

SOMMAIRE

	Pages
◆ ÉDITORIAL	
• La «Révolution» du 9 mai 1950, par Jacques Mallet	3
◆ ACTUALITÉS	
• Notre banquet annuel du 24 mars 2000, par Cyriaque Decamme	2
• Vers une coopération entre les associations héritières de la tradition personaliste et démocratique	2
• «Les enfants du Sillon», une journée de rencontres le 1 ^{er} avril à Paris. La communication de Jacques Mallet	5 et 6
◆ PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE	
• Dons reçus : 2100 francs entre le 15 février et le 31 mars	4
◆ HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP	
• Le deuxième trimestre 1950. Calendrier	7 et 8
• Préambule	9 et 10
• Procès-verbaux des réunions du Groupe durant le 2 ^e trimestre 1950	11 à 24
• Les trois démissions qui secouèrent le Groupe en avril 1950	25 à 28
◆ DISPARITIONS	28

**...ET UN SUPPLÉMENT CONSACRÉ AU PLAN SCHUMAN
ET RÉALISÉ SOUS LA DIRECTION D'HENRI POUMEROL**

Ce numéro a été tiré à 900 exemplaires.

Actualités

NOTRE BANQUET ANNUEL DU 24 MARS 2000

Étaient conviés nos adhérents à jour de leur cotisation entre les années 1997 et 2000. Soit 387 personnes. 85 ont répondu “présent”, 67 se sont excusés. Un bon rapport pour ce genre d’appel.

Les retrouvailles furent chaleureuses, l’ambiance animée. Dommage que l’absence d’un micro ait rendu inaudible, pour beaucoup, l’allocution de bienvenue et de remerciement du Président Mallet, qui se réjouissait de compter parmi nos convives plusieurs anciens parlementaires comme plusieurs des veuves de nos anciens ministres, ou encore d’éminents universitaires dont le Professeur Nakayama, de l’université de Tokyo, auteur d’une thèse soulignant l’apport essentiel du MRP dans la vie politique de la IV^{ème} République.

Marquant l’espoir de regrouper les efforts de nos familles de pensée dispersées dans diverses associations, il attend, des contacts pris dans cette optique, la transmission aux générations futures de l’héritage de nos aînés et invite Henri Poumerol à faire part de nos initiatives à l’occasion du cinquantenaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950.

La chaleur communicative des banquets aidant, notre dispersion s’est prolongée dans de bavardes retrouvailles.

Cyriaque Decamme

VERS UNE COOPÉRATION ENTRE LES ASSOCIATIONS HÉRITIÈRES DE LA TRADITION PERSONNALISTE ET DÉMOCRATIQUE

Sous la présidence de Bernard Beck, qui fut directeur-adjoint du cabinet de Robert Schuman tout au long de la carrière ministérielle de celui-ci et, parmi ses nombreuses fonctions, premier président de la Cour des Comptes, une rencontre aura lieu le 24 mai prochain entre les représentants des diverses associations héritières de la tradition personaliste et démocratique.

L’objectif de cette rencontre sera d’examiner la possibilité et les modalités pratiques d’une coopération entre elles, qui pourrait être profitable à toutes.

Son idée a été formulée par Henri Poumerol et Fernand Chaussebourg au cours des réunions tenues ces derniers mois par l’Amicale du MRP. Approuvée très largement, elle a été communiquée aux associations qui se réclament de la même tradition et les réponses ont été favorables.

Si la rencontre du 24 mai aboutit à des conclusions positives, les représentants des associations pourraient convenir de se retrouver deux ou trois fois par an pour assurer le suivi de leur coopération.

Un exemple de domaine où aurait pu s’exercer cette coopération si elle avait déjà existé : 1999 et 2000 est un temps d’anniversaires pour tous ces courants : le centième anniversaire de la naissance de Georges Bidault, le cinquantième anniversaire du Plan Schuman et de la mort de Marc Sangnier.

LA « RÉVOLUTION » DU 9 MAI 1950

Cinquante ans ont passé depuis la Déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950. Ce recul d'un demi-siècle permet de mesurer mieux l'immense portée historique de cette initiative.

La situation européenne au début de 1950

Ruinée par la guerre, l'Europe commence à se reconstruire avec l'aide du Plan Marshall.

Staline a fait tomber un « rideau de fer » qui coupe l'Europe en deux.

La politique étrangère héritée du Général de Gaulle

(démembrement de l'Allemagne, alliance de revers avec Moscou) est dans l'impasse.

Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, a accepté en 1948 la reconstitution d'un Etat ouest allemand et compris la nécessité de l'Europe pour encadrer l'Allemagne.

Avant le 10 mai !

Robert Schuman, qui lui a succédé au Quai d'Orsay en juillet 1948, dispose, avec l'accord des Etats-Unis, d'un bref moment favorable pour une initiative française sur l'Allemagne avant une réunion décisive avec les ministres américain et britannique qui doit se tenir à Londres le 10 mai.

Il fait approuver le Plan, largement inspiré par Jean Monnet, au Conseil des ministres – avec le soutien de Georges Bidault, alors président du Conseil –, après l'avoir transmis par un émissaire secret à Konrad Adenauer, en faisant traîner ses travaux du Conseil jusqu'à ce qu'il ait eu connaissance de son accord.

La présence au pouvoir dans les principaux pays d'Europe Occidentale de dirigeants démocrates chrétiens partageant les mêmes convictions démocratiques et la même foi – Georges

Bidault et Robert Schuman, Konrad Adenauer et Alcide de Gasperi –, a été ressentie par eux comme un « moment providentiel ». Elle explique le succès rapide du projet français, qui sera accepté aussitôt par l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. Ainsi est née « l'Europe des Six ».

Si l'opinion publique française a bien accepté la réconciliation avec l'Allemagne, cinq ans après la capitulation du Troisième Reich et en dépit des atrocités du nazisme, on le doit pour une large part à l'action des chrétiens dans la Résistance. Mais il a fallu aussi beaucoup de courage à Robert Schuman pour assumer les risques politiques de cette réconciliation sans précédent dans l'Histoire face aux réactions violemment hostiles de la droite nationaliste et du Parti communiste.

Qu'est-ce que le Plan Schuman ?

Un objectif simple : « Plus jamais ça ! »

- Rompre avec les erreurs du passé, en finir avec le cycle infernal des guerres, des défaites et des revanches.

- Réaliser par une coopération sur un pied d'égalité la réconciliation franco-allemande et, comme le disait Marc Sangnier, le « désarmement des haines ».

- Insérer cette coopération franco-allemande dans une Communauté Européenne, respectueuse des réalités nationales mais solidement structurée, ouverte à tous les pays européens qui en acceptent les finalités et les règles.

Une méthode nouvelle

- « L'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».

- L'Union de l'Europe se fera d'abord par la voie de l'économie.

- Robert Schuman propose à cette fin de mettre en commun, c'est-à-dire de dénationaliser les instruments majeurs à l'époque de la puissance économique et militaire, le charbon

et l'acier, rendant ainsi la guerre impossible entre les Européens.

- Une Autorité commune héritera, dans le domaine du charbon et de l'acier, des pouvoirs qui lui seront délégués par les gouvernements, qui acceptent, dans un secteur limité mais décisif, de partager leur souveraineté.

- Cette méthode va progressivement s'étendre à l'ensemble de l'économie avec le Traité de Rome et s'élargir à d'autres pays européens (neuf puis dix, douze et maintenant quinze).

Une vision à long terme

- La Communauté Européenne est clairement conçue par Robert Schuman comme « la première étape vers la Fédération européenne ».

- Elle ouvre une ère nouvelle de l'histoire des rapports entre les peuples.

- Elle constitue un exemple et un modèle dont s'inspireront beaucoup de pays dans le monde, en particulier en Amérique latine.

Et demain ?

- Le Plan Schuman a réussi et nous a donné cinquante ans de paix en Europe.

- Malgré l'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED) en 1954, qui a entraîné dans sa chute un projet de Communauté politique élaboré en grande partie par Pierre-Henri Teitgen, la construction européenne a fait, depuis 1950, d'immenses progrès. La monnaie unique en est aujourd'hui le signe le plus évident. Mais l'Europe politique (politique étrangère, défense) en est encore à ses premiers balbutiements.

- L'Europe des Six est devenue l'Europe des Quinze. Si elle accueille les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale et s'élargit par étapes à vingt-sept ou trente Etats membres, de graves risques de dilution et de paralysie la menacent.

Ceux-ci ne pourront être surmontés qu'au prix d'une profonde réforme des institutions européennes dans le sens d'une véritable « Fédération », au moins pour une avant-garde de pays résolus à faire de l'Europe une entité politique puissante, comme le voulait Robert Schuman.

Jacques Mallet

Petit Journal de notre Collecte

Entre le 15 février et le 31 mars 2000, nous avons reçu les dons suivants :

	Francs		Francs
• BADÉNÈS Monique, Paris 12 ^{ème} 2 ^{ème} don	100	• DUBREUIL Robert, Levallois-Perret (Hauts-de-Seine)	400
• CHASLES Emmanuel, Paris 6 ^{ème} , 2 ^{ème} don	500	• HENNEREZ Roland, Rodez	100
• DELAPLANCHE Jeanne, Paris 6 ^{ème} , 2 ^{ème} don	800	• TEITGEN Jean-Yves, Paris 16 ^{ème}	200

Au total, dons reçus durant ces 6 semaines : 2 100 francs

Rectificatif : dans notre numéro précédent, nous avons annoncé le 3^e don (de 1 000 francs) de notre ami Jean VINAUGER, de Maisons-Alfort, en omettant de corriger sur nos épreuves une mauvaise orthographe de son nom (Vinange). Nous lui présentons nos excuses.

Où en sommes nous ?

Depuis son ouverture, en octobre 1998 - il y a 18 mois -, notre collecte de dons nous a rapporté 132.150 francs (somme dans laquelle figure un don de 50.000 francs venant de l'Union Centriste du Sénat).

Conclusion

Le bulletin «Le MRP vous parle !» vit encore grâce à votre générosité, mais il ne vivra plus sans elle.

Pour consolider le financement du bulletin LA COLLECTE DE DONNS RESTE OUVERTE

RÉDIGEZ VOTRE CHÈQUE REPRÉSENTANT VOTRE DON
à l'ordre de : "AMICALE DU MRP",
REMP LISSEZ CE BULLETIN ET ADRESSEZ LE TOUT
à AMICALE DU MRP 133 BIS RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS.

- Vos nom et prénom :
- Votre adresse :
- Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit cité dans les listes de dons que nous publions dans le bulletin, cochez cette case

"Le MRP vous parle !" n°85

BULLETIN DE COTISATION ET D'ABONNEMENT 2000

- COTISATION à l'Amicale du MRP et abonnement au bulletin "Le MRP vous parle !"	200 F	Numéro 85
- Cotisation seule :	120 F	<i>Rayer les mentions inutiles</i>
- Abonnement seul :	100 F	

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Amicale du MRP.**
Prière d'adresser le bulletin et le chèque à : Amicale du MRP 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

«LES ENFANTS DU SILLON»

Une journée de rencontres le 1^{er} avril à Paris

De nombreux membres de l'Amicale du MRP ont participé - en intervenant dans les débats -, aux rencontres qui ont eu lieu le 1^{er} avril dans la Grande Salle du Musée Social, 5 rue Las Cases à Paris 7^e.

Le thème était : «L'héritage de Marc Sangnier, un ferment pour demain ?»

L'organisation était assurée par divers groupements et publications : Chrétiens pour une gauche nouvelle, France-Forum, La Vie, Réforme, Service Pastoral d'études politiques, Témoignage Chrétien, Témoin.

Voici le texte de la communication de Jacques Mallet, faite au nom de la revue "France Forum"

Je voudrais remercier le «Secrétariat Pastoral d'études politiques» qui a pris l'initiative de cette première rencontre sur les «Enfants du Sillon» et tous ceux qui ont contribué à l'organiser à la veille du cinquantième anniversaire de la mort de Marc Sangnier.

«Enfants du Sillon» : s'il est un homme qui mérite ce titre c'est bien André Diligent qui a conclu le débat historique de la matinée, du plus haut intérêt.

C'est, je crois, une bonne idée d'avoir placé cette rencontre sous l'égide de quelques revues où s'expriment, en quelque sorte en indivision, la richesse et la diversité de l'héritage spirituel et politique du «Sillon».

Je m'exprime ici au nom de la revue «France-Forum». Celle-ci a quelques titres à se prévaloir de cet héritage, qui est celui du catholicisme social et de la démocratie «d'inspiration chrétienne», ouverte à toutes les confessions, à toutes les bonnes volontés, à tous les humanistes, fussent-ils agnostiques. Cette revue s'inscrit dans le sillage du MRP, où Marc Sangnier voyait à la Libération l'aboutissement de ses espérances près d'un demi-siècle plus tôt. Elu par acclamation président d'honneur du MRP en 1944 - son premier président était Maurice Schumann, ancien de la Jeune République -, il a été élu et réélu triomphalement député MRP de Paris en octobre 1945 et en novembre 1946.

Le fondateur de notre revue a été Jean Lecanuet - dont j'ai été le collaborateur et l'ami -, dernier président du MRP. Elle était animée par un grand philosophe personnaliste, Etienne Borne, et par mes amis Henri Bourbon et Jean Aubry - présent dans la salle aujourd'hui -, qui admiraient beaucoup Marc Sangnier, et ont voulu faire de «France Forum» un «carrefour de l'humanisme démocratique» et un lieu de dialogue et de réflexion dans l'esprit du «Sillon». France-Forum avait déjà consacré en 1995 une importante étude au centenaire de la revue «Le Sillon» créée en 1894 (en particulier un long article d'Etienne Borne sur le «philosophe du Sillon», Maurice Blondel).

Premettez-moi d'ajouter que j'ai aussi une raison personnelle de me réjouir de participer à ce débat parce que, jeune étudiant à Paris, j'ai rencontré un des compagnons et fidèle disciple de Marc Sangnier et cette rencontre a été importante pour l'orientation de ma vie.

Je suis de ceux qui pensent que notre réunion est utile aujourd'hui au tournant du XX^{ème} et du XXI^{ème} siècle (le mouvement du «Sillon» est né de même en 1899 au tournant du XIX^{ème} et du XX^{ème}). Bien que le monde ait beaucoup changé depuis cette époque, je crois que son message peut être un «ferment pour demain». Marc Sangnier a été en effet un homme d'avant-garde, un grand précurseur, qui aujourd'hui encore peut guider notre action, au-delà des frontières entre les partis, dans trois domaines

essentiels : la démocratie, la transformation de la société, l'organisation internationale et l'Europe.

1/ Nul n'a fait plus que lui, comme l'a dit Edouard Herriot, pour réconcilier le catholicisme et la République. On a peine à mesurer aujourd'hui le courage qu'il a fallu à Marc Sangnier pour mener, au lendemain de l'affaire Dreyfus, un combat presque désespéré entre la droite conservatrice, où se réunissait la grande masse des catholiques, et une gauche anti-cléricale ou révolutionnaire, pour se dire à la fois «passionnément catholique et ardemment démocrate».

Cette réconciliation est chose faite. Les problèmes qui subsistent en ce qui concerne la laïcité et l'enseignement ne sont que résiduels. Nous avons la République mais la démocratie reste à faire, si l'on retient la définition avant tout morale qu'il en a lui-même donnée : «La démocratie est l'organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité civique de chacun». Il a dit encore que son objectif était «une participation chaque jour croissante de tous les citoyens à la direction des affaires publiques».

Cette «démocratie de participation», dont le «Sillon» offre déjà l'exemple, est plus exigeante que la démocratie représentative. Elle exige le développement de «l'éducation populaire», à laquelle Marc Sangnier a consacré tant d'efforts avec ses universités et ses instituts populaires, nous dirions aujourd'hui le développement de la formation continue et de l'éducation permanente pour dégager, comme il le souhaitait, de nouvelles élites issues du peuple. Elle exige aussi une décentralisation des responsabilités beaucoup plus hardie qu'elle ne l'est actuellement. Plus profondément, elle exige, aux yeux de Marc Sangnier, qu'on mette au service de la démocratie toutes les forces morales et spirituelles, et d'abord la foi chrétienne, faute de quoi la démocratie, c'est-à-dire le libre choix de l'intérêt général au dessus de l'intérêt particulier, ne serait qu'une chimère.

2/ Le message économique et social de Marc Sangnier va très au-delà du catholicisme social de l'encyclique «Rerum Novarum», point de départ de l'action du «Sillon», action qui a été sociale avant d'être politique. Cette encyclique coïncide avec les vingt ans de Marc Sangnier...

Au-delà de la législation et des réformes sociales, nécessaires et urgentes, qu'il réclamait et qui, depuis lors, se sont beaucoup développées, Marc Sangnier avait pour ambition de réaliser une transformation profonde, complète, de l'économie et de la société. Grâce notamment à l'essor du syndicalisme et de la «coopération», chère à Charles Gide, il voulait mettre fin progressivement et sans violence aux rapports actuels entre le capital et le travail au profit du travail. Le salariat devait être dépassé comme

la féodalité l'avait été.

Ce socialisme autogestionnaire, proche, me semble-t-il, de l'inspiration proudhonienne, rejoint les utopies socialistes du XIX^{ème} siècle. Il est à l'opposé du collectivisme et de l'étatisme d'un socialisme d'inspiration marxiste. A ses yeux, c'est l'homme qui importe, non la classe sociale.

Aujourd'hui le capitalisme, sous sa forme la plus libérale, a triomphé. La mondialisation, avec les nouvelles technologies, le répand rapidement sur tous les continents, avec ses chances et ses risques. Quelle serait la réaction de Marc Sangnier face à cette situation ? Il dénoncerait sans doute les dangers d'une science sans conscience et d'un libéralisme débridé, la puissance incontrôlée des marchés financiers. Il engagerait un combat pour de nouvelles régulations de l'économie, pour le renforcement des organisations internationales et des solidarités afin de maîtriser la mondialisation et de réduire les inégalités sociales qui se creusent, bref d'assurer en priorité le «développement humain» et ce que l'on appelle aujourd'hui le «développement durable». Et dans l'entreprise il plaiderait pour une nouvelle organisation des rapports entre les salariés, le management et les actionnaires, ces nouveaux rois de l'économie.

La vision économique de Marc Sangnier est généreuse, trop générale, mais c'est une vision tournée vers l'avenir. L'utopie peut être créatrice. Elle transforme les esprits et par là fait bouger les structures.

3/ Enfin, dernière vision d'avenir de Marc Sangnier, à laquelle il a consacré toutes ses forces entre les deux guerres : le combat pour la paix, la réconciliation franco-allemande et l'union de l'Europe, conçue comme une étape vers l'organisation du monde.

Cette action s'est apparemment soldée en 1939 par un échec tragique. Mais les graines qu'il a semées ont germé au lendemain de la guerre. Ce sont les héritiers spirituels de Marc Sangnier qui ont fait l'Europe, je pense en particulier à Robert Schuman.

Aujourd'hui, la réconciliation franco-allemande a été réalisée. C'est là un acquis d'importance historique. L'Europe économique et monétaire a été faite, mais l'Europe tout court, l'Europe des personnes et des peuples, reste à faire. C'est, je crois, ce que nous rappellerait Marc Sangnier. Il nous demanderait de donner une âme à

l'Europe. Il ne se satisferait pas d'une Europe qui vit désormais «comme si Dieu n'existait pas».

Je reprendrai en terminant la conclusion d'Etienne Borne dans un numéro spécial du journal des jeunes du MRP «La route des jeunes», consacré à Marc Sangnier au moment de sa mort (Georges Bidault alors président du Conseil avait prononcé un beau discours dans le cadre des obsèques nationales de Marc Sangnier). Dans ce numéro, on pouvait lire également un grand article d'un de ses plus proches compagnons, Maurice Coquelin. J'ai retrouvé ces textes dans les archives de «l'Amicale du MRP».

«Certes, écrivait Etienne Borne, et on l'a assez dit, aucun catholique, aucun démocrate, n'a fait autant que Marc pour rapprocher l'église et la République. Mais là n'est que l'aspect de son action le plus spectaculaire, la plus visible aux yeux de l'historien. Ce que Marc Sangnier a fait de plus profond, de plus substantiel, c'est d'inventer un type d'homme nouveau qui s'essaie à vivre une vie publique en chrétien dans la lumière et la ferveur de l'Évangile. C'était un lieu commun chez beaucoup, et qui a la vie dure, que la spiritualité et la politique forment deux mondes radicalement différents. Marc Sangnier est grand parce que, à la fois par instinct et par raison, il a choisi délibérément l'autre route... Son nom est désormais le centre de ralliement de tous ceux qui pensent que le machiavélisme, erreur morale, est par surcroît une hérésie politique et qui tente d'agir selon cette pensée, ce qui est le plus difficile mais à la longue le plus efficace. Marc, figure évangélique, Marc, citoyen engagé ne sont qu'un seul et même Marc. Un demi-siècle d'histoire lui a donné raison... Et toute l'espérance de la civilisation est entre les mains de quelques idéalistes qui se veulent fidèles à l'inspiration chrétienne et à l'esprit démocratique, c'est à dire à l'exemple de Marc».

Sur ce point Marc Sangnier rejoint Emmanuel Mounier pour qui «le spirituel commande le politique et l'économique. Il doit garder l'initiative et la maîtrise de ses buts, qui vont à l'Homme par dessus l'Homme, et non pas au bien-être».

Le monde contemporain a plus que jamais besoin de prophètes. Mais, dans le tumulte des médias, peut-il encore les entendre ? Et s'il les entend, les écouter ?

L'APPEL DE MARC SANGNIER AU CONGRÈS CONSTITUTIF DU MRP

le 26 novembre 1944 à Paris

Sénateur du Nord, ancien député MRP, André Diligent achève un livre sur l'histoire de la démocratie chrétienne en France. A l'occasion des «Rencontres» du 1^{er} avril au Musée Social, il nous a donné une feuille où est reproduite la lettre écrite à son frère par un jeune militant chrétien du Nord qui venait de participer au congrès constitutif du MRP. En voici un extrait.

Les objectifs ? Ils sont simples. Tu les connais presque par cœur : Nous battre jusqu'à la victoire finale et préparer les esprits aux conditions nécessaires pour garantir une paix durable. Réinventons la République par une vraie démocratie. Créons les conditions économiques et sociales de notre liberté. Ne laissons plus bafouer la dignité humaine, en laissant un capitalisme effréné imposer sa loi. Rétablissons toutes les libertés : celle de la presse, du syndicalisme, de l'enseignement...

Mais après cette leçon de démocratie, laisse-moi la joie de te parler de notre cher Marc, dont l'âge n'a vraiment pas entamé la passion et la foi :

La foule scande «Marc, à la tribune !». Il se lève alors, terriblement ému, sous un tonnerre d'applaudissements. Et comme toujours, dans le silence affectueux, respectueux et attentif qui s'impose, il prend la parole pour nous asséner

quelques vérités, quelques avertissements et tu vas très vite reconnaître «sa manière» :

«La révolution... c'est avant tout un esprit nouveau. Le MRP doit en apporter le message... Surtout, n'édulcorez pas votre programme. Les programmes camouflés de la politique d'avant-guerre ne mécontenteraient personne mais ne contenteraient personne non plus. Et le pays stagnait dans les bas-fonds de la routine et de l'impuissance... Aujourd'hui les obstacles sont tombés. Si nous voulons, nous pouvons... Nous n'allons pas au peuple. Non ! Nous sommes le peuple ! Il faut prendre contact avec ceux qui pensent comme nous. Quand à ceux qui ne sont pas de notre esprit, nous devons par notre intelligence, notre ardeur, notre passion, les gagner à notre cause. Si nous sommes ces républicains, ces démocrates-là, si nous avons cet esprit, alors nous pourrions préparer le réveil magnifique de la France qui doit éclairer le monde dans la voie de la fraternité et de la paix».

Sur ces mots, la salle se lève enthousiaste et entonne la Marseillaise. Chacun d'entre nous, je crois, soulevé par cette foi, s'est senti l'âme d'un conquérant de l'esprit !

LE DEUXIÈME TRIMESTRE 1950

CALENDRIER

• **1er avril.** L'Assemblée Nationale interrompt ses travaux jusqu'au 25. Le Gouvernement Bidault n'a plus de ministres socialistes depuis le 4 février.

• **2 avril.** Dans une interview à United Presse, Adenauer propose une union de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne avec un parlement commun.

• **2 avril.** Ouverture du douzième congrès national du **Parti communiste français**, à Gennevilliers, en banlieue parisienne nord (le précédent a eu lieu en juillet 1947 à Strasbourg). Les débats durent jusqu'au 6 avril. Maurice Thorez occupe la tribune pendant cinq heures pour présenter le rapport politique. Beaucoup de cadres du parti viennent faire leur autocritique : sectarisme, manque de combativité, appréciation incorrecte des faits... Frédéric Joliot-Curie, haut commissaire à l'Energie atomique, s'accuse d'avoir méconnu les progrès techniques de l'URSS et sous-estimé ses possibilités inventives. Dans son discours de clôture, Thorez cite Pascal.

Le Comité central du PCF est renouvelé avec des militants choisis dans des fédérations qui se sont signalées à la pointe des grèves en 1947 et 1948. Augustin Lecœur, député du Pas-de-Calais, maire de Lens, est nommé responsable de l'organisation générale du parti.

• **5 avril.** Début d'une série d'attaques des troupes du Viet-Minh dans le Sud-Vietnam. Les attentats se multiplient dans la zone de Saïgon-Cholon. Au Nord-Vietnam, coups de main du Viet-Minh dans le secteur de Lang-Son ; attentats à Hanoï et à Haïphong, au Tonkin.

Du 4 au 13 avril, M. Kenneth Landon, directeur des affaires du Sud-Est asiatique au département d'Etat américain, visite l'Indochine et rencontre Bao Daï. Le projet d'aide militaire aux forces françaises au Vietnam progresse lentement. Walter Lippman, le 10 avril, dans le «New York Herald Tribune», traite avec sévérité le «colonialisme français». Jean Letourneau, ministre de la France d'Outre-mer, s'impatiente : «La France, qui a fait un tel effort, n'entend pas avoir fait tuer ses fils comme des mercenaires que l'on congédie, le danger passé. Elle a le droit, sachant pour quelle cause elle combat, de parler haut. Si cela n'était pas compris, elle ne pourrait que laisser à d'autres le soin de défendre des positions vitales pour l'ensemble du monde libre.»

• **12 avril.** Après quatre ans passés au Caire, Habib Bourguiba, chef du parti nationaliste tunisien (le Néo-Destour), est rentré à Tunis en septembre. Le 12 avril, il arrive à Paris et demande une révision du traité de protectorat, qui date de 1881.

• **14 avril.** Craignant d'être mis au chômage, les ouvriers de la SNECMA (moteurs d'avions) se retranchent dans leur usine du boulevard Kellermann à Paris.

• **15 avril.** Manifestation des ouvriers du bâtiment à Brest.

• **16 avril.** Dans un discours à Lyon, Bidault propose la création d'un «Haut-Conseil atlantique pour la paix», qui coordonnerait les actions des Etats-Unis et de l'Europe

dans les domaines de la défense et de l'économie.

• **17 avril.** Trois mille manifestants se heurtent, à Brest, aux forces de l'ordre. **Les gendarmes ouvrent le feu : il y a soixante blessés et un mort.**

• **18 avril.** A Berlin, Adenauer réclame l'égalité des droits comme condition de l'entrée de l'Allemagne dans une fédération européenne. Le 19, il précise qu'il ne veut pas d'armée allemande.

A Paris, la commission d'enquête sur l'affaire des généraux reprend ses travaux.

• **21 avril.** En Algérie, la police arrête 150 personnes soupçonnées d'activités subversives en marge du mouvement (MTLD) animé par Messali Hadj. Le 25 avril, M. René Mayer, député de Constantine et ministre de la Justice, déclare que la situation en Algérie est parfaitement calme.

• **25 avril.** Rentrée parlementaire à Paris.

• **27 avril.** Robert Schuman déclare : «Nous voudrions un organisme permanent d'exécution auquel participerait l'Amérique. Cela a déjà été fait sur le plan militaire, mais il reste à le faire sur les plans économique et social.»

• **28 avril.** Le Conseil des ministres met fin aux fonctions de **Frédéric Joliot-Curie.**

• **1er mai.** Robert Schuman déclare : «Nous voulons établir avec l'Allemagne des relations normales, progressivement confiantes, mais aucune concession ne peut être faite à un certain esprit qui a régné en Allemagne.»

• **4 mai.** L'Assemblée Nationale discute de l'affaire des généraux sur un rapport d'Eugène Delahoutre.

• **5 mai.** Le Rassemblement des Gauches Républicaines (radicaux, UDSR, divers petits partis) porte à sa présidence Edouard Daladier, qui dispute à Paul Reynaud le rôle de rassembleur de toutes les droites.

• **9 mai.** Au quai d'Orsay, Robert Schuman propose de placer **la production franco-allemande du charbon et de l'acier** sous une haute autorité commune.

• **11 mai.** Le Conseil national du **Parti paysan** (Jacques Bardoux et Paul Antier) propose «l'union de tous les partis antimarxistes.»

• **12 et 13 mai.** L'Alliance Démocratique (Pierre-Etienne Flandin) propose au Rassemblement des Gauches Républicaines et aux Indépendants un regroupement de tous les libéraux.

• **Du 18 au 21 mai.** Quatrième Congrès national du MRP à Nantes. Bidault est réélu président, Colin secrétaire général.

• **26 mai.** Ouverture du quarante-deuxième Congrès national de la SFIO. La participation au Gouvernement reste écartée, bien qu'elle soit jugée indispensable par plusieurs leaders du parti, notamment Jules Moch, Paul Ramadier, Daniel Mayer. Le parti demande que l'on détermine les étapes du retour de la **Tunisie** à l'indépendance.

• **28 mai.** Mort de Marc Sangnier.

- **30 mai.** Bidault reçoit une délégation de la SFIO sur la Tunisie.
- **31 mai.** Le Conseil des ministres remplace le résident général en Tunisie, M. Mons, par M. Perillier, préfet de la Moselle.
- **8 juin.** Aux élections des administrateurs des caisses de Sécurité Sociale et des caisses d'allocations familiales, les centrales syndicales remportent respectivement : la CGT 43,5% et 47,9% des voix, la CFTC 21,3% et 23,7%, FO 15,2% et 13,5%.
- **15 juin.** A l'Assemblée Nationale, Pierre-Henri Teitgen prononce un discours éblouissant, bien qu'il soit technique, sur le reclassement des fonctionnaires selon le traitement net ou le traitement brut.
- **A partir du 20 juin,** opération combinée franco-vietnamienne (infanterie, artillerie, marine, aviation) contre le Viet-Minh près de la plaine des Joncs, aux abords de la frontière entre le Sud-Vietnam et le Cambodge. Nombreux attentats viet-minh à Saïgon-Cholon.
- **21 juin.** A Paris, à la Conférence des Six, Jean Monnet expose quelle sera la structure administrative et politique du pool charbon-acier : l'organe exécutif sera composé de délégués non pas des nations mais de l'ensemble des

nations adhérentes.

- **24 juin.** En passant dans l'opposition, le Groupe socialiste fait tomber le Gouvernement Bidault (sur le reclassement des fonctionnaires).
- **26 et 27 juin.** A la demande de Vincent Auriol, Henri Queuille procède à des consultations en vue de résoudre la crise. Le Groupe socialiste lui barre la route.
- **27 juin.** Le Président Truman déclare : «J'ai donné l'ordre que la fourniture d'une aide militaire aux forces françaises et aux Etats associés en Indochine soit accélérée...»
Il ordonne au Général Mac Arthur d'intervenir en Corée du Sud contre l'invasion déclenchée par les Coréens du Nord.
- **28 et 29 juin.** A Paris, même scénario que celui de Queuille avec Georges Bidault, qui avait accepté sa mission à la demande pressante de François de Menthon.
- **29 juin et jours suivants.** Nouvelle tentative d'Henri Queuille.
- **29 juin.** A la réunion du Groupe MRP, François Reille-Soult présente, au nom de la Commission d'étude sur l'Algérie, une série de propositions apportant de profondes réformes au statut de ce territoire.

Professeurs d'histoire

... Ecrivains

Directeurs de thèses

Journalistes

Etudiants

Animateurs d'émissions

Historiens...

historiques dans les médias

si notre HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP vous intéresse, nous pouvons vous envoyer les bulletins «Le MRP vous parle !» qui vous manquent, à partir du numéro 65, où nous avons commencé la publication de ces documents inédits.

IL SUFFIT DE NOUS LES DEMANDER

à Amicale du MRP - 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

*Participation aux frais d'envoi (facultative) : 70 francs, par chèque
à l'ordre de : Amicale du MRP.*

HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP

Nous sommes en 1950...

Quand Paul Caron, député du Pas-de-Calais, démissionne du Groupe MRP et va s'inscrire au Groupe Paysan, quand Eugène Rigal, député de la Seine, démissionne du Groupe MRP et devient "non-inscrit", quand André Lescorat, député du Lot-et-Garonne, est exclu du Groupe MRP et va s'inscrire au Groupe Paysan lui aussi, l'événement se traduit : 1° par un échange de lettres polies entre lui et le président du Groupe 2° par une communication de deux minutes de celui-ci à la réunion du Groupe qui suit et 3° par trois lignes dans le Bulletin d'information du Groupe.

Quand c'est Paul Boulet, député de l'Hérault, qui est exclu, quand c'est Charles d'Aragon, député des Hautes-Pyrénées et l'abbé Pierre Grouès, député de la Meurthe-et-Moselle, qui démissionnent, l'événement est une déchirure morale dans le Groupe MRP. Les lettres qu'ils échangent avec François de Menthon sont longues, tristes et ferventes à la fois, et chacun assure l'autre de sa fidélité à l'idéal commun, pour l'avenir. Et le président du Groupe les fait publier in extenso dans les notes annexes du Bulletin quotidien d'information, même si l'une d'elles - celle de l'abbé Pierre -, est très sévère dans ses jugements, plus sévère il est vrai à l'égard du Gouvernement Bidault qu'à l'égard de ses collègues MRP (il s'agit des «Notes et documents», série rouge... sur papier rose). *Nous publions ces courriers, en annexe, ci-après.*

Cette coupure entre deux courants - ou entre deux sensibilités comme on dirait aujourd'hui en l'an 2000 -, existait dans toutes les régions, avec plus ou moins de profondeur, entre les militants du MRP et ses élus d'une part et une partie importante (la moitié ?) de ses électeurs d'autre part. Elle explique, mieux que ne l'ont fait jusqu'ici les historiens et les médias, la complexité et les risques d'un projet visant à engager massivement dans l'action politique, en France, le «peuple chrétien».

Aussi bien, lorsque Paul Boulet, Charles d'Aragon et l'abbé Pierre rompaient avec le MRP sans choisir aucun autre groupe, leurs collègues du Groupe ne les condamnaient pas. Ils savaient que leur geste n'était pas l'effet de quelque caprice intellectuel ou de quelque ambition de faire carrière. Plus encore, ils comprenaient, pour la plupart, que leur dissidence était pour eux le témoignage de leur fidélité à l'idéal fondateur du MRP et aussi la réponse à un courant protestataire dans l'électorat MRP, porté lui-même à la dissidence au moment des élections.

On peut encore affiner cette analyse en se référant à la vie quotidienne des députés MRP au Palais-Bourbon.

Dans les réunions du Groupe, personne ne se réclame de la Droite. Sous l'effet d'une vigilance viscérale. La Droite, c'est le pétainisme, l'Eglise officielle, retardataire, l'attitude haineuse contre les candidats et les militants du Parti Démocrate populaire ou de la Jeune République avant la guerre, la tentation de revanche contre les conquêtes populaires de la

Libération.

Personne ne se réclame davantage de la Gauche. La Gauche de l'époque du moins ; avant la guerre, la J.R. avait participé au Front Populaire. Après la guerre, la Gauche c'est le Parti Communiste et la SFIO. Le PC est totalitaire, stalinien. La SFIO, en raison des priorités - électorales, qu'elle accorde aux fonctionnaires (aux cadres de la Fonction Publique plus qu'à la base), se laisse entraîner à des visions corporatistes. Sous prétexte de laïcisme - qui justifierait la neutralité -, elle est anti-religieuse et sectaire.

Quand il s'agit d'investir un président du Conseil pour diriger un gouvernement, elle fait barrage autant qu'elle le peut à un MRP et lui préfère un radical, qui combat les conquêtes populaires de la Libération dans les domaines économique et social mais qui n'entre pas dans une église, sauf quelquefois le jour de ses obsèques.

Personne, du moins jusque dans les années 50, ne se réclame du Centre. Dans l'histoire politique, le Centre, c'est le marais. Et, dans le genre, qui pourrait mieux faire que les radicaux ?

En revanche, dans les réunions du Groupe MRP, comme dans les congrès nationaux du Mouvement, on proclame haut et fort que l'on est un parti populaire, c'est-à-dire un parti du peuple. Et ce réflexe fait bien partie des fondements du MRP ! Le 26 novembre 1944, appelé à prononcer le dernier discours du Congrès constitutif du Mouvement, Marc Sangnier s'écrie : «Nous n'allons pas au peuple, non, nous sommes le peuple ! ». Et le 14 décembre 1945, au Congrès national tenu à Paris, Fernand Bouxom, animateur de la séance, proclame sous les acclamations : «Par le Peuple, avec le Peuple, pour le Peuple ! ».

Ce n'est qu'en 1951, à la première réunion du Groupe tenue après les élections législatives de juin - où le MRP perd la moitié de ses voix de novembre 1946 -, qu'un député MRP, Pierre de Chevigné, élu des Basses-Pyrénées, invitera ses collègues à se situer au centre, tout en précisant : « Etre centriste, pour un parti, c'est être libre de faire alliance à tout moment soit avec la droite, soit avec la gauche, dans l'intérêt du pays. »

Cela dit, à la fin du deuxième trimestre 1950 - qui s'achève avec la chute du Gouvernement Bidault -, le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale compte 145 membres :

- il a perdu les six exclus ou démissionnaires cités ci-dessus ;
- il a perdu également, à la fin de juin, un septième partant ; l'abbé Barthélemy Boganda, député de l'Oubangui-Chari, qui deviendra dans les années 60 président de la République Centrafricaine ;

- il a reçu, en juin, l'adhésion d'Allaoua Ben Aly Chérif, député de Constantine.

Durant ces trois mois, six affaires au moins tiennent une place importante dans les délibérations du Groupe et dans l'es-

prit de ses membres ; les conflits sociaux et la dérive apparente du Gouvernement vers la droite ; l'affaire des généraux (fuite vers le Viet-Minh de secrets militaires) ; Plan Schuman ; reclassement des fonctionnaires ; réformes à faire en Algérie ; rupture des socialistes avec la majorité de Troisième Force...

• **Conflits sociaux et dérive vers la droite.** Jean Cayeux : « On constate une désaffection ouvrière envers le Gouvernement Bidault. »

• **Affaire des généraux.** Cinquante ans après, elle n'est toujours pas éclaircie. En mai 1949, cependant, des révélations importantes sont faites en séance publique à l'Assemblée par les deux rapporteurs de la Commission parlementaire d'enquête, qui sont l'un et l'autre MRP : Eugène Delahoutre et Roger Duveau.

• **Plan Schuman - déclaration du 9 mai 1950.** Accueil étrange à la réunion du Groupe MRP le 16 mai, une semaine plus tard. Marc Schérer, responsable de l'atelier Affaires étrangères, dit que l'idée a déjà été lancée par Henri Teitgen et par lui-même et qu'Adenauer la défend depuis 1923 ; il rapelle qu'à une proposition récente du chancelier allemand Bidault a répondu : « Il faut faire l'union politique d'abord. » On dirait que la nouvelle a pris le Groupe à froid.

• **Reclassement des fonctionnaires.** Avec ses camarades socialistes, Marcel David cherche à renforcer les privilèges des hauts fonctionnaires, alors que le MRP Yves Fagon défend les droits des fonctionnaires de la base, avec une telle pertinence qu'il amène le Groupe communiste à s'aligner sur lui. La SFIO y voit un motif suffisant pour quitter la majorité.

• **Réformes à faire en Algérie.** Les élus du deuxième collège des départements d'Alger et de Constantine qui sont membres du Groupe MRP, ainsi que plusieurs députés MRP de la métropole, notamment Henri Bouret, Jacques Fonlupt-Espéaber et François Reille-Soult, réclament depuis des mois l'application de réformes profondes en Algérie. Le 29 juin, lors de l'élaboration, par le Groupe, d'un memorandum qui sera adressé à Henri Queuille, président du Conseil désigné, François Reille-Soult rédige en leur nom un schéma de programme qui fait apparaître une très claire vision du problème algérien mais celle-ci ne sera admise que beaucoup plus tard et même beaucoup trop tard...

• **Rupture des socialistes.** Beaucoup de députés MRP estiment que Bidault, chef du Gouvernement, manque de souplesse et ne cherche pas vraiment à retenir la SFIO dans la majorité. En réponse - et à deux reprises devant le Groupe, en février et en juin -, Bidault explique que les concessions seraient vaines, que la SFIO a décidé de rompre et que, dans ce choix, il y a l'influence grandissante, laïque et franc-maçonne du Labour Party, qui a gagné les élections, et de son chef, le major Attlee.

Les pages qui suivent et qui contiennent l'essentiel des procès-verbaux des réunions tenues par le Groupe MRP durant ces trois mois devraient intéresser tous ceux qui cherchent à découvrir ce que fut le MRP et même, aussi, ceux qui ont déjà écrit ou parlé sur ce sujet sans avoir pu avoir accès à ces documents inédits.

Jacques Parini

Notre mémoire est fidèle... et pour cause ! DE L'INÉDIT, OUI, ET QUI PLUS EST, DE L'AUTENTIQUE

« Je me demande comment vous faites pour retrouver presque mot à mot tous ces débats au sein du Groupe MRP sous la Quatrième République ? » nous demandait Jean Teitgen le 30 avril 1999 au banquet annuel de l'Amicale. Dans le joyeux tumulte des retrouvailles, notre ami n'a pas pu entendre notre réponse. Nous la lui formulons de nouveau aujourd'hui ; elle vaut aussi, bien sûr, pour tous nos lecteurs qui se posent la même question.

Le secrétariat du Groupe MRP (dit des groupes MRP de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République jusque dans les années 50) publiait régulièrement :

1° Le procès-verbal de toutes les réunions du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale (auxquelles participaient presque tous les conseillers de la République MRP jusqu'à la fin de 1948 ; cette participation se réduisit après l'écrasement des candidats MRP au Conseil lors de son renouvellement le 7 novembre 1948, sous les coups haineux de toutes les droites coalisées contre eux, des radicaux au RPF). Ce

procès-verbal était tiré à 8 exemplaires. Il en reste une collection complète : la nôtre.

2° Le Bulletin Quotidien d'Information (qu'on appelait le BQI), puis Bulletin d'information des groupes MRP, adressé aux parlementaires MRP.

3° Les Notes et Documents - série rouge (papier rose), annexées au bulletin, où l'on traitait les sujets parlementaires un à un.

4° Les Notes et Documents - série vente - annexées au bulletin, consacrées à l'analyse des grands scrutins à l'Assemblée Nationale.

5° Le Rapport d'activité annuel du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale (de 100 à 350 pages), tiré à mille exemplaires et distribué dans les congrès nationaux du MRP (en mai).

Voilà les sources de nos textes, inédits, révélateurs fiables de l'engagement des parlementaires MRP, inconnus jusqu'ici de tous ceux qui, à tous les niveaux, glosent sur le MRP.

MARDI 25 AVRIL à 14h30

Rentrée parlementaire de printemps. Critique des méthodes de travail
de l'Assemblée Nationale. Vers l'abrogation de la loi d'exil

Pierre Gabelle (Loiret), trésorier du Groupe, propose au nom du Bureau une augmentation de la cotisation des députés MRP afin de permettre une revalorisation des salaires du personnel de leur secrétariat. Sa proposition est adoptée.

Maurice Schumann (Nord) demande le vote rapide de la proposition de loi de Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan), abrogeant la loi d'exil (qui empêche le Comte de Paris de rentrer en France). Il rappelle que Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine) a proposé à l'Assemblée de Strasbourg une déclaration des droits des Européens.

Ce texte est presque achevé ; il aura probablement l'accord des gouvernements des pays représentés à Strasbourg. Il serait pour le moins fâcheux que la loi française soit en contradiction avec cette déclaration des droits.

Paul Hutin-Desgrèes indique que les socialistes ne considèrent pas comme urgent le vote de cette loi.

Le Groupe adopte la proposition de Maurice Schumann et le texte de Paul Hutin-Desgrèes.

On en vient à l'ordre du jour établi par la Conférence des présidents. Aussitôt feu nourri contre les méthodes de travail de l'Assemblée...

André Monteil (Finistère). – Plutôt que de débattre des interpellations sur la SNECMA, mieux vaudrait inscrire et discuter

le plan quinquennal de constructions aéronautiques !

Robert Lecourt (Seine). – Impossible de travailler sérieusement dans cette assemblée si l'on ne parvient pas à faire barrage aux trop nombreuses interpellations !

Robert Prigent (Nord), secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. – Il est prévu qu'à partir de la semaine prochaine une seule interpellation sera discutée chaque semaine.

Bertrand Chautard (Ardèche). – On avait prévu de consacrer deux séances du matin, chaque semaine, à la discussion de nombreux rapports présentés par la Commission de la Justice. Oublié !

Henri-Louis Grimaud (Isère). – Quarante rapports sont prêts ! Certains attendent depuis 1947 !

Robert Prigent. – La priorité, c'est le budget (*non pas global, mais ministère par ministère ; le budget global a été voté début janvier sous le nom de loi des maxima*).

.....
Germaine Peyroles (Seine-et-Oise). – Le rapport sur la réforme de la procédure d'urgence sera prêt dans quelques jours.

Fernand Bouxom (Seine). – Le Gouvernement n'a toujours pas déposé le projet de loi qu'il nous a promis sur le complément familial de la prime aux salariés.

.....

La manifestation de Brest : un mort, deux députés communistes arrêtés

La vague des mouvements sociaux déclenchée en février 1950 est retombée un mois plus tard ; seuls quelques îlots de grèves résistent encore à l'usure : à Clermont-Ferrand, chez Michelin et Bergougnan, aux Chantiers de Penhoët à Saint-Nazaire, dans le port de Marseille...

En avril, une nouvelle vague grossit. Elle a pris naissance à la SNECMA, à Paris, où la direction a décidé de licencier 3200 ouvriers en raison du ralentissement des commandes (moteurs d'avion). Le 14 avril, les salariés occupent l'usine du boulevard Kellermann, où ils se retranchent. Dans la nuit suivante, la police les déloge et procède à 153 arrestations. La direction ferme l'usine et annonce qu'elle va réembaucher individuellement. Les syndicats appellent le personnel à se présenter aux portes de l'usine le lundi matin, mais la police occupe l'entrée. Elle disperse les arrivants et les poursuit jusque dans les rues de Gentilly, la banlieue limitrophe. Dans les semaines suivantes viendra l'apaisement.

Mais le ministre de l'Intérieur, le radical Henri Queuille, paraît sous-évaluer le mécontentement populaire. Preuve : les graves incidents de Brest.

Depuis la mi-mars, une grève des ouvriers du bâtiment trouble l'activité du grand port breton.

Le 15 avril, un groupe de grévistes, sous la conduite de Madame Marie Lambert, députée communiste du Finistère, se dirige vers la demeure d'un entrepreneur brestois, M. Prévosto, à qui on impute la responsabilité de la prolongation du conflit, qui concerne 2000 salariés. L'homme est giflé, roué de coups et forcé de défiler en tête du cortège. La police n'obtient sa libération qu'au prix de longues négociations.

Le 16 avril, le sous-préfet de Brest, après consultation

des magistrats du Parquet, décide d'arrêter Madame Marie Lambert, qui est bientôt appréhendée et conduite à Lanterneau.

Le 17, un mandat d'amener est lancé contre un autre député communiste du Finistère, M. Alain Signor, qui sera arrêté en fin d'après-midi.

Cependant, dès le début de cet après-midi du 17, trois mille manifestants se dirigent vers la sous-préfecture et se heurtent à un barrage de gendarmes. Sans avoir reçu d'ordre, mais se sentant débordés, ceux-ci ouvrent le feu : on relèvera de nombreux blessés et un mort, Edouard Mazé, 26 ans, tué d'une balle. Dans la nuit, des forces de police considérables sont acheminées sur Brest.

Les jours suivants, les manifestations se poursuivent mais les obsèques d'Edouard Mazé se déroulent dans le calme.

Henri Queuille déclare que le drame est la conséquence de la tactique provocatrice du Parti communiste.

Les deux députés communistes peuvent-ils rester en détention sans que l'Assemblée Nationale – qui est en vacances –, ait levé leur immunité parlementaire ? L'usage en vigueur sous la Troisième République voudrait que non. Le tribunal, qui s'y réfère, décide de placer les deux prévenus en liberté provisoire...

L'affaire viendra devant l'Assemblée Nationale le 27 avril.

Elle se terminera par le vote d'un « ordre du jour », présenté par M. Henri Teitgen et M. de Moro-Giafferri (radical), Minjoz (socialiste), Bardoux (paysan) et Clémenceau (PRL), qui donnera raison aux magistrats et annulera ainsi l'ancien usage. Voteront pour : 380 députés ; contre 179 (communistes).

Les deux députés communistes seront condamnés à des peines de prison avec sursis le 19 mai.

(Texte élaboré à partir des pages 74 à 77 de « L'Année Politique – 1950 »).

A la réunion du Groupe du jeudi 27 avril, les députés MRP approuvent le projet d'ordre du jour élaboré par les représentants des groupes de la majorité (socialistes compris) qui fait confiance au Gouvernement Bidault « pour maintenir l'ordre républicain dans la justice sociale. »

Cet ordre du jour de confiance doit clôturer le débat ouvert par l'interpellation du communiste Jacques Duclos.

L'explication de vote du Groupe MRP sera faite à la tribune par Emmanuel Fouyet, député du Finistère. Le texte de son intervention est soumis au Groupe, en son absence, par Yves Fagon ; il est adopté.

A propos du conflit social qui dure depuis quinze jours

chez Michelin à Clermont-Ferrand, Jean Cayeux (Seine) parle de désaffection ouvrière envers le Gouvernement Bidault.

Il existe encore une lueur d'espérance, qui s'éteindra rapidement si le Gouvernement n'agit pas de façon spectaculaire, dit-il à la réunion du 27 avril. Il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas désavoué publiquement le patronat des usines Michelin.

Joseph Dumas (Seine) ajoute que la mauvaise foi patronale est manifestement prouvée. Je demande que le Gouvernement fasse un geste, dit-il.

Francine Lefebvre (Seine) dit que la Commission du Travail a voté un secours de 50 millions de francs en faveur des grévistes des usines Michelin.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure) fait observer que légalement le Gouvernement n'a pas le droit d'intervenir dans une grève.

LES 2, 3, 4 et 9 MAI

L'affaire des généraux, le rapport Delahoutre

Rappels

En septembre 1949, la DST découvre dans la serviette d'un Vietnamien, un certain Van Co, la partie politique d'un rapport établi par le Général Revers, chef d'état-major général de l'armée de terre, à la suite de sa tournée d'inspection en Indochine. Van Co déclare qu'il tient ce document d'un certain Roger Peyré. Arrêté à son tour, celui-ci déclare que le Général Revers et le Général Mast, candidat au poste de haut-commissaire en Indochine, ont reçu de l'argent de Van Co, par son intermédiaire, pour donner communication de ce rapport.

Le matin du 22 septembre 1949, Henri Queuille, président du Conseil, Jules Moch, ministre de l'Intérieur, et Paul Ramadier, ministre de la Défense nationale, tiennent conseil à Matignon et procèdent à l'audition des deux généraux. Après réflexion, ils décident de clore l'affaire tout en prévoyant des mesures disciplinaires à l'égard des militaires, à qui ils reprochent pour le moins des imprudences. Effectivement, Mast est mis en congé le 5 octobre et Revers est remplacé dans ses fonctions le 7 décembre, sur ordre du nouveau président du Conseil, **Georges Bidault**.

L'affaire étant relancée dans l'opinion publique le 14 janvier 1950 par un journal américain – très violent contre Revers –, Bidault fait une communication devant l'Assemblée Nationale le 17 ; il ne met en cause que les deux généraux. Roger Peyré s'est enfui au Brésil. Jacques Duclos dépose une demande d'interpellation...

Georges Bidault accepte la nomination d'une Commission parlementaire d'enquête. Le principe en est adopté le jour même.

Le 31 janvier, la Commission se donne pour président Edmond Michelet (républicain populaire indépendant – RPF). En février, elle procède à l'audition de Jules Moch, de Paul Ramadier et d'Henri Queuille, puis à celle de **Paul Coste-Floret**, qui affirme avoir mis au courant Queuille et Ramadier dès le mois de juin 1949 et avoir protesté contre le non-lieu.

La Commission entend aussi Revers, qui dit être victime d'une machination tramée contre lui par Paul Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer dans le Gouvernement Queuille, et par M. Pignon, haut-commissaire en Indochine (dont le Général Mast brigue le poste sans discrétion).

A la SFIO, on commence à parler de machination du MRP contre les ministres socialistes du Gouvernement Queuille. Cependant, le Gouvernement Bidault reste neutre : dans un discours prononcé à Saint-Etienne – il est aussi député de la Loire – le président du Conseil met en garde l'opinion publique contre la crédulité et l'exploitation des apparences. Les dirigeants socialistes lui en savent gré.

Lors des auditions de la Commission en mars, le colonel Fourcaud, du Sdece, met en cause Jules Moch. La SFIO dénonce « l'infamie des procédés ». L'hebdomadaire « Carrefour » insinue que Peyré travaillait avec un certain Paul, qui pourrait bien être le fils du président de la République Vincent Auriol.

Le 17 mars, un commissaire socialiste, Frank Arnal, révèle qu'Edmond Michelet, président de la Commission, et deux autres commissaires, le radical Anxionnaz et l'indépendant Chamant ont procédé chez l'un deux à l'audition d'un témoin, le colonel Morand, alors que celui-ci était déjà convoqué par la commission « C'était pour le chamber », dit-il.

Les socialistes font savoir qu'ils tiennent désormais pour suspects et nuls les débats de la commission. Léon Blum qualifie d'« incorrection exorbitante et scandaleuse » la conduite des trois commissaires, qui, d'ailleurs ne la justifient pas. Au cours d'un meeting organisé à Lille le 22 mars, Moch, Ramadier et Le Troquer affirment qu'il n'y a pas d'affaire mais seulement une exploitation politique des imprudences et des fautes des deux généraux.

Cependant, en deux mois, la commission a accompli un travail d'enquête important. Elle le manifeste en adoptant et en publiant deux « avant-rapports », établis par deux députés MRP, **Roger Duveau** (Madagascar) et **Eugène Delahoutre** (Oise) le 28 et le 31 mars.

Le premier de ces textes décrit Peyré, protégé par Revers, comme un traître, un dénonciateur, un repris de justice, décoré de la Légion d'honneur pour de prétendus faits de résistance. A la charge de Revers et de Mast, il relève des « relations impardonnables », une « correspondance inadmissible » et il réclame l'ouverture de procédures administratives, disciplinaires et judiciaires.

Le second texte, celui d'Eugène Delahoutre, traite des circonstances du non-lieu, décidé par le Gouvernement Queuille à la demande de Paul Ramadier, ministre de la

Défense nationale. « M. Ramadier » est-il écrit dans le rapport, « reconnaît être à l'origine du non-lieu par l'avis déterminant qu'il a donné au sujet du caractère secret des documents divulgués... Si l'argument tiré de l'intérêt national n'était pas retenu, M. Ramadier aurait forfait aux devoirs de sa charge. Rien dans l'état actuel du dossier ne permet de douter de sa bonne foi. »

La commission reprend ses auditions le 18 avril, une semaine avant la rentrée parlementaire ; elle entend le colonel Morand, les chefs de la Sûreté nationale et de la DST ; elle achève de mettre au point le rapport Delahoutre. M. Ramadier demande à s'expliquer en séance. La conférence des présidents retient la journée du 4 mai. Le 14 avril, le Conseil supérieur de la Guerre a pris connaissance des dossiers.

(Récit établi à partir des textes publiés dans « L'Année Politique - 1950 » aux Editions du Grand Siècle)

Tel est l'état de « l'affaire des généraux » lorsque le Groupe MRP recommence à en délibérer à partir du 2 mai à 14 heures 30.

La commission d'enquête demande le report du débat, au motif que ses travaux ne sont pas terminés. Charles Lussy, président du Groupe socialiste, réclame avec véhémence le respect des engagements pris. Le Conseil politique du Groupe s'est montré favorable au report mais le président du Groupe, **François de Menthon**, s'est prononcé, à la Conférence des présidents, pour l'ouverture de la discussion, afin de permettre à Ramadier de s'expliquer.

Selon **Paul Coste-Floret**, il est absurde de discuter un rapport inachevé mais l'intérêt politique est d'accepter la demande socialiste.

Maurice Schumann félicite de Menthon pour son réflexe politique.

Au contraire, **Eugène Delahoutre** pense que dans l'intérêt de la vérité et aussi dans l'intérêt de M. Ramadier lui-même il conviendrait de faire venir le débat en son temps, sinon ce sera l'enterrement de la commission et l'étouffement de l'affaire.

François de Menthon insiste. Il précise qu'à la Conférence des présidents seuls quelques MRP ont voté contre l'inscription du rapport Delahoutre à l'ordre du jour du 4 mai.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône) a voté contre, estimant qu'il faut mettre le devoir de conscience avant le devoir politique.

François Reille-Soult (Tarn) approuve de Menthon, car tout homme accusé par l'opinion a le droit de se défendre. Au surplus, expose-t-il, l'absurdité ne vient pas de la demande de M. Ramadier mais de la façon de travailler de la commission.

Robert Prigent, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, rappelle la neutralité du Gouvernement.

Consulté, le Groupe se prononce pour l'ouverture du débat par 22 voix pour et 9 abstentions.

Nouvelle réunion du Groupe mercredi 3 mai à 14 heures 30, convoqué in extremis par François de Menthon : un désaccord est intervenu à la dernière réunion de la Conférence des présidents sur le temps de parole des orateurs ; on prévoit que le débat durera quinze heures !

Au surplus, comment clore ce débat ? Les communistes

et le RPF sont opposés à toute conclusion. M. Ramadier a préparé une motion signifiant qu'il a décidé le non-lieu dans l'intérêt national. **François de Menthon** a fait observer aux socialistes qu'un tel jugement au fond n'est pas possible dans l'état actuel du dossier.

La discussion continue. L'hésitation grandit.

Selon **Bernard Bouxom** (Seine), la commission n'est plus en état de poursuivre ses travaux. Pour **François Reille-Soult**, il faudrait qu'elle observe le secret de l'instruction. **François de Menthon** dit que Bidault attend un avis du Groupe et qu'il a l'intention de témoigner sa sympathie à Ramadier ; plusieurs membres du Groupe protestent. De l'avis de **Reille-Soult**, Bidault est obligé de soutenir Queuille, son ministre de l'Intérieur. Pour **Yves Fagon** (Seine), le Groupe MRP est engagé et même mal engagé. Il propose de dire : « Ce débat est une simple halte dans les travaux de la commission ; aucune conclusion ne peut être tirée avant la fin de l'instruction. » Pour **André Monteil**, la discussion de l'avant-rapport Delahoutre serait contraire à toutes les règles ; la commission avait la volonté sincère de faire la lumière mais la SFIO a voulu mêler majorité et vérité, ce qui était maladroit. Même des gens qui ne doutaient pas de la bonne foi de M. Ramadier sont devenus réticents quand ils ont vu la pression politique et le chantage à la majorité. Il est regrettable que le Groupe MRP ait préféré la tactique politique à la recherche de la vérité. Réplique de **Reille-Soult** : si le Groupe s'associait aux propos de Monteil, la crise ministérielle serait inévitable. A quoi **Monteil** répond : on peut simplement dire que Ramadier a agi conformément à ce qu'il croyait être l'intérêt national.

La discussion rebondit sans cesse.

Pour **Fernand Bouxom**, pas question de contredire Delahoutre !

Selon **François de Menthon**, il s'agit au contraire, en ouvrant le débat, d'approuver le rapport Delahoutre. De l'avis de **Gilbert Cartier** (Seine-et-Oise), maire de Villeneuve-le-Roi, le MRP est en train de céder aux pressions des socialistes. **Robert Lecourt** (Seine) note qu'en approuvant le rapport Delahoutre on s'en tiendrait seulement au cas Ramadier. **Pierre Dhers** (Drôme) souhaite vivement que Bidault n'intervienne pas dans le débat. **Robert Prigent** lui répond que Bidault a l'intention d'intervenir pour rendre un témoignage de moralité à Queuille et Ramadier sans aborder le fond de l'affaire. Selon **Marcel Poimboeuf** (Vosges), un tel témoignage doit venir de l'Assemblée et non pas de Bidault. **Prigent** réplique : si Bidault se tait, son silence sera interprété comme une marque de défiance à l'égard de Queuille et de Ramadier.

Là-dessus, ce 3 mai, le Groupe arrête ses délibérations sur le sujet.

Le jeudi 4 mai, à 9 heures 30, la séance publique s'ouvre au Palais-Bourbon.

Au nom de la commission d'enquête, **Eugène Delahoutre** présente les conclusions de son avant-rapport :

- 1) Les documents divulgués étaient bien couverts par le secret militaire ;
- 2) L'instruction doit donc être poursuivie ;
- 3) Le non-lieu (décidé par le Gouvernement Queuille à

la demande de Ramadier) ne peut être justifié que par des considérations étrangères à la nature des documents et de haute politique.

L'Assemblée entend ensuite le socialiste Jules Moch, le communiste Kriegel-Valrimont, le gaulliste Pierre July, le président de la commission, le gaulliste ex-MRP Edmond Michelet ; puis Paul Ramadier : entre les allégations d'un Peyré et la parole de deux grands chefs militaires, il n'a pas hésité.

Henri Queuille vient confirmer cette relation des faits et Bidault se solidarise avec lui.

En conclusion du ébat, les représentants de la majorité, socialistes compris, élaborent un ordre du jour – que le Groupe MRP « dissèque » consciencieusement dans une réunion tenue ce 4 mai à 23 heures 30 – où l'Assemblée :

- enregistre que rien dans l'état actuel du dossier ne permet de douter de la bonne foi de M. Ramadier ;
- constate que M.M. Queuille et Ramadier, en décidant le

non-lieu, ont été guidés par des considérations d'intérêt national ;

- confirme le mandat de la commission d'enquête pour faire la pleine lumière sur l'affaire.

Le scrutin a lieu dans la nuit du 4 au 5 mai.

Votent pour : 335 députés : tous les socialistes, tous les MRP sauf trois, tous les radicaux sauf 4, tous les UDSR, tous les UDI, tous les Indépendants d'outre-mer sauf 1, un Paysan et 7 non inscrits (**c'est la vraie majorité de Troisième Force**).

Votent contre : 201 : les 179 communistes et apparentés, 13 RPF, 5 Républicains Populaires Indépendants (ex-MRP), 2 PRL, 1 radical.

S'abstiennent volontairement : 17 Paysans, 1 radical, 3 MRP.

Ne prennent pas part au vote : 27 PRL, 9 Indépendants, 5 non-inscrits, 3 MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques en Algérie), 2 radicaux, 1 PRL, 1 IOM.

Le pool charbon-acier

Le **mardi 9 mai**, à 14 heures 30, le Groupe MRP consacre sa réunion à l'examen de questions diverses (procès-verbal de la 37^e réunion de l'année 1950).

Parmi ces questions diverses, une idée de **Fernand Mauroux** (Gers) visant à trouver une disposition législative **interdisant toute initiative parlementaire qui augmenterait les dépenses publiques**.

Et ce n'est que le mardi 16 mai, à 14 heures 30, que le Groupe MRP délibère sur la **Déclaration Schuman du 9 mai**, au Quai d'Orsay, visant à créer la **Communauté européenne du charbon et de l'acier**.

L'événement du 9 mai lui est exposé par **Marc Schérer**, professeur d'histoire, député de la Haute-Marne, animateur de l'atelier Affaires étrangères du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale.

Il fait valoir (*nous reproduisons ici le texte du procès-verbal de la 38^e réunion de l'an 1950*) le rôle prépondérant de la diplomatie française dans la construction de l'Europe. Il constate que les réactions à la proposition de Robert Schuman ne sont pas unanimes. Certes, l'idée d'une mise en commun des ressources minières et sidérurgiques de l'Europe est juste. Elle a déjà été lancée par Henri Teitgen et l'orateur lui-même. Adenauer la défend depuis 1923.

Une proposition récente d'Adenauer lui-même, voisine de celle de Robert Schuman, a reçu la réponse suivante de Bidault : « Il faut faire l'union politique d'abord. » D'où une certaine surprise de voir que cette thèse est reprise aujourd'hui par le Gouvernement français. En fait, poursuit Marc Schérer, il est évidemment préférable d'aborder en premier lieu le problème politique pour ensuite coordonner et contrôler la fusion économique européenne.

D'autre part, seule l'Allemagne répond favorablement jusqu'ici à la proposition française. Nous risquons un tête-à-tête franco-allemand et un alignement des industries françaises sur celles d'Allemagne. Si l'accord se fait entre la France et l'Allemagne, l'Europe se fera mais autour de l'Allemagne et en dehors de l'Angleterre.

Il faut considérer que les prix de revient et les charges sociales sont différentes en Allemagne et en France et qu'ils mettent la France en état d'infériorité. En outre, il y a deux millions de chômeurs en Allemagne ; il faudrait envisager la

fermeture des petits bassins français ; l'équipement africain serait fait par une industrie franco-allemande ; n'y a-t-il pas là des dangers ?

De nombreuses questions restent posées, selon l'orateur lui-même :

- quelles seront les parts respectives des deux associés dans la production ?
- qui contrôlera la production ?
- dénoncera-t-on ultérieurement le plafond de la production d'acier en Allemagne ?
- comment ajuster cette entente à la défense atlantique ?
- cette alliance économique sera-t-elle un élément d'apaisement de la guerre froide ou plutôt une cause de raidissement ?

Et Marc Schérer conclut : tant que cette alliance ne pourra être qu'un tête-à-tête franco-allemand, mieux vaudra que la proposition Schuman n'ait pas de suite ; l'entente franco-allemande doit être réalisée dans le cadre d'une Europe politiquement organisée, avec la participation de l'Angleterre.

Maurice Schumann. – Il n'est déjà plus question d'un tête-à-tête franco-allemand puisque la Belgique a accueilli la proposition française avec enthousiasme ! Il ne faut pas oublier non plus que M. Attlee a déclaré qu'il accueillait la proposition avec sympathie. Certes, il faut obtenir l'accord de la Grande-Bretagne, d'autant plus que l'Allemagne est encore sous tutelle... Une question se pose : les deux partenaires, français et allemand, sont-ils égaux ? L'occupation et le désarmement de l'Allemagne sont maintenus et le relèvement de la production de l'acier en Allemagne a été exclu de nouveau récemment.

Si l'entente ne pouvait pas être réalisée entre la France et l'Allemagne, il y aurait rapidement un risque de mévente de l'acier allemand, ce qui provoquerait des difficultés sociales et politiques et éventuellement un réarmement de l'Allemagne. C'est pourquoi il importe de mettre en commun non pas les installations mais la production franco-allemande, ainsi que l'écoulement de cette production, dans l'intérêt de l'Europe.

Pour lutter contre le péril soviétique, il faut redresser le niveau de vie des Européens et des Africains ; la réalisation du projet Schuman en sera un des moyens.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure). – Accord complet !

Léo Hamon (Seine), sénateur. – Non, l'adhésion du Bénélux à la proposition française ne change rien au tête-à-tête franco-allemand. Le problème numéro 1 est celui de l'attitude des Anglais. Jusqu'ici il y a sans doute « permission » de l'Angleterre, mais certainement pas « adhésion ». Par suite, y aura-t-il un droit de regard de la Grande-Bretagne sur le combinat franco-allemand ? L'Allemagne est actuellement en plein déséquilibre. Une alliance avec elle n'est pas tentante avec les pays d'Europe. La France risque de supporter seule les charges de ce déséquilibre...

Maurice Schumann. – L'autorité commune du pool charbonnier reste à définir. Il n'y aura pas de charges supplémentaires pour la France si le pool aboutit à une véritable expansion industrielle.

Au début de la réunion de ce mardi 16 mai 1950, le président de séance, **Marcel Poimboeuf** (Vosges) prononce une allocution de bienvenue à l'adresse d'**Allaoua Ben Aly Chérif**, député de la troisième circonscription de Constantine en Algérie, deuxième collègue, qui a demandé son inscription au MRP et à son Groupe parlementaire.

Au Congrès national du MRP à Nantes le samedi 20 mai, élection du secrétaire général : 314 voix pour André Colin, 224 pour Joseph Dumas

L'allusion faite, à la réunion du Groupe du 16 mai, au Congrès national qui va s'ouvrir à Nantes deux jours plus tard ne donne pas la mesure du malaise qui grossit parmi les militants du Mouvement à l'idée que leurs dirigeants acceptent comme une fatalité un glissement vers le centre-droit.

Le départ des ministres socialistes, le 4 février, était-il inévitable ? On n'en est pas sûr dans les fédérations, surtout celles de la région parisienne.

La démission de l'abbé Pierre, le 28 avril, suivie de celle de Charles d'Aragon le 1er mai, l'exclusion de Paul Boulet, député-maire de Montpellier, professeur de médecine, grande figure des groupements d'action catholique sociologiquement les plus avancés, ont ébranlé la confiance de certains cadres même s'ils ne se sentent pas totalement solidaires de leurs attitudes « progressistes » (Paul Boulet a voté contre la confiance au Gouvernement Bidault, le 8 mars, dans le scrutin sur la répression du sabotage).

Au Congrès de Nantes, ce courant, qui regroupe essentiellement des militants inquiets, soucieux d'alerter leurs dirigeants, suscite la candidature de Joseph Dumas, ancien ajusteur, député de la Seine, au poste de secrétaire général, qu'André Colin, sortant, brigue de nouveau.

Le résultat du scrutin étonne les observateurs : Colin est réélu par 314 voix, mais Dumas fait un score imprévu, avec 224 voix.

MARDI 23 MAI à 14 heures Buron face à la fronde paysanne

Le Président François de Menthon annonce le départ de son secrétaire général, Jacques Delaunay, qui va prendre ses fonctions de sous-préfet à Calvi, et présente son successeur, Fernand Chaussebourg, attaché de presse au cabinet de Georges Bidault.

Le Groupe ouvre ensuite un débat sur la politique agricole du Gouvernement.

Depuis la démission de Pierre Pflimlin, le 2 décembre 1949, le ministre de l'Agriculture est Gabriel Valay, député des Bouches-du-Rhône, assisté, depuis le 17 février, d'un secrétaire d'Etat, Paul Ihuel, député du Morbihan.

L'un et l'autre ont la confiance des députés MRP, comme l'avait Pflimlin avant eux. Mais cette confiance ne réduit pas leur vigilance, comme le montre le procès-verbal de la 39^e réunion du Groupe durant l'année 1950 (que nous publions ci-après, non pas pour ses aspects techniques, bien sûr, mais pour faire apparaître ce qu'étaient les députés MRP paysans comme nous le faisons pour les députés MRP ouvriers. Pour un ministre MRP, venir devant le Groupe n'était pas toujours une partie de plaisir.

René Charpentier (Marne) explique l'inquiétude qui règne dans certains milieux agricoles par les difficultés de trésorerie de certains paysans. Il rappelle que la détaxe des carburants et des engrais n'est pas encore intervenue. Il critique la gestion du Groupement national d'achat des tourteaux. Il considère le décret modifiant le cadre de calcul du prix du blé comme une première offensive avant la fixation du prix

du blé dans deux mois. Il comprend l'émotion qui en est résultée dans les milieux agricoles alors que le prix de revient du blé est augmenté.

Il insiste sur la nécessité d'exporter davantage de viande et il demande que des contacts soient pris avec les éleveurs hollandais et danois.

Au sujet de l'alcool, il suggère que la France prenne les

Agriculteur, ce nouvel adhérent a été membre de la première Assemblée Constituante, puis élu à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1946.

Au début de la réunion, également, on parle de l'élection du président du MRP, prévue au Congrès national qui va s'ouvrir le 18 mai à Nantes.

La question est posée par **Roger Devémy** (Saône-et-Loire). – Un certain malaise règne dans le Groupe. Certains disent que le remplacement de Georges Bidault, président sortant, par Maurice Schumann (son prédécesseur) aurait une signification politique. Peut-être conviendrait-il de nommer un président par intérim, qui exercerait ses fonctions tant que Bidault resterait président du Conseil.

Maurice Schumann affirme que la réélection de Bidault à la présidence du Mouvement s'impose précisément pour des raisons politiques... En tout cas, le successeur de Bidault ne sera pas son prédécesseur.

André Denis (Dordogne) demande s'il est possible de confondre la ligne politique du Mouvement et les servitudes de la direction d'un gouvernement de coalition.

marchés allemand et marocain.

Il rappelle que des problèmes sociaux importants restent à résoudre en agriculture : sécurité sociale, allocations familiales, habitat rural, installation des jeunes. A ce sujet, il demande le maintien des crédits affectés à l'immigration intérieure. Il demande également que priorité soit accordée aux candidats français sur les candidats étrangers dans la reprise des fermes.

Auguste Farinez (Vosges) considère qu'une détaxe sur les engrais serait plus urgente qu'une détaxe sur l'essence, car la première profiterait à tous les agriculteurs.

Pierre Mouchet (Haute-Savoie) croit savoir que l'on tiendrait compte de la détaxe sur l'essence et des engrais, promise mais non appliquée, dans le calcul du prix du blé. Il proteste contre cette façon de procéder.

Il estime, en outre, que les crédits d'investissements destinés à l'agriculture sont insuffisants. Il demande que les crédits Marshall pour l'agriculture soient répartis plus équitablement.

Joseph Guyomard (Morbihan) proteste contre la réduction du volume des travaux d'équipement rural. IL déplore le manque de techniciens, de géomètres, etc... nécessaires pour réaliser l'équipement des campagnes.

Répondant à Farinez, **Charpentier** fait remarquer qu'une détaxe de l'essence aurait l'avantage de généraliser l'emploi du tracteur surtout chez les jeunes agriculteurs.

Robert Buron, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, déclare que parmi ceux qui lancent une campagne de mauvaise foi contre le Gouvernement les agriculteurs sont en flèche.

La France a exporté vers l'Allemagne depuis 3 mois, 3 fois plus de produits agricoles qu'elle n'a reçu de ce pays de produits industriels.

Six millions de quintaux de blé ont été exportés grâce à une subvention de l'Etat. Les exportateurs agricoles sont aidés par le Gouvernement dans la même mesure que les exportateurs industriels.

Le Gouvernement a décidé d'assouplir la formule de la garantie de prix afin de tenir compte des nécessités de l'exportation. Si le cadre antérieur avait été maintenu, il faudrait 120 milliards de subvention pour réaliser les exportations prévues. Ces vérités sont connues de la CGA.

Auguste Farinez signale que dans certaines régions le rendement à l'hectare ne dépasse pas 12 quintaux de blé.

Robert Buron répond que dans la Beauce le rendement dépasse parfois 50 quintaux. Le ministre rappelle en outre que les betteraviers ont crié au scandale. En fait, ils ont encore volontairement augmenté cette culture, de telle sorte qu'il faut croire qu'elle reste très rémunératrice.

Il fait valoir enfin l'efficacité gouvernementale en matière vinicole, puisque le prix du vin n'a pas varié de 5 francs depuis plusieurs mois.

Paul Coste-Floret prétend qu'il y a crise dans le marché du vin.

Robert Buron, revenant au problème du blé, indique qu'il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de diminuer le prix relatif du blé par rapport à l'an dernier. Il signale que la récolte de 1950 s'annonce abondante. Il assure que les producteurs eux-mêmes sont disposés à accepter une baisse de 200 à 300 francs par quintal s'ils ont la certitude de pouvoir exporter leurs surplus.

En ce qui concerne le lait, le Gouvernement a versé d'importantes subventions aux Coopératives agricoles en raison de la sécheresse. Puis il a accordé la liberté du prix des produits laitiers à la demande des organisations agricoles. Ces dernières en ont profité pour procéder à des hausses spéculatives. C'est pourquoi le Gouvernement a aussitôt procédé à l'importation de 1000 tonnes de beurre, qui a brisé la hausse.

En ce qui concerne les prestations sociales, le ministre critique la position des agriculteurs, qui demandent le rétablissement de la taxe sur les céréales à la moitié de son taux antérieur et l'augmentation de 1 à 1,5% de la taxe à l'achat.

François Reille-Soult (Tarn) estime que les produits agricoles français, du moment qu'ils sont destinés à l'exportation, doivent être des produits de qualité.

Il suggère que le blé et les produits laitiers soient payés suivant leur qualité.

Il insiste sur la nécessité d'une politique du froid.

René Charpentier précise que 5 milliards sont prévus pour les installations frigorifiques contre 1 milliard en 1949.

Au sujet du blé, il pense que l'on pourrait réduire son prix lorsque les quantités dépassent un certain plafond, par exemple 200 quintaux.

MARDI 30 MAI à 14 heures 30

Après la mort de Marc Sangnier

Marcel Poimboeuf, président de séance, rend hommage à la mémoire de Marc Sangnier, député MRP de la Seine, président d'honneur du MRP dès sa fondation en 1944, ancien fondateur du Sillon et de la Jeune République, qui vient de mourir le 28 mai, jour de la Pentecôte.

Il invite ses collègues à mesurer le chemin parcouru dans la transformation des structures politiques françaises depuis la fondation du Sillon en 1899.

Avec le concours de **Marcel Poimboeuf** et de **Paul Verneyras**, les députés MRP décident d'organiser une tournée de veillées autour de la dépouille du défunt.

Le Groupe demande à **Roger Devémy** d'assister et de prendre la parole au meeting organisé pour le 2 juin à la Salle Wagram par le Comité d'entente des **grands invalides de guerre**, dont la direction est manipulée par des agitateurs de la Droite et du Parti communiste.

Sa mission est de rappeler à la foule que le Gouvernement Bidault et sa majorité républicaine ont dégagé pour 1950 12,5 milliards de crédits supplémentaires pour les anciens combattants.

Les députés MRP délibèrent ensuite sur le budget des TOM, sur le rapport de **Jean-Jacques Juglas**.

DU 31 MAI AU 20 JUIN

La discussion des budgets 1950, ministère par ministère

31 mai à 17 h 30. Sur le rapport d'**André Monteil**, discussion du projet de loi établissant un **programme quinquennal de constructions aéronautiques** : protection du ciel et des communications, attaques au sol, liaisons

oultre-mer... Crédits : 83 milliards de francs échelonnés sur cinq ans. C'est insuffisant. Il faut trouver 30 milliards de plus. Avis favorable du Groupe.

Ensuite, examen du **budget de la Radio**, sur un rap-

port de **Pierre Pflimlin**.

Pour **Pierre-Henri Teitgen**, ministre d'Etat chargé de l'Information, « celui qui sera le maître de la télévision aura un moyen de propagande exceptionnel. C'est en outre une menace de mort pour le théâtre, le cinéma... Cela explique que les milieux de la télévision soient actuellement remplis de trafiquants et de politiciens... »

Sur le problème de la publicité, il déclare : « Radio Luxembourg, Radio Monte-Carlo, Radio-Andorre sont riches grâce à la publicité et leurs bulletins d'information ont une tournure politique souvent désagréable pour le gouvernement français... Il serait bon que la radio française devienne leur concurrente sur le marché de la publicité... En commençant par de la publicité limitée à la chaîne parisienne et à un simple patronage d'émissions. »

Paul Gosset fait observer que la Commission de la Presse est hostile à la publicité à la Radio. **Robert Bichet** est du même avis ; il estime que la Radio aurait affaire à une foule d'intrigants et d'affairistes.

6 juin à 14 heures 30. Sur le rapport **Maurice-René Simonnet** (Drôme), le Groupe examine le **budget de l'Education nationale**.

Une lettre de l'APEEL (Association des parents d'élèves de l'école libre) invite les parlementaires à voter contre jusqu'à « l'établissement de la justice scolaire ». Pour Simonnet, c'est un appel à pratiquer la politique du pire, d'autant que les communistes entreprennent une manœuvre politique regroupant le PC, la SFIO et les Radicaux contre le Gouvernement.

Joseph Guyomard et **Raymond Moussu** sont favorables à des réductions de crédits pour l'école publique ; dans l'Ouest, on trouve un instituteur pour 4 ou 5 élèves.

Jean Cayeux estime que s'il votait contre ce budget, on dirait du MRP qu'il cherche à détruire l'école publique.

Le débat se précise et devient plus vif.

Josée Dupuis (Seine). – Il est impossible pour le MRP d'attaquer l'école publique dont il n'est pas l'ennemi, d'après sa doctrine. En outre, un tel geste le rangerait parmi les sectaires et diminuerait son efficacité dans le règlement du problème scolaire.

Pierre Dominjon (Ain). – D'accord. Je rappelle que le MRP soutient les deux enseignements, le public et le privé, et qu'il est le seul capable d'en réaliser l'union. Nous ne pouvons donc pas attaquer l'un des deux.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure). – Oui ! Le budget de l'Education nationale n'est pas un budget comme les autres. Ce n'est pas sur lui que l'on peut faire des économies.

Robert Lecourt (Seine). – Le problème est mal posé. Si ce principe est retenu, comment faire voter des économies sur les budgets des Anciens combattants, de la Reconstruction, du Travail..., Mieux vaudrait abroger tout de suite l'article de la loi des maxima qui prévoit 20 milliards d'économies !

Hachemi Benchennouf (Constantine). – Je ne voterai pas des économies sur le budget de l'Education nationale, car l'Algérie manque d'écoles.

Maurice-René Simonnet (Drôme). – On oublie que le Gouvernement peut procéder à certaines économies à l'intérieur du budget d'un ministre et reporter les crédits ainsi

dégagés sur d'autres chapitres, par exemple ceux de l'enseignement et de l'équipement scolaire... En 1939, l'Administration centrale de l'Education nationale comptait 1 fonctionnaire pour 300 dans les autres administrations centrales ministérielles ; en 1950, elle en compte 1 pour 150.

Charles Barangé (Maine-et-Loire). – Il y a aujourd'hui en France 3248 instituteurs détachés ; on devrait bien les renvoyer dans les écoles, où l'on manque d'instituteurs.

Josée Dupuis. – Oui, on peut réduire progressivement le nombre de ces détachements, mais on doit tenir compte du fait que beaucoup de ces postes ont été attribués à des instituteurs convalescents à leur sortie de sanatorium...

Maurice-René Simonnet. – Que notre président prenne contact avec les radicaux et les socialistes pour trouver la solution qui, à la fois, ne bloque pas la recherche d'économies et évite de pénaliser l'enseignement et l'équipement scolaire.

Par 22 voix contre 0 et 5 abstentions, le Groupe adopte cette proposition.

13 juin à 14 heures (en présence de Georges Bidault)

Germaine Peyroles, qui préside la séance, souhaite la bienvenue à **Jean Hubert**, remplaçant de **Marc Sangnier**, décédé.

Yves Fagon (Sine) expose le contenu de la proposition de loi déposée par Marcel David, député socialiste des Landes, sur le **reclassement des fonctionnaires** : « Ce texte aboutit à redonner aux fonctionnaires ce qu'ils croient avoir perdu parce qu'on a supprimé des impôts qu'ils ne payaient pas », dit-il. M. David dit aussi qu'il s'agit d'appliquer les textes en vigueur, ce qui est inexact. Aucun texte ne prévoit le reclassement « en brut » ; au contraire, la première tranche de reclassement a été calculée, en vertu de la loi, « en net ». Donc M. David demande pour les fonctionnaires plus que ce que la loi prévoit... D'ailleurs son collègue Jean-Raymond Guyon, député socialiste de la Gironde et président de la Commission des Finances, a reconnu à la conférence tenue à Matignon qu'il n'y avait pas dans le budget les 7 milliards nécessaires.

Quant à Maurice Petsche, ministre des Finances, il propose une revalorisation de l'indemnité de résidence, une augmentation du supplément familial et une majoration de 20% des allocations familiales. Ces propositions coûteraient 2,5 milliards...

Georges Bidault déclare que l'intransigeance de M. Petsche, que certains regrettent, est nécessaire pour poursuivre la politique de stabilité monétaire... Il pense que la question des fonctionnaires n'est qu'une petite partie du problème politique aujourd'hui posé. Il fait allusion à la position que vient de prendre le Parti travailliste sur la construction de l'Europe, la laïcité et la réforme électorale.

Germaine Peyroles invite les membres du Groupe à signer collectivement la proposition de résolution de **Pierre Pflimlin** invitant le Gouvernement à prendre l'initiative d'une **organisation européenne des principaux marchés agricoles**.

Pierre Abelin (Vienne) précise que ce texte a été déposé avec l'accord de Robert Schuman.

Mercredi 14 juin à 17 heures 30

Roger Devémy fait un exposé d'ensemble du **budget des Anciens combattants** pour 1950 : liquidation des pensions, licenciement de personnel, crédits (63,5 milliards), **pensions des veuves de guerre** (les plus en retard), application du **rapport constant**, pécule aux prisonniers.

Il critique la gestion du ministre, Louis Jacquinot, Indépendant, notamment sur l'interprétation qu'il fait du « rapport constant ». La loi de finances de 1948, expose-t-il, a institué un rapport constant entre les pensions des victimes de la guerre et les traitements des fonctionnaires. Selon le ministre, à toute augmentation de ces traitements doit correspondre une augmentation équivalente **en pourcentage** des pensions... de telle sorte que l'écart existant entre les traitements et les pensions irait en s'accroissant. Ce serait l'effet contraire à l'objet de la loi. Grâce à l'action du Groupe et de Bidault, cet écart diminue mais il n'est pas encore comblé.

Pierre Pflimlin expose sa proposition sur l'**organisation des marchés agricoles européens**.

- En 1952, quand prendra fin l'aide Marshall, le déficit alimentaire des pays participant à l'OECE sera encore voisin de celui de 1947 en raison du nombre accru des consommateurs et de l'élévation du niveau de vie.

- En dépit de ce déficit, on décèle une tendance au malthusianisme dans la production agricole de certains pays de l'Europe occidentale.

- La solution est dans l'expansion de la production agricole de tous ces pays, complétée par l'organisation des marchés, plus facilement réalisable sur le plan européen qu'à l'échelon national.

Cette organisation serait un pas de plus vers l'unité européenne.

Judi 15 juin à 14 heures et à 15 heures en présence de Bidault

Yves Fagon fait le point sur le reclassement des fonctionnaires. Les fonctionnaires CGT ayant protesté contre le vote des députés communistes hostile à son contre-projet (visant à accorder une prime mensuelle de 1500 francs à ceux qui se trouvent au-dessous de l'indice 130), le Groupe communiste vient d'en déposer un, tendant à accorder une prime mensuelle de 3000 francs aux fonctionnaires. Le ministre des Finances propose de son côté : un relèvement de l'indemnité de résidence et du supplément familial à partir du 1er juillet et l'application du système David (calcul « en brut ») à partir du 15 décembre.

La séance est suspendue, puis reprise à 15 heures 15 avec la participation de Bidault.

D'après **François de Menthon**, le Groupe socialiste vient d'accueillir assez froidement les propositions du Gouvernement.

Georges Bidault déclare que le Gouvernement ne peut pas aller au-delà. Il invite le Groupe à voter en séance publique pour la recevabilité du contre-projet Fagon.

Pour démêler l'écheveau du brut et du net il faut un magicien.

On le cherche et on le trouve : c'est Pierre-Henri Teitgen

Depuis plusieurs semaines, dans les groupes parlementaires, à la Commission des Finances, au Gouvernement, on discute ferme du reclassement des fonctionnaires en se divisant en deux camps, celui du traitement en brut et celui du traitement en net. Mais plus en on parle, plus on est dans le brouillard, car personne n'a encore saisi toutes les subtilités de la réglementation et de son histoire. Peu à peu d'ailleurs, les meilleurs spécialistes, pris à leurs propres pièges, perdent leur assurance et les textes continuent à défiler en séance et à la Commission des Finances, de renvoi en renvoi.

Ainsi, le Groupe communiste exécute-t-il des marches suivies de contremarches. Jacques Duclos dépêche à la tribune, pour combattre le contre-projet d'Yves Fagon, dont le PC regrette qu'il ne soit pas le sien, un jeune député de la Somme, René Lamps, et déclare dans les couloirs à l'issue de la séance (le 15 juin) qu'« il est bon d'envoyer parfois les jeunes se faire tuer ». Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux Finances, avoue qu'il n'est pas sûr des chiffres que lui fournissent ses services. Jean-Raymond Guyon, président de la Commission des Finances, reconnaît qu'il a fait des erreurs dans ses additions...

C'est alors que **Pierre-Henri Teitgen**, ministre d'Etat chargé de l'Information, fait une démonstration sur le net et le brut, une heure durant, devant l'Assemblée comble et médusée (*une analyse de ce texte « historique » est publiée dans le Bulletin d'Information du Groupe MRP n° 43 daté*

du 16 juin 1950).

Résultat de ce numéro de magicien : l'Assemblée Nationale accepte le renvoi à la Commission des Finances de nouvelles propositions gouvernementales. Dans l'atmosphère qui règne au Palais-Bourbon, c'est un exploit.

Mardi 20 juin à 14 heures 30 et à 20 heures 30

François de Menthon annonce que l'abbé Barthélemy Boganda vient de lui adresser sa démission du Groupe. Motif : la situation sociale en Oubangui-Chari, dont il est l'élu.

Roger Devémy rapporte la discussion qui a eu lieu le matin entre les représentants des groupes de la majorité avec M. Jacquinot et M. Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux Finances.

Il a exposé que le budget, contrairement à ce que prétend le ministre, permet de revaloriser de 25% les pensions des veuves et des grands invalides.

Il pense qu'Edgar Faure a été sensible à ses arguments.

Seconde réunion à 20 heures 30, après un nouvel entretien Devémy-Edgar Faure. Celui-ci a reconnu comme exactes les bases de calcul de son interlocuteur.

Cependant, la Commission des Finances ayant tacitement ratifié la thèse de Jacquinot, le Gouvernement pourra opposer l'article 1er de la loi des maxima aux amendements de Devémy.

MERCREDI 21 JUIN à 17 heures 30

Un accord pour une réunion des dirigeants de la majorité qui camoufle, assez mal d'ailleurs, l'arrivée prochaine de la crise ministérielle

Le Groupe fait le point sur le débat relatif au reclassement des fonctionnaires, avec **Yves Fagon** ; sur les prestations familiales en agriculture, avec **Raymond Moussu** ; sur le plan de travail législatif, avec **François de Menthon**.

Le président du Groupe annonce que Bidault, sensible aux décisions du Comité national du 18 juin, a invité les secrétaires généraux des partis de la majorité à discuter d'un programme d'action commun. L'accueil a été généralement bon. Toutefois, il a été assez réservé au départ chez

les radicaux, qui auraient bien voulu prendre eux-mêmes une telle initiative. Mais ces réserves ont aujourd'hui disparu, M. Queuille ayant été confirmé comme le meneur de jeu dans les négociations autour de la réforme du mode de scrutin pour l'élection des députés. Les véritables conversations sur le programme d'action commenceront la semaine prochaine après un repas qui aura lieu à Maignon.

JEUDI 22 JUIN à 17 heures 30

Reclassement des fonctionnaires : on va tout droit à la crise ministérielle

La méthode des projets, contre-projets, renvois en commission, employée depuis des semaines, continue.

Ainsi, le 20 juin, la Commission a-t-elle refusé la prise en considération du contre-projet gouvernemental par 21 voix (communistes, socialistes, Eugène Rigal, qui a quitté le Groupe MRP pour rejoindre les non-inscrits) contre 14 (10 MRP, 3 radicaux, André Guillant, député de l'Eure, ancien MRP). Après des semaines de concertation, c'est mauvais signe pour le Gouvernement.

Ce 20 juin, la Commission des Finances a adopté un nouveau texte, qui est un correctif à la proposition David. Ses principales dispositions ont été adoptées par 23 voix contre 12 (dont les 10 MRP). Les loups sont sortis du bois... L'ensemble a été voté par 23 voix (communistes et socialistes principalement) contre 9 (dont 8 MRP) et 6 abstentions, dont celles de Charles Barangé et de Pierre Gabelle (à leur avis, il appartient à l'Assemblée de choisir les parts respectives qui doivent être faites au reclassement proprement dit d'une part et à la revalorisation des petits traitements ou des compléments familiaux d'autre part).

Cependant, le 21 juin, **Charles Barangé**, rapporteur général, a ajouté à la série des contre-propositions un texte nouveau qui pourrait faire la synthèse de la masse des multiples projets, puisque les commissaires socialistes eux-mêmes s'y déclarent favorables : on appliquerait le système David dès le 1er décembre 1950 mais on supprimerait l'immunité fiscale de fait dont jouissent les fonctionnaires.

Le 22 juin, en fin d'après-midi, le Groupe MRP approuve à l'unanimité ce nouveau texte de Barangé, après des observations de **Pierre Abelin** (Vienne), d'**Emile Lambert** (Doubs) et de **François de Menthon**.

En séance publique, cependant, le mouvement négatif déclenché chez les socialistes ne s'arrête plus.

L'alinéa 1 de l'article 1^{er}, accepté par le Gouvernement, est voté. Il prévoit que la troisième majoration de reclassement prendra effet au 10 décembre 1950, au lieu du 1er janvier 1951.

En revanche, l'alinéa 2 de l'article 1er fait difficulté. Il stipule que le montant de la troisième majoration sera fixé de telle sorte que le total des trois majorations accordées en 1950 soit égal au double de la majoration accordée par le décret n° 42-49 du 12 janvier 1949. Or cette mesure aurait pour effet, pour le budget de l'Etat, une dépense

supplémentaire de 800 millions en 1950 et de 14 milliards en 1951.

- Sans aucun doute, déclare **Bidault**, l'équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi mais il est la condition de la stabilité de la monnaie et de l'économie. Chaque surcharge budgétaire, chaque opposition aux mesures d'économies risquent de compromettre la stabilité et l'amélioration du sort des travailleurs.

Malgré cet appel, la disjonction du 2^e alinéa est alors repoussée par 352 voix contre 195.

Ont voté pour : 144 MRP sur 146 (Denis et Villard sont absents par congé) ; 23 radicaux ; 15 Républicains Indépendants, 2 Paysans, 6 UDSR, 1 IOM, 2 UDI (Louis Chevallier, député de l'Indre et Raymond Marcellin, député du Morbihan), 2 non-inscrits (dont le ministre Maurice Petsche).

Ont voté contre : les 181 communistes et apparentés ; 98 socialistes sur 99 ; 17 radicaux ; 4 Républicains Indépendants ; 16 ADS (gaullistes) ; 7 UDSR ; 12 IOM sur 13 (tous sauf Aujoulat) ; les 6 RPI (gaullistes) ; 4 Indépendants de gauche ; 3 TLDA (Algérie) ; 3 non inscrits.

Scrutin intéressant dans la mesure où il révèle les calculs politiques et électoraux des uns, les ambitions des autres dans la perspective d'entrer dans le futur gouvernement.

Ainsi deux groupes de droite, le PRL et les Paysans, s'abstiennent ; leur clientèle n'est pas favorable aux revendications des fonctionnaires. Les radicaux se ménagent pour les deux hypothèses : sur 46, 23 votent pour, 17 votent contre, 6 ne prennent pas part au vote.

Même partage à l'UDSR : Pleven vote pour, Mitterrand ne prend pas part au vote. Les Indépendants d'outre-mer, rompant leur alliance avec le MRP, votent contre.

Ce scrutin négatif amène Petsche à opposer à l'ensemble de l'article 1er l'article-barrage de la loi des maxima. Le président socialiste de la Commission des Finances prétend que cet article est inapplicable dans ce cas, tout en proposant, car il n'est pas sûr de lui, que la troisième majoration soit reportée de... cinq jours !

Georges Bidault annonce alors que le Gouvernement pose la question de confiance pour l'adoption de son texte ; le scrutin aura lieu deux jours plus tard, le samedi 24 juin.

VENDREDI 23 JUIN à 14 heures 30

Veillée d'armes : au Groupe MRP, on croit encore au miracle

Robert Lecourt. – Si la crise éclate, elle ne sera pas résolue comme les autres. Le MRP doit parler fermement et agir avec énergie. Il a aussi ses conditions à poser.

Jean Terpend-Ordassière (Isère). – Le Groupe socialiste se trouve dans une situation difficile... Le Groupe MRP doit faire savoir qu'après le Gouvernement Bidault il n'y en aura plus d'autre.

Yves Fagon. – Guy Mollet aurait fait savoir qu'il est favorable à l'abstention des socialistes... Félix Gaillard, radical, est décidé à voter pour le Gouvernement car celui-ci, dit-il, se trouve dans une position plus rentable que celle de ses adversaires. C'est d'ailleurs si vrai que Maurice Thorez, au PC, a demandé la priorité pour les fonctionnaires de la base ; on s'en est aperçu en écoutant les interventions en séance de Meunier et de Grésa. Au surplus, la CFTC, après avoir été assez discrète, se prononce aujourd'hui pour cette même priorité... (l'orateur traduit ensuite en chiffres les effets du projet gouvernemental).

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine). – En cas de crise, le MRP doit avoir une attitude très différente de celle qu'il a eue dans les crises précédentes. Le MRP doit faire connaître ses principales revendications et les défendre jusqu'au bout.

Fernand Mauroux (Gers). – Le MRP doit demander la restauration de l'autorité de l'Etat.

Francisque Gay (Seine). – Dommage que le Gouvernement n'ait pas donné à l'Assemblée Nationale des explications aussi claires que celles d'Yves Fagon !

Robert Prigent. – Le MRP doit dire que cette crise-là serait sans issue. Il s'agit en effet du principe de l'équilibre budgétaire...

Joseph Dumas. – Il est nécessaire de régler à la fois le problème des fonctionnaires et celui des anciens combattants, car ce dernier est encore plus dangereux pour le Gouvernement.

François de Menthon. – Le problème des anciens combattants est à peu près réglé, car le Gouvernement vient de dégager encore 3 milliards de plus.

Robert Lecourt. – Je ne crois pas à la fatalité de la crise. La meilleure façon de l'éviter est de faire savoir qu'elle ne pourra pas se résoudre comme les précédentes. Dans son explication de vote, de Menthon doit dire que le MRP invite la majorité à s'entendre définitivement sur un programme, faute de quoi il faudra recourir aux élections.

SAMEDI 24 JUIN à 14 heures

Les socialistes viennent de renverser le Gouvernement Bidault

La confiance est refusée au Gouvernement Bidault sur son texte relatif au reclassement des fonctionnaires, par 352 voix contre 230.

Ont voté contre le Gouvernement : les 181 communistes et apparentés ; 98 socialistes sur 99 (Naegelen est en congé) ; 8 radicaux, dont Chaban-Delmas et Daladier ; 20 PRL (sur 29) ; 5 Républicains Indépendants (sur 24) ; 7 Paysans (sur 19) ; les 16 ADS (gaullistes) ; 1 IOM (sur 13) ; 2 UDI (sur 8) ; les 6 RPI (gaullistes) ; les 4 Indépendants de gauche ; les 3 TLDA ; 1 non inscrit.

L'opposition est majoritaire, mais elle regroupe les communistes, les socialistes, une partie de la droite et les gaullistes.

Telle est la situation sur laquelle le Groupe MRP délibère ce samedi 24 juin.

François de Menthon. – Dans une motion, les Républicains Indépendants déclarent qu'ils n'accorderont l'investiture à un président désigné que s'il s'engage à déposer un projet de loi de réforme électorale.

Maurice Schumann. – La preuve vient d'être faite qu'il n'existe pas de majorité sans les socialistes. Donc, s'il est souhaitable que le MRP reprenne la direction du Gouvernement, il est nécessaire qu'il se réconcilie avec la SFIO...

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne). – Il n'y a pas davantage de majorité sans le MRP ; il convient donc que la SFIO se réconcilie avec le MRP.

Maurice Schumann. – D'accord !

Fernand Mauroux. – Je pense que la campagne électorale est ouverte. Il est temps pour le MRP d'obtenir de larges satisfactions.

Robert Lecourt. – Il ne faut pas rechercher l'accord des socialistes à tout prix, sinon une nouvelle crise éclatera dans quelques mois et la position du MRP sera indéfendable. Nous devons établir un programme minimum et nous y tenir, quoi qu'il arrive.

François de Menthon. – Oui !

Francisque Gay. – Il serait néfaste pour le MRP de manifester de la joie à la suite de la cassure qui vient de se produire entre le MRP et la SFIO.

Mohamed Bentaieb (Alger). – Je ne pourrai plus suivre le MRP s'il accepte une fois encore les conditions des socialistes.

Joseph Dumas. – Est-il exact que certains députés socialistes ont ignoré jusqu'au dernier moment les contre-propositions de Barangé ? Le Groupe va-t-il céder une nouvelle fois comme il l'a fait après la chute du Gouvernement Schuman ?

Maurice Schumann. – De Menthon, Barangé et moi-même avons poursuivi, durant toute l'après-midi d'hier, des négociations avec les socialistes, mais en vain.

Dans la matinée du dimanche 25 juin, les forces nord-coréennes franchissent le 38^e parallèle et envahissent la Corée du Sud.

LUNDI 26 JUIN à 14 heures 30

La SFIO, les radicaux, la Droite, tous d'accord pour faire disparaître le MRP !

François de Menthon rapporte l'entretien qu'il a eu avec Vincent Auriol auprès de qui il était accompagné de Maurice Schumann et de Charles Barangé.

Le président de la République estime nécessaire une réforme électorale mais dangereuses des élections antici-

pées. Il ne croit pas qu'un socialiste puisse recueillir une majorité d'investiture ; il pense donc à René Mayer, René Plevin ou Henri Queuille. Pour l'instant, aucun des trois n'a dit « oui ». Queuille, toutefois, a accepté une mission d'information.

Le président du Groupe propose de demander à celui-ci un accord formel sur le programme suivant :

- 1) politique de rigueur budgétaire jusqu'à l'achèvement de la stabilisation monétaire ;
- 2) fixation rapide du minimum garanti pour hâter la négociation des conventions collectives ;
- 3) création d'un marché européen des produits agricoles et poursuite des négociations sur le pool charbon-acier ;
- 4) mise en application des mesures préparées par le Gouvernement Bidault concernant l'assouplissement du crédit et l'expansion de la production ;
- 5) le futur gouvernement devra prendre l'initiative de constituer une commission d'étude de la réforme du statut scolaire ;
- 6) vote rapide de la loi d'amnistie.

Roger Devémy. – Les Indépendants et les radicaux, qui n'ont pas toujours été fidèles à la majorité, viennent d'annoncer leur principale revendication, à savoir la réforme électorale. Le MRP continuera-t-il à se laisser traiter avec autant de légèreté ? A leur sortie de l'Élysée, Charles Lussy et Guy Mollet ont déclaré que la cause de la crise était le budget des anciens combattants. Il faudrait rétablir les faits... Si le MRP est amené à faire des concessions à propos de la réforme électorale, ses associés devront lui en faire dans le domaine scolaire.

Robert Bichet (Seine-et-Oise). – Les motions des Indépendants et des radicaux constituent des résolutions de combat et des manifestations de chantage à l'égard du MRP. Pourquoi ne publierions-nous pas une motion réclamant la représentation proportionnelle intégrale ? Le MRP ne se montre intransigeant qu'avant les crises ; c'est regrettable. Des élections proches sont inévitables. Le MRP doit prendre des dispositions qui lui permettront de mener lui-même le pays aux élections.

Paul Coste-Floret (Hérault). – Il serait dangereux pour le MRP de constituer un gouvernement homogène et de provoquer des élections en octobre. Le MRP doit aider à la formation d'un nouveau gouvernement chargé d'appliquer un programme le plus proche possible du sien. S'agissant de la réforme électorale, il faut gagner du temps et n'en accepter l'étude qu'après un accord sur le programme... Au programme présenté par de Menthon, il faut ajouter le problème indochinois.

Francisque Gay. – Pas de gouvernement viable sans un protocole d'accord entre les groupes de la majorité !

Mohamed Bentaieb. – Pour l'opinion publique, le Parlement a fait la preuve qu'il est incapable. En reculant davantage les élections, le MRP donnera raison au RPF !

Alfred Coste-Floret. – Le programme de tous les partis c'est la destruction du MRP grâce à un gouvernement qui fera la loi électorale et les élections tout de suite après.

Charles Barangé. – Le MRP peut être en dernier ressort l'arbitre de la crise. Ne donnons pas des atouts à nos adversaires. N'allons pas dire publiquement que nous considérons comme indispensable la participation socialiste !...

Robert Lecourt. – La question du jour c'est la motion des radicaux qui, dès le départ, veulent orienter la crise dans la perspective d'une réforme électorale. Il faut répliquer à cette manœuvre en disant que le véritable terrain de la crise n'est pas la réforme électorale mais la stabilisation du franc et l'accroissement du pouvoir d'achat.

François de Menthon. – C'est précisément ce que j'ai dit en sortant de l'Élysée.

Joseph Dumas. – Je demande la mise au voix de la motion Bichet en faveur de la RP intégrale.

Robert Bichet. – Ce n'était qu'une boutade mais je voulais montrer que le MRP a toujours peur de ses opinions.

MARDI 27 JUIN à 14 heures 30

Ce qui sépare le MRP d'Henri Queuille

Extraits résumés

François de Menthon rapporte son entretien du 26 juin avec Henri Queuille. Celui-ci pose les conditions suivantes à son acceptation :

- participation des socialistes au gouvernement ;
- politique de rigueur budgétaire ;
- dépôt en octobre d'un projet de réforme électorale après accord des groupes de la majorité ;
- révision constitutionnelle : navette, investiture, majorité constitutionnelle, décret de clôture.

Sur les propositions du MRP, Henri Queuille fait les réserves suivantes :

- 1) régime scolaire : il n'existe pas de majorité pour voter une modification du statut actuel, dit-il ; en revanche il ne refuse pas la création d'une commission d'étude ;
- 2) pool charbon-acier : afin de parvenir à un accord avec la Grande-Bretagne, il y aurait lieu de modifier certaines modalités d'application ;
- 3) organisation européenne des marchés agricoles : comme ministre de l'Agriculture sous la Troisième République, Queuille a eu à résoudre les mêmes difficultés ; il ne croit vraiment qu'aux accords particuliers de pays à pays et fort peu à un accord européen ; il serait peut-être sage de limiter la production agricole française aux besoins intérieurs français.

Sur proposition de son président, le Groupe constitue quatre équipes de travail ayant mission de présenter des rapports à la prochaine réunion sur les positions du MRP et sur ses conditions de participation :

- Politique économique, financière et sociale : Buron, de

Tinguy, Bacon, Valay, Barangé, Abelin, Francine Lefebvre.

• Problème scolaire : Farine, Coudray, Hutin-Desgrèes, Moisan, Mauroux.

• Politique agricole : Moussu, Valay, Terpend.

• Révision constitutionnelle : l'équipe existe déjà.

Robert Lecourt. – Sur cette révision, je crains que le Groupe ne soit amené à se prononcer en pleine crise sur des problèmes particulièrement épineux. Je propose que nous nous limitions à des questions qui, en tout état de cause, ne risquent pas de provoquer un référendum.

François de Menthon. – D'accord ! Pour cela, il suffit de considérer la proposition de loi déposée par Lecourt et le Groupe comme base des négociations.

Fernand Mauroux. – Oui mais le groupe d'étude sur la révision, animé par Paul Coste-Floret, a déjà terminé ses travaux et il a élaboré un certain nombre de propositions supplémentaires... En ce qui concerne le problème scolaire, je suggère que nos négociateurs expliquent aux socialistes que leur intransigeance à notre égard fait le jeu des ennemis de la République et en particulier du RPF.

Mohamed Bentaieb. – Le MRP doit poser aussi des conditions sur l'Algérie, à propos de l'application du statut et de la scolarisation...

Roger Devémy. – La sagesse du MRP est bien mal récompensée puisqu'on nous propose aujourd'hui rien de moins que la réforme électorale et la limitation de la production ! Et quand M. Queuille nous explique qu'il n'y a pas de majorité pour modifier le régime scolaire nous pouvons lui répondre qu'il n'y a pas de majorité pour modifier la loi électorale !

Maurice Schumann. – Mais cette observation lui a déjà été

faite !...

François de Menthon. – En ce qui concerne l'Algérie, la question ne pourra être posée que si M. Queuille est désigné.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord). – Pourquoi ? Je ne vois aucun motif à cette attente !

Gilbert Cartier (Seine-et-Oise). – Moi non plus !

Joseph Dumas. – Si l'accord se fait au Groupe sur les conclusions des équipes d'étude, le Groupe s'en tiendra-t-il à ces conclusions ?

François de Menthon et Maurice Schumann. – Oui !

Dans l'après-midi du 27 juin, deux heures après que la réunion MRP a été levée, Guy Mollet apporte à Queuille la réponse négative de la SFIO.

Les socialistes exigent une profonde modification de la politique économique et sociale.

Queuille répond : « Je n'ai pas trouvé une réponse un-

nime et sans réserves à toutes les conditions que, dans la conjoncture nationale et internationale actuelle, je juge indispensable au salut public. » A 17 heures 30, il se rend à l'Élysée.

A 18 heures, à Paris, on apprend la décision des États-Unis d'intervenir en Corée.

Le comité radical Cadillac reproche à la SFIO son intransigeance.

La SFIO réplique : oui à un gouvernement de salut public mais un gouvernement de salut public est un gouvernement auquel les socialistes participent et aux conditions qu'ils jugent acceptables.

Dans la soirée, le président de la République reçoit René Pleven puis Charles Lussy et Guy Mollet.

Le lendemain matin, 28 juin, il fait venir René Mayer...

MERCREDI 28 JUIN à 14 heures 30

Vincent Auriol fait appel de nouveau à Georges Bidault

Dans la matinée du 28 juin, Georges Bidault, pressenti par le chef de l'Etat, entreprend ses consultations en commençant par recevoir, au début de l'après-midi, Guy Mollet et Charles Lussy. A l'issue de l'entretien, les deux dirigeants socialistes déclarent : « M. Bidault ne nous a fait aucune proposition nouvelle. Il n'y a rien de changé à notre position. »

Du coup, à la réunion du Groupe MRP, on se trouve un peu en retard par rapport aux événements.

Charles Barangé. – Si Bidault se présentait très rapidement devant l'Assemblée, son geste aurait un grand retentissement dans l'opinion publique...

Jean Catrice (Nord). – Oui. Les menaces de M. Lussy ne sont qu'un panneau pour décourager le MRP.

Edouard Moisan. – Il y a des dangers dans l'idée de Barangé, certes, mais vu qu'en cas de refus de Bidault Queuille aurait de fortes chances de réussir, tous comptes faits, Bidault devrait se présenter rapidement.

Roger Devémy. – Oui, en se présentant immédiatement devant l'Assemblée, Bidault obtiendrait un grand succès... Peut-être faudrait-il remplacer Maurice Petsche dont l'intransigeance a parfois été trop loin.

Paul Coste-Floret. – Méditons sur l'éventualité d'une investiture qui serait accordée par tous les groupes sauf les com-

munistes et les socialistes. M. Paul Reynaud y pense et manœuvre pour y arriver.

Marc Schérer. – Non, la couleur des 311 voix n'a aucune importance. Les problèmes de fond restent la stabilité monétaire et le pool charbon-acier... Oui, il est possible de remplacer M. Petsche.

François Reille-Soult. – Vincent Auriol aurait dû appeler un socialiste... Que fera le MRP si Bidault n'obtient pas l'investiture ?

Henri Meck (Nas-Rhin). – C'est à Bidault lui-même qu'il appartient de juger s'il doit ou non se présenter devant l'Assemblée... Il est absolument indispensable de garder Robert Schuman aux Affaires étrangères.

Francisque Gay. – On peut se demander si le véritable désaccord des socialistes ne porte pas sur la politique de rigueur financière appliqué depuis la Libération et, en particulier, sur l'importance des crédits militaires, qui ne suffisent pourtant pas à nous donner une armée efficace. Une question se pose : peut-on modifier notre politique militaire en demandant un effort supplémentaire à nos alliés ?

François de Menthon. – Il ne doit pas y avoir de doute sur le maintien de Robert Schuman au Quai d'Orsay... Bidault doit aller à l'investiture s'il est sûr de l'obtenir.

JEUDI 29 JUIN à 10 heures

Bidault renonce : « la comédie était trop bien montée », dit-il.

Les députés algériens du 2^e collège réclament d'être traités sur un pied d'égalité.

François de Menthon. – Bidault a renoncé car il était sûr du vote hostile des socialistes. Vincent Auriol a demandé à la délégation du MRP si elle faciliterait une nouvelle tentative de M. Queuille. Nous avons dit « oui », en ajoutant que si les socialistes refusaient de participer au gouvernement, de sérieuses difficultés naîtraient au MRP.

Fernand Bouxom. – M. Edouard Depreux prétend que le Groupe socialiste n'a jamais refusé de voter l'investiture de Bidault.

Hachémi Benchennouf (Constantine). – Les élus du deuxième collège regrettent de ne jamais être consultés sur la situation en Algérie. Ils ne pourront plus voter pour le gouvernement si celui-ci s'obstine à ne pas les traiter sur un pied d'égalité avec les élus du premier collège... Rien pour l'Algérie n'a été fait depuis quatre ans.

François Reille-Soult. – La commission Algérie du MRP a pré-

paré un mémorandum. J'appelle le Bureau du Groupe à être vigilant sur le problème algérien.

Jacques Fonlupt-Esperaber (Haut-Rhin). – Oui, de profondes réformes sont nécessaires en Algérie.

François Reille-Soult. – Le MRP ne doit pas laisser aux socialistes le bénéfice de l'action sociale.

Joseph Dumas. – Je ne voterai pas pour Queuille si les socialistes ne participent pas à son gouvernement.

Mohamed Bentaieb (Alger). – Le MRP doit conserver un secrétariat d'Etat à l'Intérieur.

Charles Barangé. – N'oublions pas le programme ! Aujourd'hui seuls les socialistes en ont établi un.

Pierre Dominjon (Ain). – Georges Bidault a été renversé non pas sur son programme mais parce qu'il est MRP. Aujourd'hui, on voudrait refaire un Gouvernement Bidault sans Bidault. Beaucoup de députés MRP ne pourront pas

accepter cette manœuvre.

Joseph Dumas. – La composition du Cabinet est plus importante que le programme, sur lequel aucun accord sérieux ne peut être fait.

Raymond Moussu (Indre-et-Loire) rapporte les travaux de la Commission d'étude sur l'agriculture (l'une des équipes constituées à la réunion du 27)...

Mohamed Bentaieb attire l'attention du Groupe sur la situation de l'agriculture en Algérie.

Le Groupe approuve le rapport Moussu.

Georges Bidault fait un exposé sur l'évolution de la crise politique.

La règle parlementaire aurait voulu qu'un socialiste fût appelé à dénouer la crise. Lorsqu'il a été appelé lui-même, le 28, sa première intention a été de refuser immédiatement. En effet, la comédie était trop bien montée. C'est de Menthon qui lui a demandé de réfléchir durant quelques heures. Son refus est devenu définitif lorsque Lussy et Guy Mollet lui ont signifié clairement que le Groupe socialiste voterait contre son investiture. Il n'a pas été question pour eux de discuter d'un contrat ni même de s'entendre provisoirement sur un compromis global. La condition de leur vote favorable était ni plus ni moins que le vote du texte David sur les fonctionnaires. Il était évident que les socialistes ne lui pardonnaient pas d'avoir engagé la vie de son gouvernement dans les formes constitutionnelles. En outre, ils ne lui ont pas caché qu'ils étaient favorables à un programme d'investissements et de grands travaux en dehors du cadre de l'équilibre bud-

gétaire, par le moyen d'emprunts. A ce sujet, il pense que l'emprunt n'est valable qu'en période de stabilité monétaire et qu'il convient aujourd'hui de consolider cette stabilité avant de recourir à l'emprunt. Il serait bien vain et par suite injuste de fixer un salaire minimum garanti si dans le même temps on détruisait la stabilité.

Au sujet de la question scolaire, les socialistes lui ont demandé l'application de la loi. Il leur a répondu : il faut organiser aussi la paix.

En ce qui concerne le pool charbon-acier, il est évident que l'hostilité socialiste s'accroît.

En conclusion, Bidault dit que s'il avait accepté de solliciter l'investiture – quatre jours après le refus de la confiance –, il risquait :

- soit d'échouer, ce qui allait allonger la crise ;
- soit de réussir provisoirement, étant bien entendu que pour conserver le soutien socialiste il aurait été obligé de manquer aux engagements qu'il avait pris devant l'Assemblée ; il serait inévitablement tombé dans quelques mois dans une quelconque embuscade sans rien avoir pu réaliser de sérieux.

Il poursuit : Queuille devra certainement faire des concessions aux socialistes, mais il ne faut pas l'empêcher de former son gouvernement, car seul le RPF peut gagner quelque chose à l'anarchie parlementaire. Les circonstances internationales réclament pour la France un gouvernement régulier. Tout gouvernement, honorable, certes, vaut mieux que la démission des partis et de la République.

JEUDI 29 JUIN à 16 heures

Henri Queuille fait une deuxième tentative

Le Groupe MRP élabore à son intention un mémorandum

Extraits

Philippe Farine (Basses-Alpes) présente les conclusions de la Commission d'étude sur le **problème scolaire** :

1) Faire admettre par le président du Conseil désigné que le problème scolaire existe et qu'il convient de le régler.

2) Créer par décret une commission d'étude travaillant sous l'autorité du président du Conseil avec mission de proposer une réforme du statut scolaire.

3) Appliquer le décret Poinso-Chapuis. Le Gouvernement devra se soumettre au jugement du Conseil d'Etat qui, vraisemblablement, va déclarer que le décret est applicable sans circulaire d'application.

4) Etablir des facilités fiscales dans un esprit d'apaisement.

5) Réaliser un règlement amiable du problème des kermesses.

Cette position est modérée, fait remarquer Philippe Farine, et le MRP doit s'y tenir.

Après une courte discussion, le Groupe décide de faire figurer dans le texte du mémorandum qui sera remis à M. Queuille les points 2 et 4, les autres devant être traités oralement.

Pierre Abelin (Vienne) présente les conclusions de la

Commission d'étude sur la **politique économique et sociale** en regroupant les observations faites lors des réunions du Groupe des semaines précédentes : équilibre du budget, pas d'impôts nouveaux, satisfaction des demandes des anciens combattants et des fonctionnaires de la base, réalisation des économies prévues (75 milliards pour 1950 et 1951), mission de réformer l'Administration à un ministre du Budget, nouvelles mesures propres à favoriser l'intégration des travailleurs dans l'entreprise, coordination des transports (route et fer), vote d'une loi anti-trust, desserrement du crédit, fixation du salaire minimum garanti...

Fernand Mauroux veut ajouter l'ouverture du crédit aux petites entreprises et l'importance de l'épargne et de l'emprunt dans le développement économique.

Reille-Soult note que de nombreuses petites et moyennes entreprises ont besoin de reconstituer leurs stocks...

Raymond Moussu demande qu'on y ajoute le statut des entreprises nationales...

Charles Barangé. - ... et le statut de la coopération.

Francisque Gay. – Si notre mémorandum est trop long, il sera inefficace.

Francine Lefebvre. – Le rapport d'Abelin est à la fois incomplet et trop long.

Fronde contre le manque de réformes en Algérie

François Reille-Soult présente les conclusions de la Commission d'étude sur l'Algérie.

Le Gouvernement devra réaliser en Algérie des réformes politiques, économiques et culturelles.

Ainsi faut-il :

- créer plusieurs nouveaux départements algériens, les départements actuels étant beaucoup trop vastes pour permettre une administration suffisante ;

- transformer les communes mixtes en communes de plein exercice ;
- assurer la sincérité des opérations électorales ;
- faire un effort important d'équipement économique et de scolarisation ;
- assurer l'indépendance du culte musulman à l'égard de l'Etat ;
- rendre les biens musulmans au clergé musulman ;

- rendre libre l'enseignement coranique à la seule condition qu'il soit accompagné de l'enseignement du français ;
- créer une université arabe à Alger, afin de lutter contre la concurrence, défavorable à l'Union Française, de l'Université du Caire ;
- obtenir que les élus du deuxième collège soient traités sur un pied d'égalité avec leurs collègues du premier collège.

Gilbert Cartier (Seine-et-Oise) demande la création, à l'Assemblée, d'une Commission de l'Algérie, la Commission

de l'Intérieur ne pouvant pas étudier à la fois les problèmes métropolitain et algérien.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin). – Il faut supprimer en Algérie le régime policier et la corruption qui y règne.

Hachémi Benchennouf (Constantine) remercie Fonlupt et Reille-Soult et déclare que le MRP doit réclamer le ministère de l'Intérieur pour l'un des siens.

Mohamed Bentaieb (Alger). – Oui, car le sort de l'Algérie dépend aujourd'hui de la volonté que manifesterà le président du Groupe MRP dans le dénouement de cette crise.

VENDREDI 30 JUIN à 21 heures

Investiture de M. Queuille : le MRP un peu isolé dans la majorité, Georges Bidault un peu isolé dans le Groupe MRP

François de Menthon expose l'intervention qu'il se propose de faire à la tribune, au nom du Groupe, dans le débat d'investiture.

Jean Cayeux rappelle que le Groupe a décidé de demander à M. Queuille s'il était disposé à respecter la décision que prendra le Conseil d'Etat sur l'application du décret Poinso-Chapuis.

Fernand Bouxom (Seine). – La déclaration de M. Queuille n'a aucun intérêt sinon qu'elle manifeste un certain mépris à l'égard du MRP.

Georges Bidault. – Rendez-vous compte qu'une déclaration ministérielle a forcément un cadre assez lâche... La chute de mon gouvernement ne sera sans doute pas inutile à l'intérêt national dans la mesure où nous aurons montré à cette occasion notre volonté d'arrêter la démagogie... M. Queuille est un homme qui ne manque pas à sa parole... Si j'ai refusé de solliciter l'investiture, c'est qu'à mon avis le président du MRP n'aurait pas été capable, en la circonstance, de recueillir 200 voix... En restant vigilant mais sage aujourd'hui le MRP va démontrer que la voie n'est pas sûrement libre pour ses adversaires...

Francisque Gay. – La déclaration de M. Queuille ne fait même pas allusion aux principales revendications contenues dans notre mémorandum. S'il est effectivement un honnête homme, comme l'assure Bidault, ce n'est pas suffisant pour

justifier un vote politique favorable. Le MRP doit juger M. Queuille sur ses déclarations. Il pourrait le juger sur ses actes si M. Queuille avait eu l'occasion d'en commettre lorsqu'il était chef du gouvernement.

Georges Coudray. – François de Menthon doit poser publiquement la question du décret Poinso-Chapuis.

François de Menthon. – C'est impossible.

Pierre Mouchet (Haute-Savoie). – Le PRL lui a écrit sur ce sujet et Queuille lui a répondu favorablement !

François Reille-Soult. – Les arguments de Bidault resteront valables demain quelle que soit la composition du gouvernement ! La décision que nous avons à prendre concerne exclusivement l'investiture.

Hachémi Benchennouf. – J'ai demandé à un collègue radical de poser la question des élus du deuxième collège algérien afin de ne pas gêner le Groupe MRP. Je suis prêt à voter l'investiture mais mon soutien au gouvernement par la suite dépendra de sa composition.

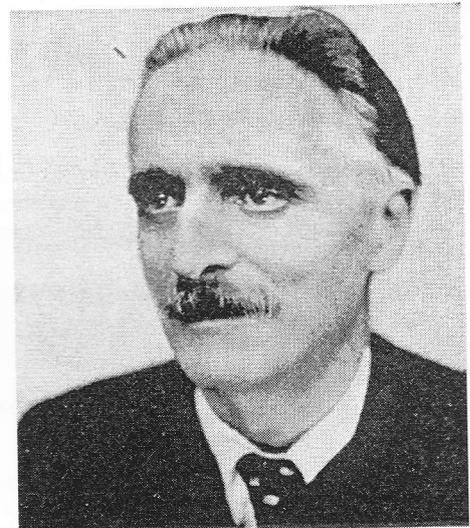
La crise ouverte le 24 juin par la chute du Gouvernement Bidault ne sera résolue que le 13 juillet par l'installation d'un Gouvernement René Plevén.

Investi le 2 juillet, M. Queuille formera un gouvernement le 4 mais démissionnera le 12.

Au sein du Groupe MRP, Jacques Fonlupt-Espéraber, député du Haut-Rhin, et François Reille-Soult, député du Tarn, animent le courant favorable à de profondes réformes en Algérie afin d'y assurer la sincérité des élections et l'égalité des droits.



Né le 30 avril 1886 à Mulhouse, Jacques Fonlupt-Espéraber est conseiller d'Etat. Député aux deux Assemblées Constituantes, il est élu député à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1946. Il sera réélu le 17 juin 1951.



Né le 11 septembre 1891 à Versailles, François Reille-Soult a été député aux deux Assemblées Constituantes puis député à l'Assemblée Nationale à partir du 10 novembre 1946. Il sera réélu le 17 juin 1951. Il se déclare agriculteur mais c'est surtout un parlementaire très expérimenté : il a été élu à la Chambre des députés en 1919 (à 28 ans), en 1928, en 1932 et en 1936 !

L'EXCLUSION DE PAUL BOULET

André Colin, secrétaire général du MRP, adresse le 24 avril 1950 la lettre suivante à Paul Boulet, député-maire de Montpellier, professeur de médecine.

Mon cher ami,

Comme vous le savez, la Commission de discipline et d'arbitrage a été amenée, sur la demande du Bureau du Groupe parlementaire, à étudier la situation créée au sein du Mouvement par les différentes attitudes que vous avez cru devoir prendre lors de certains scrutins et également au cours de diverses manifestations.

Ces attitudes étaient contraires à celles qui s'imposaient aux membres du Groupe parlementaire MRP, ainsi qu'à l'ensemble des militants du Mouvement.

La Commission de discipline a tenu à vous entendre. Elle a été amenée à conclure qu'il était devenu impossible que vous puissiez vous réclamer, désormais, du MRP et qu'à partir de la rentrée parlementaire vous ne deviez plus vous considérer comme faisant parti de notre Groupe.

Ce n'est pas sans regret que je suis amené à vous faire part d'une telle décision : c'est là l'une des responsabilités de ma fonction.

Je suis persuadé que vous estimerez avec moi que cette séparation, due à votre fait, et que je déplore, n'altérera pas sur le plan personnel l'amitié qui nous unissait.

Bien cordialement à vous.

La réponse de Paul Boulet, le 27 avril

Monsieur le Secrétaire Général et Cher Ministre,

Je reçois ce jour votre lettre du 24 avril 1950, relative à ma situation vis à vis du Groupe parlementaire ; je ne puis qu'en prendre acte, désirant éviter tout commentaire qui ne serait pas digne de la grande famille spirituelle à laquelle, par delà toutes les décisions des hommes, j'ai toujours appartenu et je continue d'appartenir.

Il ne saurait être question que l'amitié qui nous unit puisse subir une altération quelconque.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire Général et cher Ministre, à mes sentiments cordiaux.

P.S. - Il me serait agréable que vous donniez lecture de cette réponse aux amis du Groupe MRP

LA DÉMISSION DE L'ABBÉ PIERRE

L'abbé Pierre Grouès, député de la Meurthe-et-Moselle, adresse le 28 avril 1950 la lettre suivante à François de Menthon, président du Groupe MRP.

Mon cher Président,

Comme je vous l'ai dit cette nuit durant la séance, je ne puis plus comprendre, ni par conséquent accepter davantage l'attitude politique actuelle du Groupe.

Le débat sur la tragédie de Brest et la façon dont il s'est conclu me laissent révolté.

Tous les orateurs, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ont démontré l'évidente et si lourde responsabilité d'éléments patronaux, insensés autant qu'impitoyables, à l'origine de ce conflit social qui devait s'achever dans le sang ; et voici que, au moment, non plus de discourir mais de décider par un vote, le Groupe se fait l'auteur et le soutien d'un ordre du jour qui ne sait plus blâmer que les violences auxquelles les grévistes ont cédé. Plus un mot pour « les autres ».

Voyez-vous, je repense aux amis morts avec lesquels, dès 1943 à Lyon, nous concevions ce Mouvement politique qui, à la Libération, devait porter aux travailleurs, à tous ceux qui peinent beaucoup toute une vie durant, et ne reçoivent qu'une si faible part des valeurs qu'ils créent, l'espérance, puis la réalité d'une libération bien meilleure que celle que le communisme lui peut offrir. Je réentends nos conversations avec Roger Radisson, avec Gilbert Dru. Dans cette volonté, ils sont tombés.

Un acte comme cet ordre du jour, ils l'appelleraient « trahison ». Je ne peux y être associé. Je ne peux plus politiquement rester lié à ceux qui l'ont consenti.

Quel homme, parmi ceux qui souffrent et luttent dans le combat contre l'injustice, pourrait garder encore confiance dans un groupe politique qui en est là ?

Mais ouvrez les yeux ! Et à moins qu'il ne soit trop tard déjà, voyez-le et faites-le voir aux dirigeants du MRP : un tel vote, accepté tout simplement, sans qu'une voix dans

le Groupe le flétrisse, c'est le signe accablant de la déchéance politique du Mouvement. Que lui reste-t-il, autre que des mots, de l'idéal premier ?

A quoi bon proclamer que le communisme ne saurait libérer le peuple si l'on agit de façon à convaincre ce peuple que, passés les mots, lorsqu'il faut en venir aux actes, nul n'ose plus condamner certains de ceux qui, non seulement l'oppriment et l'exploitent, mais encore, par leur façon méprisante de le traiter, veulent tenter de l'aviilir ?

Encore quelques mois de cette politique et c'en sera bien fini de l'espérance pour laquelle nous avons consenti à entrer dans la lutte politique, l'espérance de voir réconciliées, dans l'âme du peuple, la faim et la soif vraies de la justice (de la justice sociale comme de toutes les autres formes de justice) avec la foi dont nous voulons témoigner.

Consentir à voter le blâme pour les violences des uns sans oser voter de blâme pour les duretés des autres, condamner les plus faibles et rester sans actes devant les forts, enfin après une telle dérobade se couvrir hypocritement de la formule, aussi classique qu'exaspérante puisque pas suivie d'actes de la « confiance pour que soit assuré l'ordre dans la justice » (!), tout cela est iniquité.

Dans notre bref entretien de la nuit passée si je vous ai bien compris, vous n'avez pas nié que tout cela était nécessité, nécessité de veiller à ne pas froisser certains des associés de la majorité ou du Gouvernement qui ne supporteraient pas que l'on touche à des membres du patronat.

Bien sûr ! Qui en douterait ?

Mais alors, si vraiment le Mouvement est captif d'une majorité dont la composition a cela pour conséquence, je vous en supplie, qu'il brise avec elle. Car moralement, c'est scandaleux. Et, politiquement, c'est courir au

désastre. Que l'un des nôtres ne reste pas pour couvrir « cela » ! Je ne puis croire que « cela » soit devenu admis par lui. Si le pays en est à un moment où « cela » ne peut être parlementairement évité, laissez donc en prendre la responsabilité à ceux qui, eux, l'admettent et le veulent. Ce n'est pas à l'un des nôtres d'offrir un déguisement, et le déguisement de notre idéal, à une politique qui lui est à ce point contraire. Les habiletés ont des limites au-delà desquelles, à moins d'inconscience, il n'y a plus de probité. Laissez cette politique à ceux qui la veulent. Ne donnez pas à croire qu'elle est devenue la nôtre.

Dans quelques semaines, va s'ouvrir un nouveau Congrès national MRP.

Puisse ma démission donner plus de force à un témoignage que, tant de fois, mais sans avoir su réussir, depuis quatre ans, j'ai tenté de porter parmi nos amis !

Puisse ce Congrès, au-delà des discours, décider les ruptures qui seules permettraient, s'il n'est pas trop tard, que cesse d'être dérisoire le lien qui subsiste entre ce nom de MRP et l'idéal promis !

Sur le plan social en n'acceptant plus de lâchetés comme celles de cette nuit.

Et tout vraisemblablement, sur le plan des pays d'outre-mer, en osant, pour de vrai, aller dans le sens de l'espoir des peuples.

Et sur le plan international, en refusant les ignominies qui consistent à tolérer que de monstrueux bourreaux comme Barbie soient déclarés par l'« allié » américain tabou et « nécessaire à sa sécurité », tandis que, dans le même temps, jouant sur la peur, on nous pousse chaque jour davantage vers de pseudo-croisades tout au plus capables de maintenir ou d'accroître les sordides bénéfices de quelques hommes d'affaires anxieux de débouchés rentables pour leur surproduction.

Aurions-nous donc oublié que se vendre ou se laisser corrompre est bien pire que risquer fût-ce la plus cruelle des persécutions ?

On se libère des persécuteurs, mais les corrupteurs, derrière eux, ne laissent qu'avilissement.

Voyez-vous, lors de la première campagne électorale de la Libération, alors que j'étais candidat indépendant, j'ai, partout, déclaré : « Pour redonner honneur et justice à notre peuple, j'espère dans ce MRP dont je ne suis pas membre. J'y adhérerai s'il m'apparaît comme réalisateur de cette espérance. Mais ensuite, je n'hésiterais pas à le quitter et à dire pourquoi, s'il m'apparaissait cesser un jour d'être tel. »

J'ai tenu parole en adhérant après la première année. En ce temps, jamais n'aurait été voté un ordre du jour comme celui d'hier ; comme jamais n'auraient été acceptées telles quelles tant de décisions, survenues depuis, sur le plan colonial ou international.

Maintenant, je veux encore ne pas manquer à mon engagement. Et c'est pourquoi je me vois obligé de vous prier de recevoir ma démission.

Je le fais avec peine parce que je crois à la sincère

bonne volonté de nos camarades.

Mais je ne peux pas ne pas le faire parce que, dans l'action politique, je ne crois plus en eux pour une réelle défense de la justice.

Et parce qu'il me semble qu'il faut tout faire pour que s'élève plus fort, et attire enfin l'attention, le cri à nouveau désespéré de tant de malheureux qui voient chaque jour davantage contredit et abandonné leur double combat, pour la justice dans la liberté.

Leur espérance s'épuise.

Nous serons responsables si elle va s'échouer en d'autres illusions.

Sans doute l'on nous dit que maintenant l'intérêt général veut cela.

Le croyez-vous en votre âme et conscience ? Ne craignez-vous pas qu'à un apparent et faux intérêt général immédiat soit ainsi sacrifié gravement l'avenir ?

Pour ma part, je n'en puis plus douter. La compromission de cette nuit m'a semblé soudain plus lourde qu'aucune autre de signification et de conséquence. Elle a fini de m'ouvrir les yeux et de me décider. Je ne puis plus.

Puisse bientôt se lever le jour où, après cette expérience et cet échec, renaîtra sur le plan politique la formation nouvelle que tant d'hommes, hier des nôtres, appellent sous une forme différente !

Puissent s'y retrouver tous ceux parmi nous qui, pensant ainsi, n'osent pourtant pas encore le dire !

Jamais un peuple comme celui de France ne reste longtemps ni abattu, ni désabusé.

Jamais un message comme celui que nous avons reçu ne peut longtemps resté étouffé ou compromis.

Il triomphera par les humbles efforts de franchise et de courage de chacun de ceux qui oseront ne plus se taire.

C'est dans cette certitude que je veux vous quitter ; avec l'espoir que vous-même serez bientôt de ceux qui sauront à leur tour élever la voix pour cette rénovation et cette autre libération.

Croyez à l'amitié que je vous garde et à mon dévouement dans le Christ.

Abbé Pierre Grouès

P.S. - Dans la même journée où le Groupe votait cet ordre du jour si lâche, on lui apprenait que les dirigeants du Parti avaient décidé l'exclusion de notre ami le Professeur Boulet.

Comment ne pas voir entre ces deux faits une triste logique ?

Peut-être le Parti par de telles décisions gagnera-t-il des voix. Ce n'est pas prouvé, car s'il est vrai qu'ainsi il peut rassurer ceux qui n'aiment pas le courage, il soulève par contre le mépris chez bien d'autres qui, jusqu'ici, le soutenaient. Aurait-on oublié au MRP que ce n'est pas d'abord de gagner des voix qu'il s'agit pour des hommes politiques, mais de savoir quelles voix ils gagnent en échange de quelles voix ils perdent !

Celles qu'il aura gagnées là, s'il en gagne, jamais n'en auraient voulu ceux qui, dans tant de sacrifices, avaient fondé son espérance.

La réponse de François de Menthon, datée du 12 mai

Cher Monsieur l'Abbé,

Votre lettre de démission a été rédigée au lendemain des débats parlementaires sur les événements de Brest. L'ordre du jour qui les a clôturés vous apparaît comme une trahison et une lâcheté, parce qu'il ne mentionne pas la responsabilité qui vous paraît évidente d'éléments patronaux dans le déroulement de ces événements.

Je tiens d'abord à démentir catégoriquement l'interprétation que vous croyez pouvoir donner au court entretien que nous avons eu ensemble quelques instants avant le scrutin.

L'ordre du jour était alors déposé après un accord général des groupes de la majorité, socialistes compris naturellement. Il était impossible de remettre en cause cet accord,

à quelques minutes du vote final. Mais si l'ordre du jour avait été ainsi rédigé, et si notamment nous n'avions pas imputé à l'intransigeance patronale au même titre qu'aux excitations communistes la responsabilité du drame sanglant de Brest, c'est simplement et uniquement parce que la vérité ne nous l'aurait pas permis. Si vous avez suivi attentivement les débats, vous devez bien être convaincu que si l'intransigeance patronale a pu créer à Brest comme ailleurs un climat favorable aux excitations communistes ce sont bien celles-ci qui portent seules la responsabilité directe du sang versé. Cet ordre du jour a donc été rédigé, non pas avec la préoccupation qui, en la circonstance, aurait été indigne de nous, « de ne pas froisser certains des associés de la majorité ou du Gouvernement qui ne supporteraient pas que l'on touche à des membres de patronat », mais uniquement avec le souci de la vérité.

Je vous rappelle les termes de cet ordre du jour :

« *L'Assemblée Nationale,*

« *Emue par les événements qui ont endeuillé la ville de Brest,*

« *Réprouve les excitations partisans qui en sont la cause ;*

« *Convaincue que la classe ouvrière saura défendre ses légitimes intérêts en refusant de se laisser entraîner à des actes de violence ;*

« *Approuve les déclarations du Gouvernement et lui fait confiance pour maintenir l'ordre républicain dans la justice sociale. »*

L'affirmation du caractère légitime des revendications ouvrières s'y accompagne de la confiance faite à la classe ouvrière pour les défendre sans se laisser entraîner à des actes de violence.

Véritablement, les termes de cet ordre du jour, en

admettant même que le style parlementaire puisse vous agacer, ne pouvaient justifier votre démission.

Celle-ci résulte, vous le savez bien, de dissensions graves avec le Groupe sur un certain nombre de questions essentielles. Lorsque vous écrivez : « On nous pousse chaque jour davantage vers de pseudo-croisades tout au plus capables de maintenir ou d'accroître les sordides bénéfices de quelques hommes d'affaires anxieux de débouchés rentables pour leur surproduction », vous donnez ainsi une interprétation du Pacte Atlantique qui n'est évidemment pas la nôtre. Vous n'ignorez pas également que, sur d'autres questions fondamentales, votre jugement s'est écarté progressivement de la politique suivie par le MRP. Votre départ pouvait donc vous apparaître comme justifié par ces désaccords.

Mais pourquoi qualifier de lâcheté l'attitude politique de ceux que vous quittez ? Je ne saurais accepter ce terme ni pour mes collègues du Groupe, ni pour moi-même. Je pourrais vous répondre que le véritable courage pour un parlementaire est de faire face jour après jour aux difficultés concrètes de l'action politique, sans jamais rien renier de ses raisons de vivre et d'agir et sans renoncer non plus jamais à l'efficacité. Mais je ne veux pas entrer dans le champ des appréciations morales alors qu'il s'agit plus simplement d'un jugement politique différent.

Je sais, au surplus, que vous connaissez assez nos camarades pour leur faire l'honneur de croire à leur courage et à leur fidélité à leurs engagements. Nous apprécions différemment l'attitude à adopter en face de conditions politiques déterminées. Puisqu'il en est ainsi, je ne peux que prendre acte de votre démission.

Veillez agréer, cher Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

LA DÉMISSION DE CHARLES D'ARAGON

Charles d'Aragon, député des Hautes-Pyrénées, adresse le 1er mai 1950 la lettre suivante à François de Menthon.

Mon Cher Président,

Une récente décision de votre Commission Exécutive a exclu du MRP mon ami le Professeur Boulet. Je ne crois pas avoir été moi-même l'objet d'une mesure analogue. C'est une omission ; je la répare.

Le nom de Boulet et le mien ont bien souvent figuré au Journal Officiel sous la même rubrique. On comprendrait mal que l'un ayant été exclu, l'autre restât. Une porte vient de s'ouvrir ; je la franchis avec regret. Si j'agissais autrement, vous seriez en droit de me mal juger.

J'ai donc l'honneur de me démettre de ma qualité de membre du Groupe et de membre du MRP. En vous faisant part de cette détermination, j'évoque le président plein de compréhension et de bienveillance que vous avez été pour moi. Je vous remercie ; je vous tiens encore pour un ami très cher.

Je n'insisterai pas longtemps sur ce qui me sépare de l'ensemble du Groupe, tel qu'il pense et agit aujourd'hui. Une des choses surprenantes de l'histoire politique d'après-guerre, c'est que des hommes animés d'une égale bonne foi, élus sur un programme qu'ils ont défendu avec une même ardeur et une même inexpérience, se retrouvent après quatre années de vie publique en désaccord sur la plupart des points, tout en se croyant fidèles à eux-mêmes et à leurs premiers desseins.

Le jour où Boulet recevait son avis de licenciement, le Groupe était appelé à voter un ordre du jour sur les évé-

nements de Brest. Vous en connaissez le texte. Vous conviendrez que si, traduit en français de 1950, la Charte du CNR dont nous nous réclamons donne quelque chose qui ressemble à cet ordre du jour, c'est ou bien que la langue s'est altérée, ou bien que les mots n'ont pas le même sens pour tout le monde. Un obstacle matériel m'a empêché de mettre fin vendredi matin à mon congé. J'ai été ainsi frustré d'une suprême occasion d'indiscipline ; je m'en excuse.

Monsieur le Garde des Sceaux a dit jeudi : « Il est d'autres violences que celles portées par des coups ». C'est exact. Il existe une forme de violence patronale qui refuse de façon continue aux travailleurs ce qui est nécessaire à leur vie et à leur dignité. C'est vrai à Brest, à Clermont-Ferrand et ailleurs. On peut tout contre un gréviste qui perd son sang froid ; on ne peut rien en revanche contre Monsieur Michelin. Sans doute parviendrait-on facilement à faire conspuer les patrons de combat dans un congrès du MRP. En attendant, tout se passe pour eux comme si Monsieur Guizot était au pouvoir. C'est dans une pareille atmosphère qu'on nous parle sans rire de faire voter une loi anti-trust.

On parle de grèves politiques. On a sans doute raison d'en parler parfois. Nous savons que les communistes sont experts dans la confusion des genres. Je crois aussi que les mouvements de défense patronale ont de curieux prolongements sur le plan politique. De là ces ordres du jour apeurés destinés à rallier de tristes majorités.

Boulet a voté contre le Pacte Atlantique. Il est difficile, n'ayant pas fait une chose, de s'en prévaloir. Si la maladie

qui me retenait à cette époque loin de Paris m'avait alors laissé quelque répit, j'aurais sans doute été à ses côtés. Que Boulet me permette de lui dire néanmoins que son vote et ses arguments, dont certains n'auraient pas été les miens, ont porté un coup moins dur au prestige du Pacte Atlantique que les articles publiés ces jours-ci dans « Le Monde » et signés par une main amie. Je ne sais pas si la Commission Exécutive a déjà censuré cette lucidité ; si elle ne l'a pas fait, je l'en félicite. Nous avons tous jadis mené campagne contre la politique des « blocs ». Après quatre ans, tout est fait pour laisser croire que le monopole du pacifisme appartient à ceux qui repoussent notre intégration dans un « bloc » parce qu'ils préfèrent s'intégrer dans un autre. Je ne suis pas disposé à opter entre deux subordinations. Pacifiste, je ne peux envisager aujourd'hui l'hypothèse d'une guerre juste. Non, le monde étant ce qu'il est, dans la monstrueuse simplicité de sa division, je n'imagine vraiment pas qu'il puisse y avoir une guerre juste.

Il y a en ce moment des Français qui se battent en Indochine. Législateur de la majorité, j'ai longuement porté ma part de responsabilité et je n'ai repris effectivement ma liberté sur ce terrain qu'en refusant de ratifier les accords passés avec Bao-Daï. On a transféré cet homme

de Monaco à Dalat. On a traité avec lui. Je n'ai jamais cru à l'efficacité de cet expédient burlesque. En attendant, le sang coule. La bravoure militaire est prodiguée en vain. Nos finances publiques sont obérées. Ni sur le plan des valeurs morales qu'elle incarne ni sur le plan des valeurs matérielles, la France n'a rien à gagner. Il apparaît aujourd'hui aux yeux de beaucoup, il apparaîtra demain aux yeux de tous, qu'elle se bat pour d'autres. La conviction douloureuse que j'ai sur ce point suffirait à justifier mon attitude d'aujourd'hui.

Cher ami, j'aurais pu rester quelques semaines de plus, quelques semaines de moins. Quel est l'intérêt de demeurer dans un groupe en enfrenant sans cesse ses consignes ? Quelle est la dignité de l'homme qui se dispense d'obéir aux exigences de sa conscience ? Il me fallait pourtant choisir entre ces deux positions ou tenter de les concilier par de continuels compromis. En aucun cas la loyauté n'y trouvait son compte. Je m'en vais donc. Ce n'est pas tragique. Les liens du souvenir ne sont pas brisés. Je reste fidèle à tous ceux qui me lient depuis douze ans à la Démocratie Chrétienne.

Je reste fidèle, Mon cher de Menthon, aux sentiments d'affection fraternelle et d'amitié que depuis longtemps j'ai pour vous.

La réponse de François de Menthon, datée du 11 mai

Mon cher ami,

Votre lettre du 1er mai, par laquelle vous m'avez adressé votre démission, fait état de désaccords sur la plupart des questions politiques importantes. Puisque vous en jugez ainsi, je ne peux que reconnaître que votre démission s'imposait. Un parti politique exige de ses membres non seulement des aspirations communes, mais un jugement identique sur les orientations politiques fondamentales.

Je ne reviendrai pas sur les divergences essentielles que vous enregistrez entre nous, aussi bien sur le Pacte Atlantique que sur notre politique en Indochine. Si vous estimez vraiment que le Pacte Atlantique conduit à la guerre au lieu d'être, comme nous le pensons, une condition préalable à la construction d'une paix véritable ; si vous croyez que les sacrifices consentis par la France en Indochine sont à la fois vains et à contre-sens de l'intérêt national, alors que nous pensons quant à nous que ces lourds sacrifices répondent à une mission que nous ne pouvons renier en même temps qu'à des nécessités politiques inéluctables, en estimant également que le succès répondra plus ou moins tôt, mais de façon certaine, à nos efforts, nous ne pouvons que constater notre désaccord sur ces questions et estimer avec vous que votre démission s'imposait.

Vous me permettez par contre de prendre moins au

sérieux vos critiques concernant notre politique sociale. Nous sommes tous d'accord avec vous pour condamner l'intransigeance et la volonté de revanche d'une partie de notre patronat, qui n'a rien oublié ni rien appris, ainsi que pour souhaiter une politique résolue de promotion ouvrière et d'élévation du niveau de vie des salariés. Nous ne négligeons rien et nous ne négligerons rien dans les semaines et dans les mois qui viennent pour orienter plus nettement dans ce sens l'action gouvernementale et parlementaire.

Si l'ordre du jour qui a clôturé l'interpellation sur les incidents de Brest ne flétrissait pas l'intransigeance patronale au même titre que l'excitation communiste, c'est tout simplement qu'il aurait été contraire à la vérité d'imputer à l'une comme à l'autre la responsabilité directe du sang ouvrier qui a coulé à Brest. Si vous avez pris connaissance des débats, votre conviction doit être faite, comme la nôtre, à ce sujet.

Laissez-moi ajouter, me rappelant le charme de votre amitié et l'imprévu excessif que revêtent assez souvent vos propos brillants, que vous n'êtes pas sérieux lorsque vous affirmez que « tout se passe comme si Guizot était au pouvoir ». Je sais que vous ne le croyez pas vous-même.

Croyez, mon cher ami, à mes meilleurs sentiments.

DISPARITIONS

Nous avons appris avec peine le décès de René GIRAULT, professeur à Paris I.

Le fils de René TRAPET (dont nous avons annoncé le décès dans notre précédent numéro), nous a adressé une coupure du journal local "Echo 93" : du 4 février :

« Son activité de conseil, son goût prononcé pour les activités sociales, son altruisme ont quotidiennement conduit René Trapet à intervenir tant dans la vie publique (municipale, associative, professionnelle) qu'en tant que médiateur dans les entreprises artisanales et commerciales. Militant de la LOC, JOC, du MRP puis du Centre du Patronat Chrétien, il s'efforça de rassembler et de fédérer le courant de pensée né du Sillon de Marc Sangnier.. »

"LE MRP VOUS PARLE !". Directeur de la publication : Jacques Mallet

Commission paritaire de la presse : N° A5 - 65 - 465

IMPRIMERIE SIMÉDIAT - CIRCULAIRES COULON 01 42 36 08 15

Le MRP vous parle!

Nouvelle Série
Supplément au N° 85
du mois d'Avril 2000
réalisé par le CREDIC

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS - Téléphone 01 47 05 84 51

Il y a cinquante ans le Plan Schuman

Un acte inattendu, audacieux, novateur.

Cette initiative téméraire allait à contre-courant mais elle témoignait d'une mentalité nouvelle et se révélait riche de promesses.

Pourtant, la déclaration de Schuman aurait très bien pu rencontrer une hostilité catégorique si elle n'avait trouvé un écho favorable dans une partie de l'opinion et notamment au sein de la communauté chrétienne.

C'est pourquoi, en ce cinquantième anniversaire, il nous est apparu bon de rappeler, même très succinctement, les actions qui ont précédé et accompagné le Plan Schuman et lui ont donné ensuite les prolongements qu'il portait en germe, ceux de l'Union Européenne qui se construit peu à peu de nos jours.

Encore convient-il de prendre aussi conscience de tous les obstacles qui restent à franchir pour y parvenir.

C'est le nouveau défi qu'il nous faut relever, dans l'esprit même de Robert Schuman.

Henri PUMEROL
Responsable du CREDIC



LE CREDIC

Le Cercle de Recherches et d'Études sur les Démocrates d'Inspiration Chrétienne (CREDIC) est une équipe de travail de l'Amicale.

Elle s'est donnée pour but de solliciter tous les anciens militants qui possèdent des documents sur le Mouvement, afin de les rassembler et de constituer des archives vivantes sur l'action du MRP.

Dans ce but, elle s'efforce également de rassembler les livres et les documents universitaires qui commentent la vie du Mouvement. Ou de ses différentes personnalités afin que les étudiants intéressés puissent les consulter sur place.

En plus du bulletin de l'Amicale, elle publie un certain nombre de plaquettes sur les principales réalisations du MRP, afin de les communiquer aux professeurs d'Histoire contemporaine.

L'Action du Mouvement est en effet totalement passée sous silence dans un grand nombre de publications.

On croirait que le MRP n'a pas été au pouvoir pendant plus d'une dizaine d'années et n'a pas assuré la reconstruction du pays ni préparé la plupart des traités qui régissent encore aujourd'hui les relations internationales.

Nous rappelons donc la réalité des faits.

Cette équipe se compose de Monique Badenès, Josette Buchou, Cyrille Balazuc, Marguerite Colin, Jean-Marie Daillet, Marie-Thérèse Garde, Ronan Guellec, Jacques Parini, Henri Pומרol, Germaine Touquet, Jaroslav Verzala.

Elle se réunit une fois par mois au siège de l'Amicale.

Ce numéro spécial sur le Plan Schuman est l'aboutissement des deux derniers mois de son travail.



SCHUMAN

BIDAULT

ORIGINES DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DES CHRETIENS-DEMOCRATES

Dans cet article, Monique Badenès, ancienne chargée de mission au cabinet d'Alain Poher et ancienne députée européenne, brosse un **tableau général** de l'évolution des Chrétiens-Démocrates en Europe. Chacun de ses aspects est repris plus en détails dans la suite de ce numéro.

C'est une longue histoire que celle de la Démocratie-Chrétienne européenne qui date du XVIIIème siècle (l'évêque constitutionnel Lamourette parlant de « christianisme populaire » et de « fraternité chrétienne ») préfigurait déjà Lamennais, l'encyclique *Rerum Novarum*, Léon Harmel et le congrès ouvrier de Reims et, en 1899, la création du « **Sillon** » par Marc Sangnier suivie par celles de l'ACJF, des Semaines Sociales, de la **Jeune République** et du PDP qui s'inscrivent dans la même tradition. Quel héritage!

Ce ferment de christianisme social survécut à la « grande guerre » et les premières élections législatives de 1919 – la Chambre bleu-horizon – vit arriver Robert Schuman, élu pour la première fois. Parallèlement à ce grand mouvement en France, la même année 1919 en Italie, Don Sturzo avait fondé un parti politique : le **Parti Populaire** correspondant exactement à la même démarche. Mais survint le fascisme... et, passée la guerre, la Democrazia Christiana de Fanfani fut l'enfant du Parti Populaire.

La fondation de « l'Aube » par Francisque GAY, avec Bidault comme éditorialiste (entouré notamment de Corval, Dannenmuller et Mamy, puis celle des **Nouvelles Equipes Françaises**, en 1938, furent le creuset d'où sortirent, après la débâcle de 1940, les premiers réseaux de Résistance que Georges Bidault a magistralement résumée : « *A l'origine de la Résistance il y a unedispotion d'esprit, un trait de caractère. La Résistance n'est autre que l'intransigeance et la fidélité aux grandes causes pour lesquelles on peut vivre, ou s'il le faut mourir* ». Gilbert Dru alla jusqu'au bout de cet engagement après avoir jeté les bases du Mouvement National de Libération, avec Jean

Gilibert, Gilbert Dru et Georges Bidault alors président du CNR depuis la mort de Jean Moulin.

Né le 25 novembre 1945, le MRP devint rapidement le premier parti de France avec 160 députés en 1946 ! Plus d'un siècle après Lamennais les démocrates d'inspiration chrétienne gouvernaient la France ! C'est alors que G. Bidault, R. Schuman, A. Colin, P.H. Teitgen, F. de Menthon, R. Lecourt, R. Bichet et bien d'autres, ont porté très haut l'image d'un parti neuf, certes, mais comptable d'une longue histoire qui trouvait enfin son aboutissement parlementaire, mais en se gardant bien cependant d'apparaître comme un « parti confessionnel ».

A la même époque, dans plusieurs pays d'Europe : l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suisse, un mouvement analogue apparaît avec des hommes animés d'une même philosophie. Des contacts s'établissent très vite entre Bidault, Schuman, Don Sturzo et de Gasperi en Italie, van Zeeland en Belgique...et plus tard Adenauer en Allemagne.

Le rôle que joueront alternativement Bidault et Schuman comme ministres des Affaires Etrangères successifs, fut capital pour jeter les bases de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne. De ces rencontres, d'abord très privées, jaillit l'idée d'un véritable mouvement international basé sur les valeurs issues de la démocratie chrétienne : liberté, démocratie, justice sociale, fraternité, droits de l'Homme.

Monique BADENÈS

Les actions démocratiques au début du siècle

En 1892, Léon XIII avait demandé aux Chrétiens de se rallier à la République, d'**organiser démocratiquement la société**, de promouvoir la justice sociale, de développer la coopération internationale et de **travailler à la Constitution de communautés de Nations**.

Immédiatement, de nombreux militants et ecclésiastiques répondirent à l'appel du Pape.

Le premier, **Gaston Tessier**, créa la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) qu'il élargit très vite en Confédération internationale.

Puis un certain nombre d'**Abbés**, rompant avec la tradition du Clergé, créèrent un peu partout en France des associations et journaux d'action démocratique.

Citons l'Abbé Lemire, fondateur des Jardins Ouvriers ; l'Abbé Garnier animateur des quartiers populaires de Paris et son journal "Le Peuple Français" ; l'Abbé Six de Lille et sa publication "La démocratie chrétienne". La "Vie catholique" de l'Abbé Daby, mais surtout l'Abbé Trochu qui lança en Bretagne le quotidien "L'Ouest Eclair", avec Emmanuel Desgrée du Lou et Henri Tetgen (devenu Ouest-France, c'est aujourd'hui le premier quotidien français).

Un laïc, Charles Fonsegrive, créa aussi "la Quinzaine" où s'illustra Charles Péguy.

Parallèlement, l'Abbé **Lemire** organisa des "**Congrès Ouvriers Chrétiens**", puis avec **Léon Harmel**, tenta de fonder un **PARTI DEMOCRATIQUE CHRETIEN**, mais, malheureusement, cette tentative, la première du genre, échoua.

C'est alors que **Georges Hourdin** et **Francisque Gay** reprendront l'idée de l'Abbé Daby et lanceront l'hebdomadaire "**La Vie catholique**" qui existe toujours aujourd'hui.

En 1922, l'Association Catholique de la Jeunesse Française (**ACJF**) qui avait été créée par Albert de Mun, se subdivisa en mouvements spécialisés :

Dès 1916, en effet, l'Abbé **Cardjin** avait formé des équipes ouvrières dans le Nord avec Fernand Bouxom, Marcel Van Hove et Robert Prigent.

En 1927, l'Abbé **Guérin** et quelques jeunes fondèrent à Clichy la première véritable section de **JOC** et à partir de là, le mouvement connut un essor sans précédent en France, en Europe et dans le monde. Pour son cinquantenaire, il regroupa d'ailleurs près de cent mille jeunes ouvriers à Rome !

Nous verrons plus loin que la JOC permit à de nombreux travailleurs d'accéder, après 1945 et grâce au MRP, aux plus hautes responsabilités de l'Etat.

La **JAC** fit de même en formant des cadres paysans qui, adhérant "aux équipes rurales" du MRP, favorisèrent l'éclosion d'une véritable politique agricole et une évolution certaine du monde rural. Michel Cuperly et Léon Dubois en furent des responsables très efficaces. Plusieurs dirigeants de la FNSEA furent issus de ces équipes et même des ministres, comme Debatisse et Gabriel Valay.

Pierre Brosson initia le tourisme à la ferme ; Marie-Thérèse Nouvelon, l'Institut des Cadres Paysans de Draveil (IFOCAP) où viennent aujourd'hui des jeunes de toute l'Europe ; Josette Buchou enfin, les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) imités partout.

Après un long et difficile démarrage dans les établissements scolaires durant 20 ans, la **JEC** s'attacha surtout, pendant la guerre 39-45, à former des militants contre le nazisme en multipliant les camps clandestins. Michelet Jean Gilibert et Gilbert Dru, des "**Jeunes Chrétiens combattants**", en ont été des militants particulièrement actifs. Ces deux derniers élaborèrent d'ailleurs un Manifeste qui fut présenté à Georges Bidault par l'intermédiaire de Francisque Gay. Il devint la base du futur Manifeste du **Mouvement Républicain Populaire**.



HENRI TETGEN



EMMANUEL DESGRES DU LOU

Le Sillon

Marc Sangnier avait fait ses études au Collège Stanislas de Paris, sous l'égide des Pères Gratry et Gerbet. Il y avait rassemblé des étudiants dans la "CRYPTTE" de l'Etablissement et publié un bulletin qui portait ce même nom et qui intéressait beaucoup les élèves.

L'un de ses condisciples, Paul Renaudin, en publiait un autre; "**LE SILLON**". Les deux publications fusionnèrent sous ce titre en janvier 1899 et donnèrent naissance à un magnifique mouvement de jeunesse, très ouvert à l'enseignement de Léon XIII et désireux de se mettre au service de l'Action Sociale, d'un Humanisme spiritualiste, de la Démocratie et de la République.

Les jeunes du mouvement organisaient des cercles d'études dans les milieux populaires, créaient des services sociaux, suscitaient des sessions de réflexions et d'études et faisaient tous preuve d'une fraternité et d'une solidarité exemplaire (tous les membres du *Sillon* s'appelaient ainsi par leurs prénoms). Il régnait une chaude ambiance dans toutes leurs réunions.

Tant et si bien que le mouvement connut un essor sans précédent, (à son congrès de 1909 se pressaient 11.000 adhérents !)

Ses idées et ses consignes s'exprimaient dans un hebdomadaire d'une grande qualité et au titre évocateur : "L'éveil démocratique".

Son succès eut un énorme retentissement en Europe, Sangnier fut qualifié de "chantre de la démocratie". Mais à l'époque troublée où paraissait le journal et où ses militants le vendaient au Quartier Latin en proclamant des idées nouvelles, ils en vendaient souvent aux mains avec les membres de l'Action Française de Charles Maurras.

La tentation était alors très grande de passer de l'action éducative et religieuse à l'action politique, ce que le haut clergé supportait mal.



Marc Sangnier

Ne voulant pas que le christianisme parut privilégier un système politique plutôt qu'un autre, le Pape Pie X condamna le *Sillon* le 25 août 1910.

Sangnier se soumit et laissa les Evêques organiser des "Sillons catholiques diocésains" dont le journal "L'âme populaire" paraît encore aujourd'hui.

Mais les idées de Sangnier, en faveur du respect et de la dignité humaine, de la justice sociale et de la fraternité universelle, avaient fait leur chemin.

Des équipes locales du *Sillon* s'étaient constituées non seulement dans presque toutes les villes de France, mais aussi dans un grand nombre de cités européennes.

Leurs membres attendaient une nouvelle initiative que Sangnier prit en 1912 en créant un véritable parti politique indépendant de la hiérarchie catholique : La jeune République.

La jeune République

En 1910, Marc Sangnier créa le quotidien "La Démocratie" et en 1912, fonda la "Ligue de la Jeune République". Toutefois, contrairement à ce qu'il espérait, Marc vit se diviser les anciens sionistes. "Les Catholiques sociaux (des Sillons diocésains)" s'opposaient aux chrétiens démocrates qui adhéraient à la Jeune République. Puis la guerre survint et presque tous furent mobilisés et dispersés. Pour maintenir des liens entre eux, Georges Hoog, le second de Sangnier, édita un petit bulletin "Notre Etoile" envoyé avec beaucoup de difficultés à tous les militants qui combattaient sur le front.

C'est le 16 juillet 1916, qu'Ernest Pezet y publia un "Appel aux hommes de bonne volonté" pour rétablir l'union des uns et des autres.

Les réponses furent extrêmement favorables. Ses amis lui demandèrent alors de prendre la rédaction en chef d'un nouvel hebdo qui venait d'être fondé à Blois par Emmanuel Rivière : "L'Âme Française". Raymond Laurent devint le responsable de l'association qui soutint cette nouvelle publication, laquelle permit aux élections de novembre 1919 de faire élire 40 députés chrétiens-démocrates dont Robert Schuman, Ray Soult, De Fos Du Rau, Boissard, l'Abbé Lemire, etc.

Le 1er août 1920, ces nouveaux députés constituèrent "une Ligue nationale de la démocratie", mais elle dut se dissoudre en 1922 faute d'accord entre ses membres.

Ils avaient malgré tout réussi à élaborer un **programme politique** très moderne qui pourrait être encore valable en l'an 2000 et qui, d'ailleurs, a inspiré pendant 50 ans, les programmes de nombreux partis.

On pourrait le résumer de la sorte : "repos hebdomadaire pour les travailleurs, salaire minimum, retraite ouvrière, taxation des superflus par l'impôt, vote des femmes, lutte contre l'alcoolisme, élections à la proportionnelle, création d'une chambre économique et sociale, association capital-travail, développement de l'éducation populaire, respect des convictions de chacun et - après la guerre 14-19 - coopération de tous les peuples pour la restauration de l'Europe, désarmement des nations, gendarmerie internationale.

On reste stupéfait aujourd'hui de lire un tel programme qui a suscité nombre d'institutions en vigueur sans que personne le rappelle.

Mais il était violemment attaqué par les Conservateurs, Louis Veuillot en tête, et par Léon Daudet de l'Action Française. Les anticléricaux et les communistes perturbaient les réunions. Pourtant les sections se multipliaient partout en France, par exemple à Paris avec Robert Cornilleau, à Limoges avec Maurice Guérin, dans le Finistère avec Paul Simon, dans le Nord avec Victor Diligent (le père d'André Diligent, actuel Sénateur), avec André Breton à Bordeaux, puis aussi Tremintin, futur Président de l'Association des Maires de France, Robert Garric, des équipes sociales (qui existent encore aujourd'hui), bien d'autres...

Tous se retrouvèrent au PDP puis dans la Résistance comme Maurice Schumann (qui devint le porte parole de la France libre) et enfin au MRP avec Pezet et Laurent comme chefs de file. La J.R. subsista cependant après la guerre de 40, tous ses membres n'ayant pas adhéré au MRP. Son dernier député fut Maurice Bourdan.



MAURICE GUÉRIN



ERNEST PEZET



VICTOR DILIGENT



PAUL SIMON

L'ACTION INTERNATIONALE DE MARC SANGNIER



RAYMOND LAURENT



ROBERT LECOURT



MAURICE SCHUMANN



DR ROBERT CORNILLEAU

Avant et après la guerre de 14-19, Sangnier dénonça vigoureusement "l'esprit de revanche" et en 1920 décida d'organiser des "Congrès internationaux pour la paix et le rapprochement des peuples".

Le premier se tint à Paris, le 4 décembre 1921, avec la participation de délégués d'une dizaine de pays dont l'Allemagne. 3000 auditeurs assistaient à la session de clôture.

Le 26 septembre 1922, le Congrès eut lieu à **Vienne** en Autriche. Des personnalités de toute l'Europe y participaient. Ce fut un **tournant** dans la vie politique européenne.

Ensuite, d'année en année, les congrès se tinrent partout en Europe : A Fribourg (8000 personnes) - à Londres - Luxembourg - Bierville en France - Wurtzbourg en Bavière - Genève - Fribourg à nouveau - Ostende puis encore Bierville.

Bierville, c'était la propriété de Sangnier. Il la transforma en "**foyer de la paix**" avec réfectoire, salle de cours, théâtre de verdure.

Des personnalités du monde entier la fréquentait. Il y organisa des rencontres et des sessions d'études. Bierville devint ainsi le "**séminaire de la pensée démocratique**" en Europe, tellement bien, qu'au Congrès de 1926, Paul Painlevé, Louis Barthou et Albert Sarraut l'honorèrent de leur présence.

Une école internationale fut installée au moulin de Noisémont tout proche. Des jeunes y vinrent de toute l'Europe, préfigurant ainsi, 30 ans à l'avance, les échanges de jeunes organisés par le Mouvement européen, l'OFAJ et les autres mouvements de jeunesse.

On peut donc dire que Sangnier fut un extraordinaire précurseur qui suscita un état d'esprit favorable à l'Union européenne d'aujourd'hui.

Pourtant, Marc ne considéra pas son action politique comme suffisante. Battu aux élections de 1932, il décida de se consacrer entièrement à "sa mission pour la paix, à la réconciliation des peuples et au rapprochement avec l'Allemagne". Mais il ne fut pas suivi par les anciens combattants. La J.R. se scinda en deux.

Sangnier créa, le 6 novembre 1932, une nouvelle publication : "L'éveil des peuples", puis il se donna tout entier à la Ligue Française des Auberges de Jeunesse qu'il venait d'instituer en pensant que les rencontres de jeunes de tous les pays d'Europe permettraient de favoriser un climat de paix. Il installa même une auberge l'"Epi d'or" à Bierville et y organisa des conférences internationales des auberges. Le socialiste Léo Lagrange approuva d'ailleurs son action dès l'arrivée du Front Populaire au pouvoir et les Jeunesses socialistes appuyèrent la création d'auberges un peu partout en France et même au centre Kellermann, Porte d'Italie à Paris lors de l'Exposition internationale.

La guerre mit malheureusement fin à cette action généreuse et pacifique, mais peut-être trop idéaliste et quelque peu utopique face au Nazisme. Néanmoins Sangnier se conduisit en héros pendant la guerre, participa activement à la Résistance, fut arrêté et déporté, mais n'en continua pas moins à prêcher la réconciliation entre les peuples et notamment avec l'Allemagne.

LE PDP

En août 1922, Raymond Laurent, Gaston Tessier, Charles Flory et Adeodat Boissard se rencontrèrent à la Semaine Sociale de Strasbourg et envisagèrent la constitution d'un nouveau groupement.

Il fut rendu possible, après les élections du 11 mai 1924 qui envoyèrent 13 anciens de la J.R. à l'assemblée. Ils constituèrent le "Groupe des Démocrates" lequel permit la création d'un **Parti Démocratique Populaire** le 16 novembre 1924.

Son programme : Attachement à la République et aux libertés - Démocratie dans l'organisation économique et sociale - Appel aux forces morales et respect des convictions religieuses - Collaboration internationale.

Son organisation : un bureau d'étude ; un secrétariat international ; une fédération des élus municipaux ; une fédération féminine (avec Germaine Peyrolles future Présidente de l'Assemblée ; Germaine Poinso-Chapuis futur Ministre de la Santé et Solange Lemblin future Députée de Paris et grande résistante) ; un institut de formation ; un groupe des jeunes démocrates animé par Robert Lecourt. Georges Bidault sera le représentant des jeunes à la commission exécutive composée de Pierre-Henri Teitgen, Paul et Alfred Coste Floret, Robert Buron, Henri Dorey, Jean Cayeux, Yves Fagon, Roger Devémy, tous futurs leaders du MRP.

Le parti avait un journal "Le Petit Démocrate" dirigé par Cornilleau et une association de journalistes démocrates animée par Louis Pagès.

Charles Flory y publia également une revue "Politique" dans laquelle écrivirent Etienne Borne, Maurice Blondel, François De Menthon, Manuel Prélot.

Raymond Laurent édita pour les candidats un "Manuel politique", très apprécié.

En même temps, se constituaient dans tous les pays d'Europe d'autres partis chrétiens démocrates : "Le Centrum" en Allemagne - le Parti Social Chrétien en Autriche - la Ligue des Travailleurs Chrétiens en Belgique - le Parti Chrétien Démocrate en Hongrie - le Parti Populaire en Italie - le Parti Chrétien Démocrate en Lituanie - le Parti de la Droite à Luxembourg - le Parti Catholique Néerlandais aux Pays-Bas - le Parti Chrétien Démocrate en Pologne - le Parti Conservateur Populaire en Suisse - le Parti Populaire Slovaque en Tchécoslovaquie - le Parti Chrétien de Slovénie en Yougoslavie. En Irlande, en Espagne et en Roumanie existaient également des groupes sociaux chrétiens très actifs, mais non encore organisés en partis politiques.

Le 13 décembre 1925, le PDP, désireux de promouvoir un rapprochement des nations européennes, prit la décision de constituer un secrétariat international de liaison avec tous ses groupes et partis et il en confia la responsabilité à Henri Simondet, professeur au Collège Stanislas.

Durant 10 ans, de 1928 à 1938, des congrès annuels se tinrent à Bois Le Duc en Hollande, à Luxembourg, Bruxelles, Cologne et Paris.

La plupart des personnalités chrétiennes démocrates d'Europe eurent donc l'occasion de se rencontrer au cours de ces congrès et d'élaborer ensemble des thèses politiques communes qui, justement, permirent à la déclaration de Robert Schuman, en mai 1950, de trouver un écho favorable un peu partout en Europe.



ROBERT BURON



JEAN CAYEUX

Les Alsaciens et les Lorrains

Dans l'Alsace et la Lorraine annexées par les Allemands, les associations catholiques furent très vivaces et débouchèrent de part et d'autre sur des actions politiques. En Alsace un "Centre alsacien" rattaché au Centrum allemand, délégua plusieurs députés au Reichstag. Après la guerre, il se transforma en Union Populaire Républicaine animée par Michel Walter et Henri Meck. Même chose en Lorraine. Or, Robert Schuman avait fait ses études d'Avocat à Strasbourg, où il avait rencontré les membres des associations catholiques. Lorsqu'il revint à Metz, il consacra une grande partie de son temps à faire vivre des associations analogues en Lorraine. Il avait une telle réputation d'animateur et d'organisateur qu'on lui demanda de se présenter aux élections de 1919 sur une liste de l'Union Républicaine Lorraine. Il fut élu et toujours réélu depuis.

L'AUBE



Francisque GAY

En janvier 1932, Francis Gay réunit Gaston Tessier, Georges Bidault, Charles Flory et Adéodat Boissard et leur proposa de créer un **quotidien** qui pourrait être un carrefour d'idées, de relations et d'informations pour tous les chrétiens engagés : "**L'Aube**" ouvert aux catholiques sociaux, aux syndicalistes et à tous les démocrates spiritualistes, chrétiens ou non.

L'Aube prit des positions nettes et courageuses en politique intérieure, pour la justice sociale et surtout contre les fascismes avec, dès 1934, les éditoriaux intransigeants de Georges Bidault.

Furent membres de la rédaction : Borne, Carité, Corval, Danenmuller, Falaize, Guichard, Letourneau, Mamy, Jean Teitgen, Pochard, Terrenoire. Tous, plus tard, formeront dans la Résistance l'équipe rapprochée de Bidault.

Une association des amis de "**L'Aube**" se constitua et Bidault y présenta un manifeste qui eut un très grand retentissement.

Le 12 novembre 1938, 1500 délégués, approuvant ce manifeste, se réunirent au Palais des Congrès de la Porte de Versailles à Paris et décidèrent de transformer l'association en "**Nouvelles Equipes Françaises**" qui, juste après la défaite, se constituèrent en réseau de résistance avec les militants des Jardins Ouvriers de l'Abbé Lemire.

Ceux du *Sillon* de la J.R. et du PDP également d'ailleurs.

A la Libération, **L'Aube** devint l'un des principaux journaux d'opinion.

Il eut une influence certaine lors des élections successives pour la nouvelle Constitution.

Mais la multiplication des journaux issus de la Résistance leur porta tort à tous.

Ils disparurent les uns après les autres. **L'Aube** fut un des derniers à tenir, mais en 1951, il dût se saborder faute de financement. Le Secrétariat Général du MRP demanda alors à Pierre Corval de créer une agence d'information susceptible de répandre les idées du mouvement en desservant notamment l'ensemble des quotidiens et des hebdomadaires chrétiens-démocrates français et en diffusant les articles écrits par les grandes personnalités du mouvement.

Il y avait alors en France 17 quotidiens et 110 hebdomadaires chrétiens-démocrates. Mais faute de s'être unis pour organiser une coopérative d'achat de papier, une agence publicitaire commune et une rédaction centrale, ils cessèrent successivement de paraître. Il ne resta bientôt plus que **Ouest-France** et **Nord-Eclair** parmi les quotidiens résolument chrétiens-démocrates, ce qui explique les difficultés que le MRP rencontra ensuite pour assurer la diffusion des idées européennes, notamment lors du débat sur la CED. Or ce projet ne fut rejeté qu'à une seule voix. Peut-être en aurait-il été autrement avec l'appui de nombreux quotidiens.



GEORGES BIDAULT



ETIENNE BORNE

— LA RÉSISTANCE —



GILBERT DRU

Les Chrétiens-Démocrates furent parmi les premiers en France à s'opposer aux Nazis et à constituer des groupes de résistance.

Le 22 juin, de radio Beyrouth, André Colin encouragea les forces de l'Empire français à continuer le combat. Fin 1940, De Menthon, Pierre-Henri Teitgen, Jean Pochard et Pierre Corval lancèrent le Mouvement "Liberté" et un journal du même nom. Il s'associa en octobre 41 au Groupe "Vérité" d'Henri Frenay et Claude Bourdet pour former "Combat" un des plus importants mouvements de résistance.

Les membres des NEF militèrent aussi dans d'autres organisations : Max André au "Front National", Gaston Tessier à "Libération Nord", Robert Lecourt à "Résistance", avec les anciens du "Sillon" et notamment son équipe bordelaise dont les membres furent déportés. Paul Coste Floret à Alger, Marie-Hélène Lefauchaux à l'Organisation Civile et Militaire, Edmond Michelet à Brive, Germaine Poinso Chapuis au Mouvement de Libération Nationale à Marseille, Josée Dupuy au service des réseaux et...

Autour d'Emile Amaury (du "Parisien" devenu depuis "Le Parisien Libéré") s'organisa également le "Groupe de la rue de Lille" qui imprima les principaux journaux de

la Résistance au siège de la "Démocratie" de Marc Sangnier, Boulevard Raspail à Paris et notamment "Témoignage chrétien" du père Chaillet. Y militaient notamment : Jean Sangnier, Robert Durand, Lucette Aubrun, Georges Hourdin, Raymond Laurent, Ernest Pezet, Louis Renaudin, Janine Rendu, Louis Terrenoire, Gilbert de Vericourt.

Plusieurs furent déportés après l'arrestation de Marc Sangnier.

Libéré en 1942 de son Stalag, Bidault fut mis en relation avec Jean Moulin par De Menthon. Il devint le second du délégué du Général de Gaulle et son influence fut très vite prépondérante. Il chargea Pierre Corval d'organiser un bureau d'information et de propagande (BIP) pour transmettre les nouvelles et les consignes aux réseaux. Il multiplia lui-même les contacts avec les délégués des mouvements, des partis et des syndicats qui composaient les groupements de résistance.

A la même époque, De Menthon et Pierre-Henri Teitgen participaient au Comité général d'étude qui, sur ordre de Gaulle, préparait les dispositions administratives ou légales à mettre en oeuvre à la libération.

Des comités d'action se créèrent un peu partout en France : à Toulouse avec Etienne Borne, à Clermont-Ferrand avec Coste Floret,

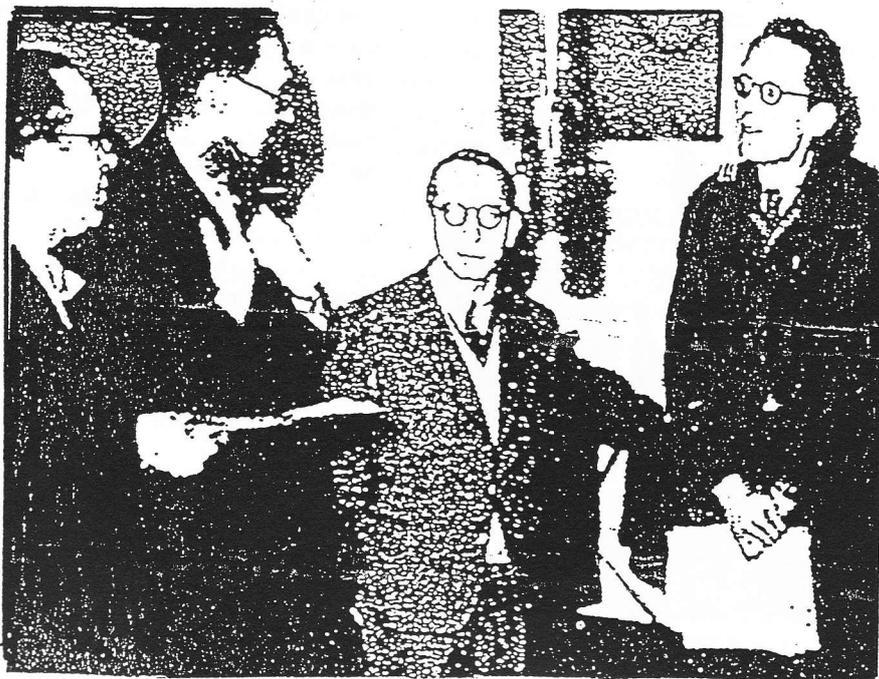
à Lyon avec Maurice Guerin et Gilbert Dru, à Brive avec Jean Gilibert. Ces deux derniers rencontrèrent Bidault au début de novembre 43 pour lui suggérer d'instituer une nouvelle formation politique. Ils lui soumirent dans ce but un manifeste qui, revu et corrigé plus tard par André Colin et Simonnet, devint le Manifeste du Mouvement Républicain Populaire.

Le 27 mai 43, lors de la réunion constitutive du Conseil National de la Résistance (CNR). Bidault fit adopter une motion demandant la formation d'un véritable gouvernement provisoire à Alger et, le 22 juin 43, après l'arrestation de Moulin, il fut élu Président du CNR. Robert Bichet fut, pour sa part, chargé de l'information du Conseil.

En août 1944, Bidault prit une part décisive à l'insurrection et au ravitaillement de la capitale et le 25, il accueillit le Général de Gaulle à l'Hôtel de Ville de Paris.

Mais alors que tous ces militants avaient combattu les nazis avec une détermination sans faille, beaucoup d'entre eux voulurent immédiatement faire preuve d'un esprit de clémence et de réconciliation.

C'est ainsi qu'à peine rentré de déportation, Marc Sangnier signa dans l'Aube, le jour même de l'Armistice, le 8 mai 45, un éditorial dans lequel il appelait les Français, à



Maurice SCHUMANN à la BBC

"à savoir gagner la paix en bâtissant des cités fraternelles".

La résistance a-t-elle préparé et servi l'Europe ? Oui sans aucun doute :

1) En mettant le fascisme à bas. Jamais une Europe libre n'aurait pu se constituer sous la botte hitlérienne.

2) En regroupant et en formant des personnalités de grande qualité susceptibles d'assumer le pouvoir après la guerre.

3) En organisant des groupes de réflexion chargés de préparer la nouvelle organisation politique, économique et sociale après la Libération.

4) En proclamant sa volonté de mettre en place un ordre nouveau basé sur les droits de l'homme, la réconciliation et la coopération des peuples.



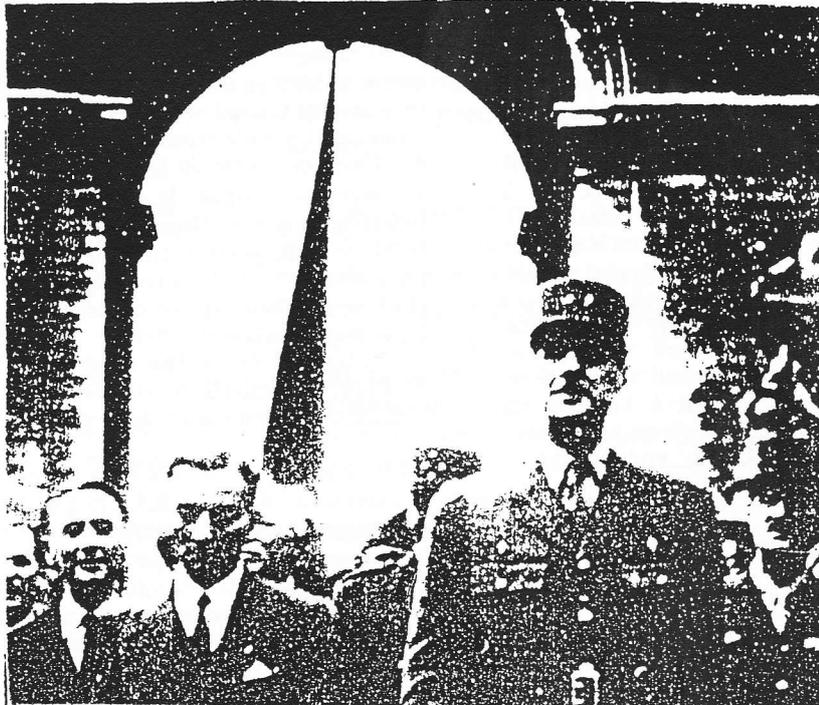
André COLIN

Le 25 novembre 44, se tint le congrès constitutif du MRP à Paris, Maurice Schuman en fut élu Président, Robert Bichet Secrétaire général, André Colin délégué général. Robert Schuman y adhéra quelques semaines plus tard.

9 septembre 1944, de Gaulle forma un gouvernement d'Union Nationale, dans lequel il inclut trois personnalités du MRP : De Menthon à la Justice, Bidault aux Affaires Etrangères, Teitgen à l'Information.

"Parti de la Fidélité", le MRP regroupa tout de suite les Résistants Gaullistes et la plupart des militants du *Sillon* et du PDP. Seuls quelques adhérents de la Jeune République refusèrent de s'y rallier.

Il connut surtout un apport massif de jeunes chrétiens combattants, de militants de l'Action



Catholique et particulièrement de la JOC et de la JEC, dont plusieurs responsables prirent en mains le Secrétariat Général du Mouvement : Fonteneau, Gortais, Bacon, Gilibert, Allier, Denis, Plantade, Delfosse, Le Brun-Keris, Simone Rollin, Germaine Touquet, Simone Cesbron, etc.

Dans la tradition de la J.R. et du PDP, il organisa des sections d'études et des équipes spécialisées, chacune en charge un secteur d'activité : Monde Ouvrier, Monde Rural, Commerce, Presse, Jeunes, Femmes, Outre-Mer, Etranger, etc.

Une Fédération de sections locales fut d'autre part créée dans chaque département, l'ensemble étant coordonné par l'hebdo "Forces Nouvelles".

C'était une structure solide qui porta rapidement ses fruits. Les militants adhèrent en masse et le quotidien de Francisque Gay "L'Aube" les informa régulièrement.

L'objectif qui leur était proposé : "La Révolution dans l'ordre, par la loi" et, selon le Manifeste adopté le 25 Novembre 45: la Révolution des structures de l'Etat; la Révolution sur les plans économique, social et culturel ; la Révolution en donnant la parole au peuple pour élaborer une nouvelle constitution et préparer l'avènement d'un ordre international nouveau basé sur les principes de la sécurité collective".

Le Mouvement ne s'en lança pas moins avec vigueur dans la reconstruction du pays et dans la préparation de la Constitution.

Ses deux premiers Conseils nationaux, les 7 avril et 25 août 1945, en précisèrent les conditions : "Pas d'assemblée omnipotente".

Il fit donc voter "oui" au référendum constitutionnel du 21 octobre 1945 pour la désignation de la première Assemblée Constituante.

Mais le 20 janvier 1946, de Gaulle donna sa démission. Le MRP rechercha une entente avec les Socialistes pour empêcher le contrôle des Communistes sur les Institutions. Ce ne fut pas accepté par plusieurs fidèles du Général qui quittèrent le Mouvement.

Au second référendum constitutionnel du 5 mai 1946, le MRP préconisa de voter "non" pour éviter l'omnipotence de l'Assemblée. Il fut suivi par 53 % des électeurs et, aux élections législatives qui suivirent, le 2 juin 1946, il devint le premier parti de France avec 160 Députés. Bidault fut élu Président du gouvernement provisoire.

Le 20 novembre 1947, ce fut Robert Schuman qui devint Président du Conseil et qui nomma Bidault aux Affaires Etrangères.

Deux ans plus tard, le 28 octobre 1949, ce fut au tour de Bidault de redevenir Président du Conseil et de nommer, à son tour, Robert Schuman aux Affaires Etrangères. Schuman qui, quelques mois plus tard, proposa le pool Charbon Acier.

LES PREMIÈRES GRANDES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'EUROPE

En octobre 44, Bidault, qui était alors Ministre des Affaires Etrangères, tenta de mettre fin aux réticences de Churchill et de Roosevelt contre de Gaulle. Il proposa au Général de les recevoir à Paris. Roosevelt refusa, mais le 11 novembre 44, Churchill vint à Paris et descendit les Champs-Élysées devant une foule enthousiaste.

S'ensuivit une conférence franco-britannique où Bidault et Churchill sympathisèrent. Tous deux se rencontrèrent ensuite à Londres en février 45 et commencèrent à envisager un projet d'Union européenne.

Bidault se rendit ensuite à San Francisco le 18 avril 45 pour l'Assemblée constitutive de l'ONU. Il y réclama un poste pour la France au Conseil de Sécurité et y exigea que le Français soit reconnu comme langue officielle en faisant imprimer dans la nuit, avant la séance inaugurale, tous les documents dans notre langue.

Il se rendit ensuite auprès de Truman afin de lui demander une aide économique pour l'Europe.

Le 20 janvier 46, de Gaulle démissionna. Bidault, qui était une nouvelle fois à Londres, rentra précipitamment à Paris et plaida devant le Bureau national du MRP pour que le mouvement reste aux affaires avec les Socialistes. Il ne voulait pas que les communistes puissent prendre le pouvoir, comme cela commençait à se produire dans les Républiques de l'Est de l'Europe.

19 juillet 46 : Bidault fut élu Président du gouvernement provisoire, et donc Chef de l'Etat. C'était la première fois qu'un chrétien-démocrate assumait un tel poste en Europe.

En décembre, Churchill prononça un discours à Zurich, dans lequel il déclara publiquement vouloir fonder un "Mouvement pour l'Europe Unie".

Le 4 mars 47, le Traité d'alliance franco-britannique dit "Traité de Dunkerque" fut signé par Bidault.

Le 5 juillet 45, à Harvard, le Général Marshall, en réponse à la demande de Bidault, présenta un programme d'aide à la reconstruction de l'Europe. Mais quelques temps plus tard, les Etats-Unis voulurent remettre l'industrie de la Ruhr aux Allemands.

Robert Schuman (qui avait adhéré au MRP en novembre 45), devint Président du Conseil et s'y opposa. En revanche, il présida l'entrée en vigueur de l'Union douanière du Bénélux et le 17 mars 48, signa le Pacte de Bruxelles entre la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. Il prévoyait une protection militaire et une coopération économique, sociale et culturelle.

En avril 48 : Entrée en vigueur du Plan Marshall et création de l'OECE pour l'application de ce plan.

7 mai 48 : Congrès de la Haye et création du Mouvement européen, avec la participation du Mouvement pour l'Europe Unie de Churchill, de l'Union fédéraliste européenne du Hollandais Brugmans, de la Ligue européenne de coopération économique du Belge Van Zeeland, du Conseil pour l'Europe du Français Dautry, du Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe de Gérard Jaquet et enfin des Nouvelles Equipes Internationales de Robert Bichet.

Novembre 48 : Schuman nomme Alain Poher Commissaire Général aux Affaires allemandes et autrichiennes. D'emblée celui-ci prend contact avec Adenauer qui vient d'être élu Chef du Parti Démocrate Chrétien allemand, afin d'aplanir les difficultés nées au sein de l'Autorité Internationale de la Ruhr et surtout pour préparer les contacts entre Schuman et Adenauer qui auront lieu en septembre 49.

Entre temps, le 4 avril 49, le Pacte Atlantique est signé à Washington. Il donne naissance à l'OTAN. Le 5 mai 49 à Londres : traité portant création du Conseil de l'Europe.

Bidault redevint Président du Conseil le 28 octobre 49, et reprit Schuman aux Affaires Etrangères, lequel put ainsi proposer le 9 mai 50, le Pool charbon-acier, selon les suggestions de Jean Monnet et avec le contre seing de Georges Bidault.

On a souvent prétendu que Bidault et Schuman s'opposaient. Ce n'était pas exactement le cas : Bidault était plus "atlantiste", Schuman plutôt "partisan d'une Europe continentale". Mais ils se sont toujours soutenus l'un l'autre, se nommant réciproquement aux

Affaires Etrangères (lorsqu'ils devinrent l'un ou l'autre Président du Conseil) et en approuvant chaque fois les initiatives de leur collègue du gouvernement.

En juin 50, Pfimlin présenta un projet de Pool vert qui sera adopté en 1953 par l'Assemblée nationale sur proposition de René Charpentier et qui deviendra la Politique Agricole Commune (PAC) après le Traité de Rome.

Le Traité de Paris constituant la CECA fut signé à Paris le 18 avril 1951 par les Ministres de l'Europe des six, réunis autour de Robert Schuman.

Marguerite Colin



LE GENERAL MARSHALL A HARVARD



BIDAULT
signe la Charte de l'OECE le 17 avril 1948

LE PLAN SCHUMAN

Un acte politique majeur et un véritable "tournant" dans l'histoire des pays européens qu'explicitent fort bien ces deux phrases de Robert Schuman : « Il n'y aura jamais la paix chez nous sans la réconciliation de la France et de l'Allemagne, sans l'Europe qui fera oublier aux jeunes ce que fut pour leurs aînés le drame franco-allemand » ...

« Notre communauté n'est pas une association de producteurs de charbon et d'acier. Elle est le commencement de l'Europe »...

Que veut en effet Robert Schuman ?

Éviter un nouveau conflit avec l'Allemagne où périraient à nouveau des millions de personnes.

Rechercher pour cela, mais pas n'importe comment, une **réconciliation** avec notre ancien ennemi. Or les circonstances sont tragiques : les Soviétiques annexent les pays européens de l'Est (le coup de Prague a eu lieu 2 ans auparavant) la guerre de Corée menace et devant ces dangers, les Américains veulent réarmer l'Allemagne et, dans ce but, redonner aux Allemands le contrôle de la sidérurgie et de l'industrie de la Ruhr, celles justement qui ont permis à Hitler de réarmer son pays. C'est ce qu'il faut à tous prix éviter.

Or Jean Monnet a minutieusement étudié un dispositif susceptible d'empêcher la réindustrialisation de l'Allemagne. Il l'a soumis à Schuman par l'intermédiaire de B. Clapier, Directeur de cabinet du Ministre. Il s'agit d'intégrer l'industrie du charbon et de l'acier dans un "**ensemble communautaire**" auquel participeraient les pays voisins et cela d'une façon telle que le système puisse ensuite être étendu à d'autres formes d'activités économiques et conduire plus tard à une véritable "**union politique**".

Mais Schuman est attaqué sur sa droite par les nationalistes du RPF et sur sa gauche par les communistes, qui lui en veulent d'avoir jugulé les grèves insurrectionnelles. Ils le traitent à la fois de "Boche" et de "Vendu aux Américains".

De plus, une grande partie des électeurs français demeurent fermement hostiles aux Allemands. Braver les uns et les autres serait extrêmement risqué sur le plan politique.

Cependant, c'est le seul moyen de faire bouger les choses et d'ouvrir de larges perspectives d'avenir. Or Schuman sait pouvoir compter sur les chrétiens démocrates des différents pays d'Europe et notamment sur Adenauer, de Gasperi, van Zeeland, Spaak. Il prend donc le **risque politique** d'engager le processus.

Il consulte rapidement les pays intéressés, prévient Adenauer du projet et le soumet au Conseil des ministres*, puis, sans attendre, annonce le lendemain

* On a dit que Bidault avait été furieux de l'exposé fait par R. Schuman au Conseil des Ministres et qu'il avait vivement reproché à Jean Monnet (dont le service - le Commissariat au Plan - dépendait de la Présidence du Conseil) de ne pas l'en avoir averti, ce qui est exact. En réalité, Monnet avait bien soumis le plan au Directeur de cabinet de Bidault, M. Falaize, Mais ce dernier, ne pensant pas que Schuman allait agir si vite l'avait mis en attente dans un tiroir. Bidault n'en a pas moins approuvé la proposition Schuman.

même, l'intention de la France de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une **Haute Autorité Commune**, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe... premier pas vers une **Fédération européenne**.

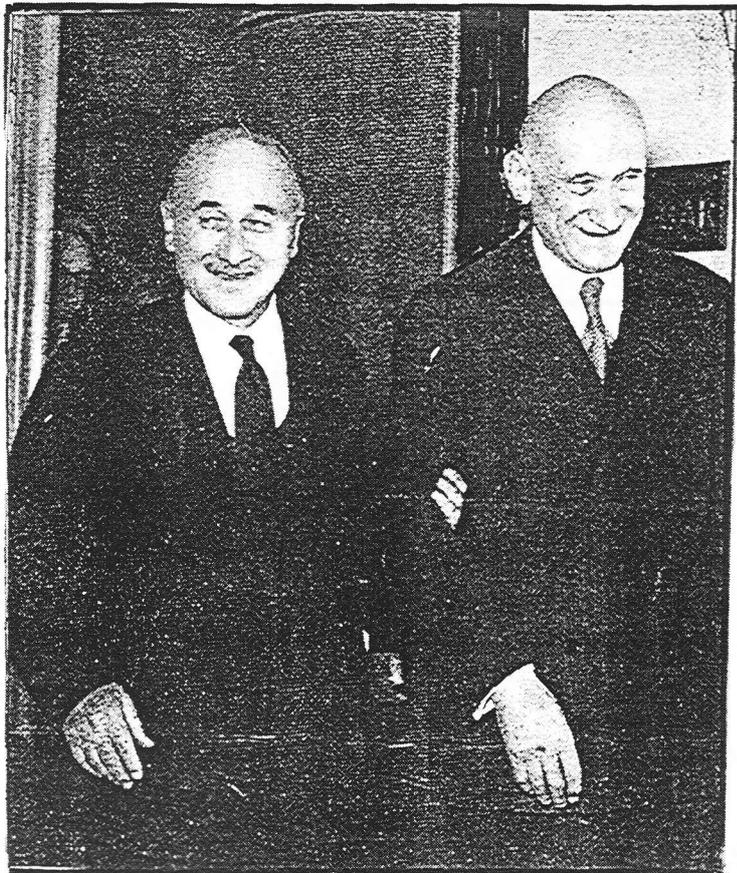
Ainsi réussira-t-il à éviter le réarmement de l'Allemagne tout en développant la sidérurgie européenne et en ouvrant la voie à une véritable Union. C'est un "**TOURNANT DÉCISIF**" dans l'histoire de ce siècle et des pays européens. Il y aura désormais un "**avant Schuman**" avec des nationalismes exacerbés et un "**après Schuman**" avec des efforts progressifs mais permanents vers une "**communauté des nations européennes**".

Dans ce processus, Monnet a joué un rôle important en préparant le dispositif à mettre en oeuvre. Mais **c'est Schuman qui a pris la responsabilité politique de l'impulser** et c'est lui qui a posé la première pierre de la construction européenne.

Henri POUMEROL

Cela étant, il serait bien difficile de relater en détail le processus d'intégration amorcé par le Plan Schuman et de rendre compte de manière précise des motivations ou des pensées des uns et des autres.

Il nous a paru préférable de reproduire intégralement la déclaration de Schuman que l'on cite souvent mais qui n'est jamais présentée telle quelle, de reproduire des écrits de Robert Schuman et de Jean Monnet et de soumettre enfin au lecteur le mode de fonctionnement de la communauté Charbon-Acier, qui a inspiré celui de la CEE et de l'Union Européenne.



J. MONNET et R. SCHUMAN

La Déclaration de Robert SCHUMAN

le 9 Mai 1950

in extenso

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité, mais décisif.

Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin des régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des oeuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus,

poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

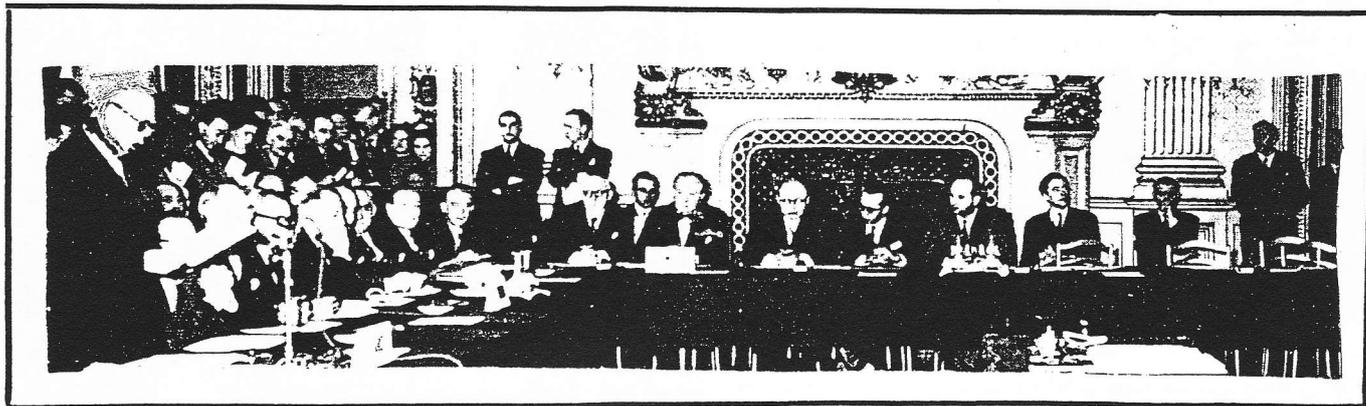
Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes : La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides : la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité ; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents ; le développement de l'exportation commune vers les autres pays ; l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'oeuvre de ces industries.

Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions des pays adhérents, à titre transitoire, certaines dispositions devront être mises en oeuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.

A l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.



EDITORIAL DE M. ROBERT SCHUMAN POUR LA REVUE "COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE"

A l'occasion du 10ème Anniversaire de sa déclaration

L'atmosphère politique, en ce début de l'année 1950, était inquiétante. Nous allions au-devant d'une crise grave, inextricable.

Si la Conférence du Palais Rose (Juin 1949) avait bien mis fin au blocus de Berlin et à son climat de guerre, aucune entente réelle ne s'avérait prévisible avec la Russie Soviétique. La politique inaugurée vis-à-vis de l'Allemagne par les Accords de Londres (Juin 1948) reprenait d'anciennes routines : des concessions âprement marchandées étaient arrachées à des vainqueurs réticents et méfiants par des vaincus humiliés, de plus en plus conscients de leur force renaissante.

Ainsi, dans ce climat malsain, source de mésententes futures, l'Allemagne, d'abord absente des accords interalliés sur la répartition de son charbon, avait à contre-cœur adhéré en Avril 1949 à l'autorité internationale de la RUHR dont le contrôle s'imposait comme un impératif politique permanent.

C'est alors que, dans un renversement sans précédent des conceptions politiques anciennes, par sa déclaration du 9 Mai 1950, la France prit l'initiative d'une politique entièrement nouvelle. Surmontant des souvenirs douloureux, elle substituait à la rivalité et à la méfiance une solidarité d'intérêts qui devait faire disparaître les causes d'un antagonisme apparemment irrémédiable.

Elle offrait de traiter avec l'Allemagne les garanties durables qu'elle n'avait pu trouver dans les solutions de contrainte et de subordination.

Cet objectif politique immédiat et primordial ne pouvait, dans la conjoncture du moment, être atteint isolément, il s'insérait d'ailleurs tout naturellement dans un ensemble de préoccupations plus ambitieux qui, dépassant le cadre du problème franco-allemand, visait à l'avenir même de l'Europe.

Placés entre les blocs des puissances de l'Est et de l'Ouest qui s'organisaient, les Etats de l'Europe occidentale se livraient entre eux à une lutte économique sans merci dont l'issue, à la longue, ne pouvait aboutir qu'à la perte de leur indépendance. L'organisation de cette Europe, dans le sens de l'unification s'imposait. Elle ne pouvait être atteinte que dans une structure politique nouvelle.

A cette fin, l'idée d'une Fédération se présentait tout naturellement à l'esprit, mais nous ne pensions pas devoir commencer par une construction juridique aussi ambitieuse. Mieux valait procéder par étapes, dans des domaines précis et concrets.

Celui du charbon et de l'acier s'offrait à nous. Il réunissait toutes les conditions d'une réussite technique, d'une efficacité économique et politique. En effet, d'une part l'élargissement du marché de ces produits clés constituait une garantie d'expansion, de relèvement du niveau de vie, d'autre part le contrôle réciproque enlevait à chacun des pays associés la possibilité non seulement de faire, mais même de préparer la guerre.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler et de situer, aujourd'hui, les idées directrices du plan que le 9 Mai 1950, nous avons proposé aux pays européens et qui, dans un délai étonnamment court devait trouver sa réalisation dans le Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Car avec ce Traité et dans le cadre des institutions qu'il a créées s'est ouvert une ère nouvelle de l'histoire de l'Europe.

C'est le mérite des idées audacieuses et fécondes de porter en elles un dynamisme qui leur confère la force de s'imposer et de s'étendre. Désormais, l'idée de communauté est à la base des relations entre les pays européens.

Certes, ni les critiques ni les difficultés n'ont été épargnées. Mais il faut constater que non seulement la Communauté du Charbon et de l'Acier s'est imposée et a acquis droit de cité, mais encore que l'unification européenne a enregistré des étapes nouvelles avec la création du Marché Commun et de l'Euratom. Déjà, les progrès de l'unification économique permettent d'envisager l'unification politique. De plus en plus les nations européennes sentent le besoin de

se rapprocher et de travailler ensemble, dans des institutions souples et adaptées aux circonstances, fonctionnant avec le concours actif de tous.

A une époque particulièrement troublée il fallait oser prendre un risque et une responsabilité. Non pas à la légère, mais après mûre réflexion. Il reste beaucoup à faire, certes, mais j'ai la conviction que l'unification de l'Europe est en marche et ne pourra plus être arrêtée.

Robert SCHUMAN.

*Mettre en commun l'enjeu**

* Article paru dans France Forum de Novembre 63.

J'ai le souvenir précis de mes entretiens avec M. Schuman, en avril 1950. L'évolution politique de l'Europe nous inquiétait. On se préparait à aborder l'avenir avec des méthodes du passé.

Dans ces circonstances, le grand mérite de M. Robert Schuman a été de se décider pour un plan audacieux, en quelques jours, et d'en convaincre le gouvernement français.

Il réfléchissait longtemps, mais il savait agir vite quand il avait trouvé la réponse aux graves problèmes qu'il se posait en conscience. Réconcilier la France et l'Allemagne était sa profonde préoccupation d'alors.

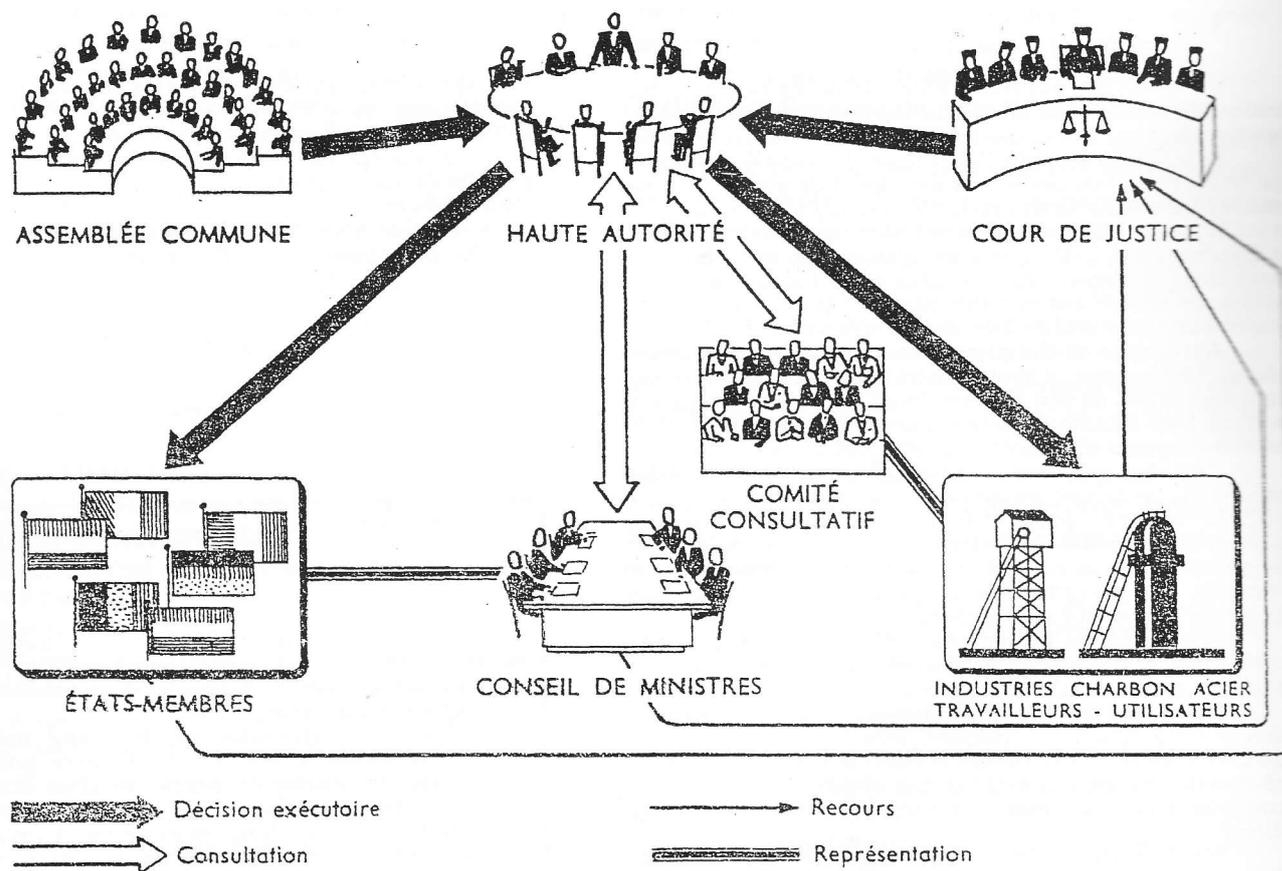
La surprise fut totale lorsque cet homme si réservé proposa ce que deux nations n'avaient jamais fait encore : mettre en commun leurs ressources principales, celles qui précisément étaient l'enjeu de leurs conflits. Ce geste révolutionnaire fut accompli sans vaine ostentation, avec une sincérité qui convainquit aussitôt tous ceux auxquels il s'adressait.

Il n'y avait pas d'arrière-pensée dans l'offre française. Elle était simple et franche : c'est pourquoi elle eut plus de portée dans les esprits, plus de conséquences sur les événements que les desseins les plus habilement calculés. Mais ce qu'elle exigeait de courage pour l'homme d'Etat qui le premier en prit la responsabilité est difficile à imaginer. C'est à cela que se mesure la grandeur, celle de l'homme et celle du pays qu'il sert. De sa voix sourde, gênée par l'émotion, M. Schuman parla au nom de la France le 9 mai 1950 et fut entendu par l'Europe.

Ce qu'il dit ce jour-là est encore la vérité aujourd'hui : « La paix mondiale ne sera sauvegardée que par des efforts à la mesure des dangers qui la menacent. » Les dangers, ce sont toujours les nationalismes et les rêves de domination. Les efforts, ce sont ceux que nos pays poursuivent inlassablement et avec succès depuis treize ans pour créer dans cette région du monde la communauté de destin pacifique et prospère voulue par M. Schuman.

Jean MONNET,
Ancien Commissaire Général au Plan
Ancien Président de la Haute Autorité
de la C.E.C.A.

MODE DE FONCTIONNEMENT



Le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier l'a établie pour une durée de 50 ans et a créé les institutions suivantes :

HAUTE AUTORITÉ

C'est l'organe exécutif de la Communauté. Composée de 9 membres, dont un Président, nommés d'un commun accord par les États membres, ce véritable gouvernement européen du charbon et de l'acier prend des décisions qui deviennent immédiatement exécutoires sur le territoire des six pays pour :

— établir et veiller au maintien du marché commun du charbon et de l'acier en supprimant les entraves (douanières et discriminatoires) à la libre circulation de ces deux produits entre les pays membres;

— développer le marché commun :

- a) en facilitant le financement des investissements et en stimulant la recherche notamment grâce à un impôt prélevé directement sur les productions dont elle a la charge.
- b) en aidant les travailleurs menacés de chômage (en raison de la reconversion et de la modernisation des entreprises en concurrence du fait du marché commun) à demeurer en activité soit en finançant en partie leur réadaptation technique, soit en les aidant à se rendre dans des régions où la main-d'œuvre fait défaut, soit en créant de nouvelles industries;

— faire appliquer la première loi anti-trust européenne en imposant aux entreprises qui ne la respectent pas des amendes qui peuvent atteindre 10 % de leur chiffre d'affaires.

Comité consultatif

Il groupe 51 membres (travailleurs, utilisateurs et négociants, producteurs, à nombre égal). Il émet son avis à la demande de la Haute Autorité qui est tenue de recourir à cette consultation chaque fois qu'une mesure, applicable aux six pays, doit être prise.

DE LA COMMUNAUTÉ CHARBON ACIER

ASSEMBLÉE COMMUNE

Parlement de la Communauté. C'est la première assemblée européenne souveraine. Elle est composée de 78 membres élus par les Parlements des six pays (ils pourraient être élus directement par les peuples de la Communauté).

Son rôle est de préserver le caractère démocratique de la Communauté en contrôlant l'action de la Haute Autorité.

L'Assemblée peut renverser cette dernière en adoptant une motion de censure (acquise à la majorité des 2/3) à la suite de l'examen du rapport annuel que la Haute Autorité doit lui communiquer sur ses activités. Elle se réunit en moyenne trois fois par an. Elle siège à Strasbourg.

COUR DE JUSTICE

Ce tribunal, composé de 7 juges, a le pouvoir de décider du maintien ou de l'annulation des décisions de la Haute Autorité. Il permet le recours contre celles-ci.

Ainsi, les conflits concernant l'application du Traité sont portés non pas devant les tribunaux nationaux mais devant ce tribunal européen qui garantit le respect du droit à l'intérieur de la Communauté.

Les jugements de la Cour s'imposent directement à toutes les parties : individus, entreprises, gouvernements nationaux ou à la Haute Autorité elle-même.

CONSEIL DE MINISTRES

Il est composé des Ministres compétents des six pays membres.

Son rôle consiste à harmoniser l'action de la Haute Autorité avec celle des gouvernements responsables de la politique économique générale de leur pays.

C'est un organisme de liaison et non pas de tutelle. La Haute Autorité le consulte avant de prendre la plupart de ses décisions et le Conseil formule son avis qui n'a généralement pas un caractère obligatoire. Dans quelques rares cas, la Haute Autorité ne peut agir qu'avec l'accord de l'unanimité du Conseil.

VOICI EN QUOI LA COMMUNAUTÉ — SUPRANATIONALE — DIFFÈRE D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE

- 1) La Haute Autorité peut agir sans obtenir l'autorisation préalable des gouvernements des pays membres.
- 2) Les décisions de la Haute Autorité sont obligatoires pour les industries charbonnières et sidérurgiques de la Communauté, sans avoir à figurer parmi les textes législatifs ou les arrêtés nationaux.
- 3) La Haute Autorité a le pouvoir de faire appliquer ses décisions directement à l'égard des entreprises.
- 4) La Haute Autorité peut imposer des amendes aux entreprises qui violent les règles de la Communauté.
- 5) Les inspecteurs de la Haute Autorité ont les mêmes pouvoirs que les inspecteurs des différents pays. Ils ont accès aux comptes des entreprises.
- 6) La Haute Autorité peut contraindre les Gouvernements nationaux à appliquer ses décisions.
- 7) La Haute Autorité a le pouvoir de prélever et d'encaisser un impôt sur la production du charbon et de l'acier.
- 8) La Haute Autorité est responsable de sa politique non pas devant les Gouvernements nationaux, mais devant l'Assemblée Commune, émanation des Parlements des différents pays.
- 9) Seuls les jugements prononcés par la Cour de Justice ont force exécutoire pour toutes les parties au sein de la Communauté, y compris la Haute Autorité. Ces jugements sont sans appel.
- 10) Il est interdit à la Haute Autorité, à la Cour, à l'Assemblée et à leur personnel de recevoir des instructions ou directives des Gouvernements nationaux.

LES GRANDES DATES DE L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

1950

- 9 mai Déclaration de M. Robert Schuman au nom du Gouvernement français, proposant de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une autorité commune dont les décisions auront un caractère obligatoire. La communauté ainsi proposée est ouverte à la participation des autres pays d'Europe.
- 20 juin Réunion à Paris de la conférence chargée d'élaborer le Traité entre les six pays (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) ayant accepté de participer à la Communauté.

1951

- 18 avril Signature à Paris du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

1952

- 25 juillet Réunis en conférence, les Ministres signataires du Traité font connaître que celui-ci est entré en vigueur à ce jour (les ratifications étant acquises). Luxembourg est choisi comme siège provisoire de la Communauté. Les gouvernements nomment les 8 membres suivants de la Haute Autorité : MM. Jean Monnet (Président), Franz Etzel (Vice-Président), Albert Coppé (2^e Vice-Président), Léon Daum, Enzo Giacchero, Heinz Potthoff, Dirk Spierenburg, Albert Wehrer. Le neuvième membre, M. Paul Finet, est désigné par cooptation par les autres membres de la Haute Autorité.
- 10 août Entrée en fonction de la Haute Autorité.
- 8 septembre Première réunion du Conseil de Ministres de la Communauté.
- 10 septembre Session d'ouverture de l'Assemblée Commune à Strasbourg.
- 4 décembre La Cour de Justice entre en fonction.

1953

- 1^{er} janvier Application du prélèvement sur la valeur des productions de charbon et d'acier qui constitue le premier « impôt européen ».
- 26 janvier Première réunion du Comité Consultatif.
- 10 février Établissement du marché commun du charbon, du minerai de fer et de la ferraille.
- 1^{er} mai Établissement du marché commun de l'acier.

1954

- 18 mars La Haute Autorité alloue des fonds destinés à permettre aux mineurs volontaires de quitter les gisements houillers en voie d'épuisement du Sud de la France et de s'installer dans le bassin lorrain en pleine expansion.
- 23 avril Signature entre le Gouvernement des États-Unis et la Haute-Autorité d'un accord prévoyant un prêt de 100 millions de dollars, remboursable en 25 ans. L'objet de ce prêt est de promouvoir le développement des ressources naturelles de la Communauté en contribuant à l'accroissement de la productivité et à l'abaissement des prix de revient.
- 11 mai La Haute Autorité annonce qu'elle contribuera au financement de la construction de 25.000 maisons de mineurs.
- 26 mai Les représentants des six gouvernements paraphent un accord instituant une carte européenne du travail qui donne à ses détenteurs le droit de travailler en tout endroit de la Communauté, sans restriction de caractère national.
- 1^{er} août Établissement du marché commun des aciers spéciaux.
- 25 octobre La Haute Autorité accorde une aide non remboursable pour la réadaptation de la main-d'œuvre en excédent à la suite de la reconversion d'usines sidérurgiques en France.
- 11 novembre M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, annonce qu'il ne demandera pas le renouvellement de son mandat, le 10 février 1955, afin de « travailler en toute liberté de parole et d'action à l'édification d'une Europe unie ».
- 13 décembre La Haute Autorité annonce le placement des premiers 60 millions de dollars du prêt américain accordés pour la modernisation des mines de charbon et des mines de fer de la Communauté.
- 21 décembre Signature à Londres du Traité d'Association entre la Communauté et la Grande-Bretagne.

1955

- 20 janvier Le Conseil de Ministres décide l'introduction par étapes des tarifs directs internationaux pour les transports sur le territoire de la Communauté.

LES ETAPES

DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE

- Le 9 Mai 1950 : Annonçant la volonté de la France de réaliser le **pool charbon acier**, Monsieur Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères, déclarait : "l'Europe se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait".
- 18 Avril 1951 : Signature du **TRAITÉ DE PARIS** instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) entre : la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République Fédérale d'Allemagne. La Communauté se compose donc de **Six pays**.
- 30 Août 1954 : Echec du projet de Communauté européenne de Défense.
- 25 Mars 1957 : Les six décident de la création d'un marché commun, **TRAITÉS DE ROME**. Le premier donne naissance à la Communauté Economique Européenne (CEE), le second à la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (**Euratom**).
- 14 Janvier 1961 : Politique agricole commune (**PAC**) et Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (**F.E.O.G.A.**).
- 29 Janvier 1966 : Le compromis de Luxembourg rétablit le vote à l'unanimité.
- 1er Juillet 1968 : **UNION DOUANIÈRE** entre les six.
- 1er Janvier 1973 : Adhésion du Danemark, de l'Irlande, du Royaume-Uni. La Communauté regroupe **neuf pays**.
- 10 Décembre 1974 : Les Chefs d'Etats et de Gouvernement décident de se réunir au moins trois fois l'an en **Conseil Européen**.
- 28 Février 1975 : Signature de la première Convention de Lomé entre la CEE et 46 pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (**ACP**) qui assurent le libre accès au marché communautaire des produits de ces pays.
- 10 juin 1979 : Election du **Parlement Européen au suffrage universel**. Il se composait alors de 410 députés (ils sont actuellement 626).
- 1er Janvier 1991, Admission de la Grèce dans la CEE qui comprend alors **10 pays**.
- 1er Janvier 1985, premier passeport européen.
- 1er Janvier 1986, la CEE s'élargit à l'Espagne et au Portugal. Elle devient l'Europe des **12 pays**.
- 28 Février 1986, signature de l'acte unique européen qui modifie les traités de Rome, permet le vote à la majorité qualifiée pour l'harmonisation des législations et fixe au 1er janvier 1993 la réalisation d'un grand marché intérieur sans frontière.
- 27 Juin 1989, Jacques Delors propose la réalisation de l'Union Economique et Monétaire (**UEM dite UNION EUROPÉENNE**), le Conseil européen l'adopte.
- 19 Juin 1990, **CONVENTION DE SCHENGEN**, elle supprime tous les contrôles entre les pays des neuf.
- 7 Février 1992, **TRAITÉ DE MAASTRICHT** qui fixe le cadre juridique et l'échéancier de l'Union Européenne.
- 1er Janvier 1995, adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. L'Union Européenne comprend donc **15 pays**.
- 19 Novembre 1997 : **TRAITÉ D'AMSTERDAM** qui modifie le Traité de Maastricht et instaure un pacte de stabilité et de croissance entre les pays participant à l'Euro.
- 21 Novembre 1997 : Le Conseil Européen fixe quatre objectifs pour la lutte contre le chômage.
- 13 Décembre 1997 : Ouverture des négociations pour **l'élargissement de l'Union** aux pays suivants : Chypre, Estonie, Hongrie, Pologne, République Tchèque et Slovaquie. Problèmes pour la Turquie. Si ces pays étaient admis, il y aurait 21 ou 22 pays membres de l'Union. Il faudrait alors adapter ses structures et son mode de fonctionnement.
- 2 Mai 1998 : Le Conseil Européen arrête la liste des pays capables d'adopter l'EURO.
- Démission de la Commission Santer.
- Formation de la Commission de Romano Prodi.
- Elections au Parlement européen, le Parti Populaire Européen y devient majoritaire.
- Nicole Fontaine, qui en est membre, devient la Présidente du Parlement.

G.T.

ROBERT

CET INCONNU

“Homme de la frontière” comme Konrad Adenauer et comme Alcide de Gasperi -, Luxembourgeois de naissance, (parce que son père combattant de la guerre de 1870 et refusant l'annexion de la Lorraine s'était établi dans le pays de son épouse), homme de deux cultures, Lorrain de toujours et Français de cœur : cet étrange homme politique a été sous trois républiques, de 1919 (il avait alors 33 ans) à 1962 député de la Moselle, et il a exercé de hautes fonctions au sein de notre gouvernement.

La discrétion, la modestie, l'humilité qui caractérisent le personnage, totalement dépourvu de brillant et, comme on dit aujourd'hui, de qualités médiatiques, ont contribué à son relatif effacement. Sa démarche était sévère, un peu courbée, sa parole sourde et lente, trébuchant parfois sur un mot. On ne pouvait dire qu'il était mauvais orateur, il ne l'était pas du tout. Lourd handicap pour un parlementaire français ! “ Au temps de nos premières rencontres, dira plus tard Pierre Pflimlin, nous éprouvions pour lui des sentiments de confiance et d'estime. Mais nous ne savions pas que nous étions en présence d'un de ces hommes exceptionnels par lesquels l'Esprit infléchit l'histoire. Aujourd'hui nous le savons ”.

Catholique mosellan et catholique social, militant de l'action catholique lorraine, il s'emploie aussitôt à nouer des contacts avec l'ACJF à laquelle il apporte le “ salut de la jeunesse catholique lorraine ” et crée en 1919, dans l'esprit de Rerum Novarum, sur le modèle des Semaines Sociales, des “ journées sociales ” de Metz qui formeront de jeunes militants. C'est alors que ses amis lui demandent d'adhérer à l'Union Républicaine Lorraine et de se présenter aux élections législatives. Il est élu député de la Moselle en 1919. Il rejoint en 1931 le Parti Démocrate Populaire, dont il partage les orientations sociales et internationales. Il soutient comme lui les initiatives européennes d'Aristide Briand. Il participe également au Groupe du syndicalisme chrétien, réunissant 70 députés après les élections de 1936, qu'anime son ami Henri Meck. Il se fait surtout connaître et apprécier comme membre, puis secrétaire, de la Commission des Finances. Sa grande autorité

morale en Lorraine le fait nommer par Paul Reynaud, en 1940, sous-secrétaire d'Etat chargé des réfugiés.

De retour à Metz il y est arrêté par la Gestapo le 14 septembre 40 et incarcéré en cellule durant plusieurs mois - (il sera ainsi le premier parlementaire français arrêté par les allemands) - puis le 13 avril 41 placé en résidence surveillée à Neustadt dans le Palatinat. Il s'évade, non sans risque, le 1er août 43, rejoint Belfort puis Mulhouse, est interpellé par deux policiers dans la traversée des Vosges, échappe de peu à une arrestation à Arc et Senans. A Poitiers un ami sûr devait se charger de le faire passer en zone libre. Mais la filière venait d'être démantelée. On le cache à l'abbaye bénédictine de Saint-Martin à Ligugé, qu'il quitte à regret pour franchir seul, à pied, la ligne de démarcation en pleine campagne.

C'est le début d'une longue période de clandestinité qui le fera douze fois changer de cachette, avec de faux papiers - car la Gestapo continue à le rechercher - de Lyon au Tarn, à l'Aveyron (dans la trappe de Notre-Dame des Neiges), aux Basses-Pyrénées, à l'Isère, à Bourg-en-Bresse, où il termine son périple à la Libération dans l'orphelinat de la Providence de Beaupont. De cette période dramatique il gardera, avec nostalgie, le souvenir de ses séjours prolongés dans les monastères. On dira plus tard de lui qu'il entra dans l'hémicycle du Palais Bourbon “ comme un religieux gagne sa stalle de chœur ”.

La politique n'a jamais été pour lui une ambition, une carrière. Mais un service, une des formes les plus hautes de la Charité.

Réélu député de la Moselle en 1945, il reprend sa place à la Commission des Finances et il adhère au M.R.P parce qu'il y trouve, comme au P.D.P., le programme le plus proche de ses aspirations. C'est alors que commence tardivement - il a 59 ans, mais une étonnante jeunesse d'esprit - les années les plus importantes de sa vie politique qui, d'un parlementaire actif et compétent, vont faire un grand homme d'Etat. Il devient ministre des Finances dans le gouvernement Bidault en juin

SCHUMAN,

ILLUSTRE

1946 et conserve cette fonction dans le gouvernement Ramadier, puis Président du Conseil le 24 novembre 1947 jusqu'au mois de juillet 1948.

1947 : c'est ce que les historiens ont appelé "l'année terrible". A la menace stalinienne - le coup de Prague sera déclenché le 25 février 1948 - s'ajoute celle de grèves insurrectionnelles suscitées par le Parti Communiste, (que Ramadier vient d'expulser du gouvernement), et, à droite, l'opposition virulente du R.P.F. nouvellement créé. Robert Schuman fait face aux dangers et aux insultes sans faiblir et surmonte l'épreuve avec un calme et un courage qui lui valent l'admiration de tous les démocrates.

Le 26 juillet 1948 il devient ministre des Affaires Etrangères, il le restera jusqu'au 8 janvier 1953, date à laquelle Georges Bidault, son prédécesseur au Quai d'Orsay, lui succédera dans le gouvernement René Mayer, les gaullistes ralliés à la majorité ayant demandé sa tête. Quatre ans et demi au Quai d'Orsay: c'est une remarquable continuité en un temps d'instabilité gouvernementale. Après la signature du Pacte Atlantique, bien préparée par Georges Bidault, il consacre le meilleur de ses efforts, avec le total soutien du M.R.P., à ce qui sera la grande œuvre de sa vie et son droit d'entrée dans l'histoire : la réconciliation franco-allemande (pré-voyant la défaite allemande il y songeait dès 1942) et la construction d'une Communauté européenne au service de la paix et de la civilisation chrétienne occidentale.

Cette vie simple, et en même temps admirable, un fil d'or la traverse tout entière, lui donne son sens et sa force : la fidélité à ses convictions, sa foi profonde en Dieu, la recherche constante d'une synthèse difficile entre le spirituel et le profane, l'éthique et le réalisme.

"Les saints de demain seront des saints en veston" lui écrivait en 1911 l'un de ses amis pour le détourner du sacerdoce. Ce jugement prophétique est d'une singulière actualité.

Jacques MALLET
Président de l'Amicale



ALAIN POHER ET L'EUROPE

Dès la fin de la guerre, au coeur de toute la politique étrangère, il y avait un problème essentiel : le *problème allemand*. Quelques mois seulement après la fin du conflit, de nombreux hommes politiques responsables tels que les MRP Bidault - Schuman et Teitgen, ont considéré que "Plus jamais ça" passait par la réconciliation des Français et des Allemands.

La "dénazification" et les conditions dramatiques de la vie quotidienne en Allemagne après sa défaite, rendaient cette démarche osée mais crédible ! Des mouvements comme le **BILD** (Bureau International de Liaison et de Documentation) né fin 1945 et à direction *commune* franco-allemande, ont jeté les bases de cette politique de réconciliation.

Des Français, comme notre ami François Bourel, se sont alors installés en Allemagne, non pas en "occupant" mais dans le but d'agir au plan civil de manière individuelle ou collective au sein de la population allemande.

Ces mouvements vers nos anciens ennemis accompagnaient la démarche des élus politiques comprenant qu'il fallait le plus vite possible rendre sa souveraineté à l'Allemagne mais sans risque.

Il faut aussi savoir que les Américains étaient alors prêts à réarmer l'Allemagne sans contrôle.

Les échanges de jeunes et les jumelages de villes se sont intensifiés tandis que, parallèlement, nos ministres travaillaient à la mise en place de structures de sécurité, comme celles du Traité de Dunkerque, signé le 4 mars 1947 entre la France et la Grande-Bretagne, la où, en 1940, la solidarité franco-anglaise s'était rompue.

C'est à cette époque qu'apparaît **Alain Poher**. Cet ingénieur des Mines qui survécut précisément à la bataille de Dunkerque et surtout à la Résistance, croisa le chemin de Robert Schuman lorsque celui-ci devint Ministre des Finances en 1945.

En effet, un accident de santé survenu peu après sa sortie de l'Ecole des Mines, obligea Alain Poher à passer le concours des Finances. Il devint le chef de Cabinet du Ministre et, les liens qui se sont alors tissés entre eux ne se sont jamais dénoués.

Devenu membre du Conseil de la République et rapporteur du budget, Alain Poher entra rapidement au gouvernement comme Secrétaire d'Etat au Budget. Mais ses multiples tâches le firent échouer aux élections sénatoriales de 1947. Robert Schuman, devenu Ministre des Affaires Etrangères, le nomma alors, en 1948, Commissaire Général aux Affaires allemandes et autrichiennes. C'est à ce titre, et à la demande expresse du Ministre, qu'Alain Poher et les Généraux Koenig et Ganeval, exigèrent que des pilotes français puissent participer au pont aérien lors du blocus de Berlin.

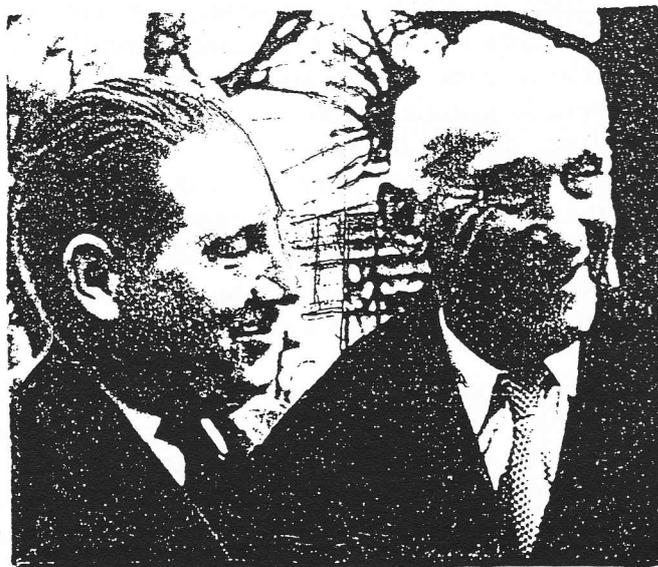
En 1950, Poher devint Président de l'**Autorité Internationale de la Ruhr**. L'ingénieur des Mines qu'il était, fut, à cette époque cruciale, le conseiller très écouté de Robert Schuman, lors de la mise en oeuvre de la CECA.

Ensuite, lors de la première Assemblée de la Communauté - qui commença ses travaux en mars 1952 - Poher joua un rôle de premier plan en coopérant avec Paul-Henri Spaak, son premier Président, pour élaborer les structures et les règles de fonctionnement de la nouvelle Assemblée, dont il n'existait aucun précédent.

Il devint ainsi successivement Président de la Commission du Marché intérieur puis du Groupe des Démocrates Chrétiens et, enfin, Président du Parlement européen. Il exerça trois mandats consécutifs dans cette dernière fonction, fait unique, ses collègues députés à l'Assemblée considérant que "Poher c'est Poher" !

Les mandats et les postes éminents qu'il occupa ensuite en France ne lui firent jamais négliger l'aspect "européen" de son engagement politique. Devenu Président du Sénat et deuxième personnage de l'Etat, il resta membre du Parlement européen de 1952 à 1978.

Robert Schuman avait eu une véritable prémonition en le poussant à entrer dans l'arène politique de l'Europe. Son affectueuse complicité avec Poher, (qui perdura jusqu'à la mort du père de l'Europe en 1963), fut un élément déterminant de l'engagement et de la carrière "européenne" d'Alain Poher. En définitive c'est l'Europe qui y gagnât.



ALAIN POHER et ROBERT SCHUMAN

SCHUMAN ET LE MRP

Dans les années 80', j'étais invité à prendre la parole à une réunion internationale de jeunes. Leur Bureau Directeur me proposait de développer le thème : Connaissez-vous des hommes politiques qui seraient dignes de notre confiance?"

Dans la formulation du sujet perçait le scepticisme de mes correspondants et leur méfiance à l'égard de la politique et des mandataires, mais aussi le désir de pouvoir servir une idée sans arrière pensée.

La question était un défi. Dans le monde politique, j'en connais plusieurs pour qui j'ai gardé le plus grand respect. L'invitation m'obligeait à en choisir un seul afin de pouvoir parler de sa vie et de ses actes. Après mûre réflexion, j'ai décidé d'évoquer la personnalité de Robert SCHUMAN. Il était non seulement un grand ministre français, il avait aussi lancé le plan, qui portait son nom grâce auquel la construction européenne a pu commencer par une communauté qui s'est avérée solide, celle du charbon et de l'acier. En prenant cette responsabilité, il est devenu le pionnier de l'intégration européenne et le promoteur de **l'idée politique la plus impressionnante du XXème siècle.**

Tout en étant homme d'action, il n'a jamais renié l'homme de pensée. Au contraire. Cela me donnait l'occasion de souligner quelques-unes de ses qualités : probité, intelligence, dévouement, courage et, oui, idéalisme. La confiance en lui s'était développée peu à peu, grâce à son travail dans les commissions parlementaires (enseignement, finances, problèmes alsaciens). C'est là qu'il a su prouver non seulement son ardeur dans le travail, son sens du devoir, sa loyauté, mais aussi sa compétence professionnelle et son civisme.

Il était frappant de voir de quelle façon il avait réussi à établir un équilibre entre sa vie intellectuelle et ses activités politiques.

Tous ceux qui connaissent un tant soit peu la vie politique ne s'étonneront pas qu'il lui est arrivé d'être victime d'attaques, piqué au vif par des campagnes haineuses et lâches. D'aucuns voulaient même l'abattre parce-qu'il n'adoptait jamais des attitudes opportunistes. Bien au contraire, il se voulait être un homme d'état, inébranlable dans ses principes. Sa façon de parer ces attaques formait la preuve de la fermeté de son caractère.

De lui, on peut dire aussi ce que François Bayrou disait de Jean Lecanuet, le 27 avril 1993 : "Il en fut blessé, mais jamais découragé. Il y avait seulement en lui comme un mouvement d'incompréhension à l'égard de la bassesse, un trouble dans le regard, qu'il balayait d'un revers de main pour ouvrir une page nouvelle de son action".

Robert SCHUMAN était devenu une des figures de proue du MRP. Déjà avant la guerre, il n'avait pas refusé un mandat politique. Ce geste a contribué à faire accepter l'idée républicaine dans sa région. Dès le début, il appartenait à ceux pour qui l'impératif de liberté était associé aux impératifs de justice et de responsabilité. Il était considéré comme un chrétien qui trouvait dans sa philosophie de vie une source d'encouragement et d'inspiration sans tomber dans le piège du cléricisme. Les succès politiques ne l'ont pas transformé en vedette superficielle, ne cherchant que les honneurs et les distinctions. Non, il est resté lui-même, solide, attaché à une conduite démocratique crédible.

Dans une période de reconstruction difficile et de combat dur, pendant laquelle la stabilité gouvernementale avait l'air d'un rêve irréalisable, sa réputation était considérable. On voyait en lui un homme sérieux et ferme, qui évitait toute exhibition

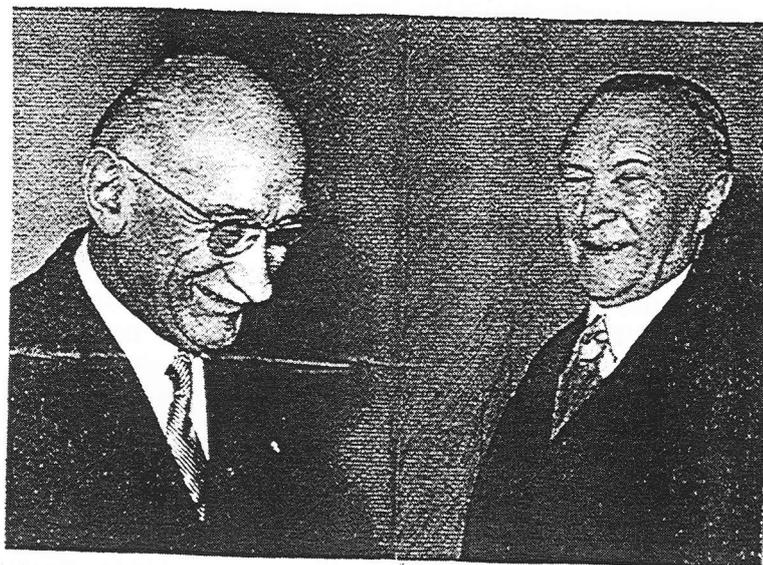
vaniteuse. Il contribuait à faire gagner par son parti, le MRP, la réputation de formation compétente, loyale, sociale, européenne. Lorsque dans les moments les plus difficiles, on s'adressait à lui pour assumer de grandes responsabilités, il en sortait toujours avec honneur.

Mon allocution était à peine terminée que je fus assailli par mes jeunes auditeurs. Les uns me demandaient une copie de mon texte, les autres voulaient savoir où ils (elles) pourraient obtenir davantage d'informations sur Robert SCHUMAN et son parti. C'était comme si ces jeunes venaient de faire la connaissance de quelqu'un auquel ils pourraient se fier, et qui était disposé à leur proposer une doctrine, un style, une attitude, un engagement. Car tous ne demandaient pas mieux que de pouvoir s'engager afin de donner un sens à leur vie, un engagement pour lequel ils ne devraient jamais avoir honte - bien au contraire - qui leur donnerait la conviction d'avoir bien utilisé leur enthousiasme, leur honnêteté et leurs talents. Le "Père Schuman", comme Alain Poher avait l'habitude d'appeler ce célibataire, était devenu, d'un coup, une balise pour un groupe enthousiaste de la génération montante.

C'est à elle que je pensais lorsque je relisais récemment quelques mots consacrés par Jean Lecanuet à Robert Schuman lors d'un débat à l'Assemblée Nationale le 25 juin 1986. Il disait "Il connut les incompréhensions et, parfois, les outrages qui visent les hommes d'état sans les atteindre. Mais il connut aussi la ferveur des amitiés. Nous sommes nombreux dans cette Assemblée et en Europe à vénérer sa mémoire."

Restons fidèles à cette ferveur.

Léo TINDEMANS
Ancien Premier Ministre,
Ministre des Affaires Etrangères
de BELGIQUE



UNION CHRETIENNE DEMOCRATE D'EUROPE CENTRALE U.C.D.E.C.

Dans les pays d'Europe Centrale les débuts de la démocratie chrétienne, plus exactement du mouvement social-chrétien, se situent à la fin du 19ème siècle : La Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et surtout la Lituanie. Fortunes diverses entre les deux guerres en raison des régimes plus ou moins autoritaires.

En 1947 les partis sociaux-chrétiens de Pologne, Tchécoslovaquie et Lituanie prennent part au Congrès fondateur des NEI à Chaude Fontaine, rejoint par les Hongrois quelques mois plus tard. Chassés par les régimes communistes leurs dirigeants se retrouvent en exil où ils fondent en 1951 "l'Union Chrétienne Démocrate d'Europe Centrale" dont le but est de préparer la collaboration de leur pays une fois le régime communiste aboli. Les dirigeants chrétiens-démocrates exilés de Hongrie, Pologne, Slovaquie, Lituanie, Lettonie et Tchécoslovaquie participent activement – ils en sont membres de plein droit – aux activités des NEI, puis de l'UCDEC. Devant l'évolution politique, leur statut devient celui d'observateur. Par contre leur Union participe comme organisation régionale, en tant que membre de plein droit, à l'Union Internationale Démocrate Chrétienne et ensuite à l'Internationale Démocrate -Chrétienne (IDC). L'UCDEC avait aussi une Section de Jeunes très active à Paris dans le cadre de l'Union Internationale des Jeunes Démocrates Chrétiens.

Après la chute du Mur, l'UCDEC "déménage" de son exil aux USA, en Europe. Elle organise, avec le concours du **Parti Populaire Européen** un grand congrès à Budapest et décide de fixer son siège à Bratislava. Parallèlement un Institut d'Etudes démocrate-chrétien, destiné à promouvoir les idées et la coopération des démocrates-chrétiens des pays d'Europe Centrale, est fondé à Budapest.

Mais ces efforts de coopération régionale ne rencontrent pas, à Bruxelles, la compréhension qui aurait été nécessaire.

Par contre, la volonté d'étendre les activités de l'UCDEC jusqu'à la Russie dilue l'ensemble et tous ces partis et groupements deviennent des parents pauvres de l'IDC, d'autant plus que - contrairement aux espoirs - les idées politiques d'inspiration chrétienne, -présentées à visage découvert, ne rencontrent pas dans les pays ex-communistes, un écho suffisant pour jouer un rôle important dans leur vie politique.

Cette situation nous semble un mauvais présage pour l'intégration des Pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) dans l'Union Européenne, surtout dans un cadre fédéral, ce qui a toujours été l'objectif politique des chrétiens européens.

Jaroslav VERZALA



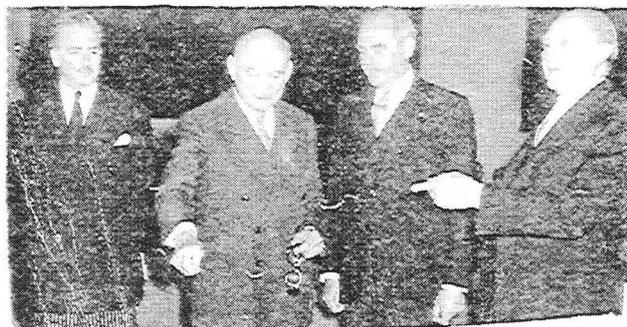
Philippe FARINE



Franco NOBILI (à gauche)



Session de l'UIJDC avec BURON



EDEN-SCHUMAN-ACHESON-ADENAUER

Les Nouvelles Equipes Internationales

Le Mouvement Européen

L'année 1947 fut une année-clé dans la renaissance politique de l'Europe. Le 5 juin le discours du général Marshall acceptant l'idée d'une reconstruction de l'Europe financée par l'Amérique - sous réserve d'une entente entre les pays européens - amorça une nouvelle politique étrangère de ces pays, les uns plus "atlantistes", les autres plus "européens" et c'est là sans doute que se situe le clivage entre G. Bidault et R. Schuman.

Or, depuis 1946 le ministre de l'Information Robert Bichet avait des contacts avec des personnalités attachées, comme le MRP, aux valeurs issues de la démocratie chrétienne.

C'est ainsi qu'en mai 1947 se réunit pour la première fois la **Conférence de Liège**, première réunion internationale des partis démocrates chrétiens, présidée par Paul van Zeeland. Elle réunit des délégués du PSC Belge, du PPC Néerlandais, de la DC Italienne, de l'OVP autrichien et du parti conservateur Suisse.

Il faut rappeler qu'à cette époque un certain nombre d'immigrés, obligés de quitter leur pays par la chute du rideau de fer avaient pris contact avec les partis frères de l'Ouest. Ces "chrétiens de l'Est", Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et même des Basques chassés d'Espagne par Franco, étaient aussi présents à Liège où il fut décidé, non pas d'une "internationale noire", mais d'un mouvement basé sur la doctrine sociale de l'église sans caractère confessionnel. Robert Bichet qui en était l'inspirateur proposa : " **les Nouvelles Equipes Internationales** ", en souvenir des "Nouvelles Equipes Françaises" animées par Francisque Gay avant la guerre. La continuité !

Les N.E.I.-Union des Démocrates Chrétiens sont l'ancêtre du Parti Populaire Européen, le Parti dont le Groupe parlementaire est aujourd'hui le plus important du Parlement Européen (233 députés sur 628).

Très vite, en 1948, c'est l'**Union Internationale des Jeunes Démocrates Chrétiens** à l'initiative d'un proche collaborateur d'Alcide de Gasperi : Franco Nobili. (C'est là que nous avons fait nos premières armes en politique !)

A cette époque l'Allemagne encore sous les décombres ne pouvait participer à cette structure. Mais très vite les démocrates et les chrétiens allemands, catholiques et protestants rassemblés, se groupèrent pour fonder en 1947 la CDU - et en Bavière la CSU. Mais ce n'est qu'en 1950 que CDU et CSU rassemblées élirent leur premier président: le chancelier Konrad Adenauer.

Les structures des NEI

Dès l'origine les NEI ont fonctionné comme un parti politique traditionnel avec des commissions permanentes et des groupes parlementaires, dès que le Conseil de l'Europe et l'Assemblée commune de la CECA furent constitués. A l'interne, un Comité directeur comprenant deux représentants par équipe nationale avec voix délibérative, les jeunes ayant le même statut. Seuls les exilés n'avaient droit qu'à un seul représentant par pays. Robert Bichet en fut le premier Président avant de devenir Secrétaire général (lorsque le secrétariat général s'installa à Paris) laissant la présidence à un Ministre d'Etat Belge de grand renom : Auguste de Schryver.

En France l'Equipe nationale des NEI était formée par des membres du MRP et de la CFTC. Des amis ont beaucoup travaillé à donner aux NEI en France une autorité certaine : outre Robert Bichet, Philippe Farine, Roger Reynaud (qui fut ensuite membre de la Haute autorité de la CECA), Germaine Peyrolles, vice-président de l'Assemblée Nationale, Jean Cambournac, Daniel Pépy, conseiller d'Etat, qui anima ensuite la Commission préparatoire à un projet d'Europe politique. Robert Lecourt, enfin, remplaça Auguste de Schryver. Il est important de souligner l'impact qu'a eu ce mouvement sur l'opinion publique notamment à l'intérieur du Mouvement Européen.



Robert BICHET

Le Mouvement Européen

On ne peut parler des grands mouvements de l'après-guerre sans citer le **Congrès de La Haye du 7 mai 1948** qui eut un retentissement considérable. Tous les hommes politiques de grand niveau des pays ayant participé à la guerre étaient là, notamment Winston Churchill, qui lança un appel pathétique au rapprochement des peuples qui avaient gagné cette guerre. Ce fut la fondation du **Mouvement Européen** qui réunit à la fois des socialistes (Mouvement Socialiste pour les Etats Unis d'Europe), des Libéraux (Mouvement Libéral pour l'Europe), des Démocrates Chrétiens (NEI), des Conservateurs (la fédération). Les premiers présidents du Mouvement Européen furent successivement Duncan Sandys, Paul-Henri Spaak, Robert Schuman, et plus récemment Mario Suarès.

Le Mouvement Européen, surtout à ses débuts, fut un relais important entre les politiques et l'opinion publique. Il soutint toutes les grandes initiatives; Conseil de l'Europe, C.E.C.A., Traité de Rome.

Après le "coup de Prague" en février 1948, les pays occidentaux ont compris où était leur salut : c'était l'union à tout prix. Mais ce sont les démocrates chrétiens d'Europe, et notamment les Français, qui ont pris les **initiatives historiques** permettant les quarante ans de résistance à l'Union Soviétique, qui s'est terminée le 9 novembre 1989 avec la chute du Mur de Berlin.

Marie Couturier-Berkhout
Monique Badénès



Monique Badénès Madame COUTURIER et son ma

L'ÉVOLUTION POLITIQUE EUROPEENNE

Les différentes personnalités chrétiennes-démocrates d'Europe veulent rester en contact pour faire avancer les Institutions en gestation.

Deux ou trois fois par an, de 1946 à 1953, elles se rencontreront à Genève de manière tout à fait privée et informelle dans l'appartement du journaliste Koutzine. Participeront à ces "rencontres de Genève" Adenauer, Brentano, Blankenhorn, de Schryver, Théo Lefèvre, Bidault, Taviani, Cingolani, Wienberger, Rosenberg, etc. André Colin, Secrétaire Général du MRP, sera souvent à l'origine de ces rencontres.

En toute simplicité, ces personnalités de premier plan s'informeront, échangeront leurs points de vue, arrêteront les positions qu'ils défendront en commun, réussissant de la sorte à résoudre bien des difficultés et à faire avancer l'Union Européenne.

En septembre 1950, les Américains réclament à nouveau le réarmement de l'Allemagne. Robert Schuman s'y oppose. Pour éviter une "Armée allemande autonome", René Pléven forme le projet d'une "Armée européenne", qui avait d'ailleurs été envisagée auparavant par Churchill et Bidault. Monnet participe à l'élaboration du projet. Le Traité est signé le 27 mai 1952, mais il suscite de vives réactions en France, notamment au sein du RPF.

Le 30 août 1954, le gouvernement Mendès France laisse voter, à l'Assemblée Nationale, une motion préalable de rejet du texte, sans intervenir. Le Traité n'est pas ratifié. Les Alliés de la France s'inquiètent. Adenauer intervient personnellement auprès de nombreuses personnalités françaises. Une nouvelle négociation s'engage et le 23 octobre 1954, la Grande-Bretagne et les Six signent le **TRAITÉ DE PARIS** qui institue l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), chargée d'assurer la défense du Continent. Peu après, l'Allemagne entre dans le Pacte Atlantique.

Le 1er juin 1955, à Messine, Paul Henri Spaak demande au Conseil des Ministres de la CECA de dynamiser l'Europe par une union de l'économie et de l'énergie. En France, c'est Guy Mollet qui est au pouvoir, Christian Pineau aux Affaires Etrangères avec Maurice Faure comme Secrétaire d'Etat. Pour conserver sa majorité, le gouvernement a besoin du MRP. Celui-ci négocie son soutien en demandant que le gouvernement approuve le projet de **Communauté Economique Européenne (CEE)** et de l'**Euratom**. Maurice Faure préside les négociations et le 27 mars 1957 est signé le **TRAITÉ DE ROME** qui crée les deux institutions projetées.

Comme pour la CECA, le Traité prévoit une libre concurrence garantie par une Autorité commune, le développement de la production des ressources et des débouchés. L'Euratom permettra d'accroître la quantité d'énergie disponible. Mêmes institutions que pour la CECA : Conseil des Ministres, Commission exécutive, Assemblée, Cour de Justice, Conseil économique et social auxquels participeront toutes les grandes organisations professionnelles et syndicales.

Le Traité de la CECA prévoyait une assemblée commune qui commença à fonctionner dès 1952 et dans laquelle Alain Poher joua un rôle important (voir chapitre ci-dessus).

En 1958, après le Traité de Rome, l'Assemblée devint le **Parlement européen** avec une compétence élargie. Robert Schuman en fut le premier président (le 21 mars).

Mais les Députés européens ne seront élus au suffrage universel et à la proportionnelle qu'à partir de 1979.

Tout bascule en France, en 1958, à la suite de la crise algérienne. De Gaulle revient au pouvoir. Pour obtenir l'appui du MRP lors de son investiture, il s'engage envers le Mouvement à respecter le Traité de Rome. Il l'appliquera ensuite scrupuleusement et prendra d'ailleurs quatre ministres MRP dans son gouvernement.

Mais le MRP, très attaqué par le RPF, se divise en plusieurs courants qui cherchent tous le meilleur moyen d'élargir son influence. "Le plus grand MRP" qui voudrait une action plus sociale et l'ouverture du mouvement aux syndicalistes. **Rénovation démocratique** qui, avec Buron, demande plus de

démocratie. Bidault, lui, appelle à un rassemblement plus large de tous les chrétiens-démocrates. Il crée la **Démocratie chrétienne de France**. Il est vivement critiqué par les autres leaders du mouvement et Lecourt s'empresse de proposer un **Comité d'entente pour la Démocratie chrétienne**.

Comme toujours, la désunion conduit à l'échec. L'influence du MRP décroît. De Gaulle en profite pour tirer avantage de la politique européenne à son profit. Il invite une première fois **Adenauer à Colombey**, puis, fin novembre, aura de nouveau une entrevue avec lui.

Adenauer est profondément impressionné par le fait que le Chef de la France libre le traite comme un égal. Il y aura dès lors entre eux une solidarité permanente au point que les fidèles du Général prétendront très vite que de Gaulle est seul à l'origine de la réconciliation franco-allemande et de la politique européenne, en oubliant tous les efforts déployés auparavant par Churchill, Bidault, Schuman et les leaders chrétiens-démocrates des autres pays d'Europe. Certes, la coopération de Gaulle-Adenauer fut exemplaire, mais non au point de passer sous silence ce qui, justement, l'avait permise.

Toujours est-il que le 19 décembre 1959, de Gaulle réunit à l'Elysée Eisenhower, Mac Millan et Adenauer pour préparer une rencontre avec Kroutchev et le 22 juillet 1960, à Godesberg sur le Rhin, avec Adenauer et les représentants des Six. Il veut organiser avec eux une "Union politique" selon le **Plan Fouchet** (L'Europe des Patries), mais ce projet n'aboutit pas, car de Gaulle refuse l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun, alors que les pays du Bénélux la souhaitent. De Gaulle n'en fait pas moins une visite officielle en Allemagne du 4 au 9 septembre.

Le 14 janvier 1962, les Six (et donc la France) approuvent à Luxembourg le **Marché Commun Agricole**, mais le 16 mai de la même année, les ministres MRP démissionnent après les très vives critiques que de Gaulle prononce contre l'intégration européenne au cours d'une conférence de presse (affaire du "VOLAPUK").

Néanmoins, les rapports privilégiés entre de Gaulle et Adenauer faciliteront considérablement la coopération franco-allemande concrétisée par le **TRAITÉ DE L'ELYSÉE** le 22 mars 1963. Cette coopération se manifestera notamment par l'**Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)** qui permettra (et permet toujours) à des milliers de jeunes de voyager dans l'autre pays, de se rencontrer, d'apprendre la langue et la culture de l'autre, d'effectuer des stages professionnels. Pour sa part, la CEE créera plusieurs "lycées européens multilingues".



DE GASPERI et SCHUMAN

APRÈS LE PLAN SCHUMAN



Jean LECANUET



ANDRÉ DILIGENT

1962 : 19 octobre, élection présidentielle en France. De Gaulle est mis en ballottage : Mitterrand obtient 32 % des voix, Lecanuet 16 %.

Quatre ans plus tard, Lecanuet met fin au Mouvement Républicain Populaire et crée le Centre Démocrate en espérant élargir sa base électorale. Mais Joseph Fontanet et Marie-Madeleine Dienesch suscitent de leur côté des groupements identiques. Il faudra de nombreux mois pour que les trois anciens leaders du MRP se rapprochent et constituent le **Centre des Démocrates-Sociaux**, dont plusieurs personnalités joueront un rôle important au sein du gouvernement français et du Parlement Européen, en réclamant, pour lui, plus de pouvoirs réels et une orientation plus sociale.

Le 6 avril 1967, de Gaulle nomme Pompidou Premier Ministre et proclame à plusieurs reprises sa volonté de réaliser une véritable coopération européenne, notamment le 29 avril, lorsqu'il est reçu par le Pape.

Mais l'horizon international et français s'assombrit : Guerre des Six Jours en Israël, révolte étudiante en France. De Gaulle perd la main. Alain Poher est élu Président du Sénat et s'oppose à la disparition de cette Assemblée, que de Gaulle tente de faire approuver par référendum.

De Gaulle est battu. Le lendemain même, le 27 avril 1969, il démissionne. Poher assure l'intérim de la Présidence, mais il est à son tour battu à l'élection présidentielle qui suit. Pompidou devient Président, mais se préoccupe relativement peu des questions européennes. Le 16 septembre 1969, il nomme toutefois Chaban Delmas Premier Ministre et celui-ci préconise "une nouvelle société" sur les conseils d'un de ses proches qui apparaît pour la première fois dans la vie publique : **Jacques Delors** qui, lui, est très européen. Il le prouvera d'ailleurs par la suite.

Le 13 juin 1969, François Mitterrand est élu à la tête du Parti Socialiste à Epinay. De Gaulle meurt peu après, le 9 novembre 1970. Messmer succède à Chaban Delmas et Maurice Schuman devient Ministre des Affaires Etrangères. Le 1er janvier 1973, il enregistre l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun, après une longue négociation.

Pompidou meurt à son tour, le 2 avril 1974. Poher revient à l'Élysée pour un second intérim.

Giscard d'Estaing est élu Président le 19 mai et nomme Jacques Chirac Premier Ministre. Celui-ci est favorable à la politique agricole commune. Très vite, d'autre part, Giscard sympathise avec Helmut Schmidt, pourtant socialiste. Le 7 mai 1975, il décide d'ailleurs de ne plus célébrer le 8 mai 45, date de la Victoire sur l'Allemagne. Il veut en faire "la fête de l'Europe". Mais les Gaullistes s'y opposent.

Le 7 juin 1970, premières élections au Parlement européen : c'est un grand pas.

Le CDS continue pour sa part à afficher ses convictions européennes :

Dans son Programme de 77 préfacé par André Diligent, on peut lire : "Le Conseil des chefs d'Etats et de gouvernements doit conduire l'action. Une fédération verra le jour après une première étape confédérale. L'heure est venue de donner à la communauté une assise populaire. Le parlement européen doit être élu au suffrage universel. Un fonds européen d'indemnisation du chômage doit être créé".

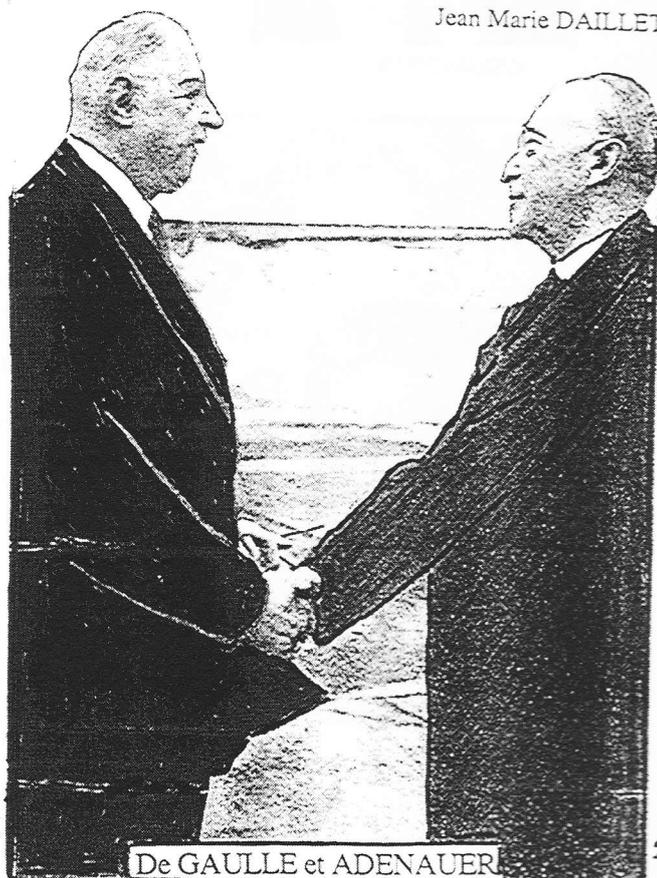
Puis, à l'occasion des premières élections européennes au suffrage universel du 31 mai 1979 : "L'avenir de la France est d'inscrire sa souveraineté dans l'association européenne. Nous voulons défendre un mode de vie, un système de valeurs. Notre projet exige plus de démocratie et plus d'efficacité. Nous devons mieux adapter la politique agricole commune. Nous devons instaurer une monnaie commune en Europe".

Le 13 Mai 1981, Mitterrand est élu Président de la République. Il veut se donner une stature européenne, et dans ce but, négocie de nouveaux traités et met tout en oeuvre pour les faire aboutir : le **TRAITÉ DE MAASTRICHT** et le **TRAITÉ D'AMSTERDAM**. Mais on lui reprochera beaucoup les abandons de souveraineté qu'ils imposent et le peu de clarté de ces textes qui peuvent prêter à confusion dans l'avenir. Il lance néanmoins de grandes campagnes de propagande et une consultation populaire le 23 juillet 1992 pour obtenir l'approbation des Français. C'est à cette occasion que Lecanuet et le CDS réaffirment leurs convictions européennes en se prononçant pour le "oui" : "Ce traité n'est pas exempt de reproches, affirme Lecanuet, mais des orientations positives y sont indiquées, qui doivent être poursuivies. Nous devons faire reconnaître une citoyenneté européenne. Face à la mondialisation, l'Europe doit promouvoir un libéralisme plus humain. L'Acte Unique a prévu que nous supprimions nos frontières internes. Maastricht va permettre de renforcer la frontière extérieure des Douze".

Mitterrand, afin de compenser son déficit de popularité, se servira de son charisme personnel pour donner une image positive de l'entente franco-allemande : ce sera par exemple sa rencontre très médiatisée avec le Chancelier Kohl à Verdun auquel il donnera la main devant l'ossuaire de 14-19. Un geste significatif s'il en fut.

Mais il ne verra pas venir la révolte en RDA, la chute du mur de Berlin, puis la réunification de l'Allemagne. Il réussira toutefois à obtenir l'appui de Kohl pour la réalisation de la monnaie européenne, en lui promettant de ne pas s'opposer à la réunification allemande.

Jacques Delors, militant chrétien - et socialiste -, donne une impulsion très forte à la Commission européenne, mais il ne réussit pas à lancer de grands travaux en Europe pour résorber une partie du chômage. Les représentants des autres pays que la France refusent en effet de dégager des fonds pour cela.



DE GAULLE et ADENAUER

L'ACTION DES FEMMES



Germaine Touquet

Ayant obtenu le droit de vote grâce à l'action de Robert PRIGENT, de nombreuses françaises devinrent ainsi "citoyennes à part entière" furent, juste après, militantes ou sympathisantes du nouveau parti politique à la libération : le Mouvement Républicain Populaire.

Ces femmes, qui bien avant la guerre, portaient un jugement sur la vie politique française, dont certaines avaient choisi de militer au Parti Démocrate Populaire, qui avaient soutenu ou participé aux actions de la Résistance, agi sur l'occupation, devenues chefs de famille après le décès de leur mari dans les combats ou les camps de déportation, ces femmes donc, entendaient bien participer à la vie politique de la IV^{ème} République et à la construction de l'Europe. Elles voulaient la paix et l'union entre les peuples restés trop longtemps des adversaires.

Ainsi les rencontrait-on dans les différentes **associations européennes** qui se donnaient pour but de "construire l'Europe". Leurs membres savaient s'unir et se sont retrouvés au sein du **Mouvement Européen**.

Dans plusieurs villes, en France, des "Maisons de l'Europe" étaient créées.

A Paris, c'est une militante MRP, Marcelle Lazard qui en assura la direction pendant plusieurs années, rue de l'Echelle, puis rue des Francs Bourgeois.

Rappelons aussi que les "**Jumelages**" entre villes françaises, allemandes, anglaises, italiennes, etc. furent des occasions de rencontres pour les habitants de leurs cités et permirent de nombreux échanges entre les jeunes. Les militantes MRP qui exerçaient un mandat municipal furent très actives et on leur doit le plus souvent la réussite de ces jumelages.

L'Union Européenne Féminine

Les militantes MRP participaient pleinement à l'action politique et leurs activités furent toujours soutenues et encouragées par les dirigeants du Mouvement.

Au cours des journées nationales féminines, elles ne manquaient pas de faire le point sur les problèmes européens : l'évolution de l'Europe, l'appui à donner aux projets d'unification, les structures, etc. Les propositions et l'action de Robert Schuman étaient approuvées et soutenues.

Voici qu'en 1953, une invitation de la Présidente du Mouvement Féminin Autrichien allait permettre aux femmes démocrates chrétiennes européennes de se rencontrer. A Salzbourg, allaient être jetées les bases d'une **Union Européenne Féminine**. Des représentantes des treize pays de l'Europe Libre s'unissaient pour construire l'Europe de la paix.

Des instances provisoires furent créées, leurs travaux permirent la tenue de la première assemblée générale à La Haye, en septembre 1955.

Les réunions des structures de l'UEF : bureau, conseil, assemblée générale, commission d'étude, section nationale, permirent aux femmes démocrates chrétiennes de se retrouver dans les principales villes européennes.



GERMAINE PEYROLLES



MARIE-MADELEINE DIENSCH

Durant douze ans, la France assura la vice-présidence internationale de l'Union. Plusieurs françaises présidèrent des commissions de travail et assurèrent la liaison avec le Conseil de l'Europe. En effet, c'est en 1957, qu'une demande officielle fut présentée au Conseil afin que l'UEF obtienne le statut B (consultatif) auprès de cette assemblée. Elle reçut l'agrément du Conseil des ministres de l'époque en 1958, et l'UEF participa dès lors à de nombreuses réunions de commissions.

La seconde assemblée générale de l'UEF se tint en 1957 à Strasbourg en présence de Pierre Pfimlin, alors Maire de cette ville.

C'est en 1959, lors de l'assemblée générale tenue à Berlin-Ouest, que Germaine Poinso-Chapuis, ancien ministre, présenta un exposé sur Sécurité Sociale et Liberté.

Au cours de la septième assemblée générale à Paris, le Ministre des Affaires Etrangères, Maurice Schumann, fit un exposé sur "les chemins de l'Unité Européenne" devant les délégués UEF réunis au Palais du Luxembourg, mis gracieusement à la disposition de l'association par le Président du Sénat : Alain Poher.

Activités franco-allemandes de l'UEF

Ce que les membres de l'UEF française doivent retenir de ces relations internationales, ce sont les voyages organisés en République Fédérale Allemande (RFA) de 1955 à 1959.

A l'initiative de Maria Probst, femme courageuse et admirable, Députée de Bavière, Vice-Présidente du Bundestag, des hommes et des femmes, responsables politiques, économiques ou sociaux ont pu se rendre dans les principales villes de l'Allemagne de l'Ouest, être reçus par le Chancelier Adenauer, venir à Berlin-Ouest, connaître les préoccupations des Allemandes, leurs drames, leurs réussites, les camps de réfugiés et constater l'évolution démocratique de la RFA. Les courts moments passés à Berlin-Est (voir la "Staline allée" notamment), ont été des souvenirs faisant mieux comprendre, après la construction du mur de Berlin, la joie des habitants de l'Est lorsque le mur fut démoli.

Tous ceux et toutes celles qui ont participé à ces rencontres ont gardé un souvenir très vivant des moments passés ensemble. L'amitié de deux femmes, une Française et une Allemande, a permis ces échanges et contribué à la construction de l'Europe qui doit être marquée par la compréhension et le respect de ceux qui la compose.

De nos jours, l'action des femmes chrétiennes démocrates continue.

Anne-Marie Idrac, la fille d'André Colin, préside le Conseil France du Mouvement Européen

Germaine TOUQUET



ROBERT SCHUMAN
et GERMAINE POINSO-CHAPUIS

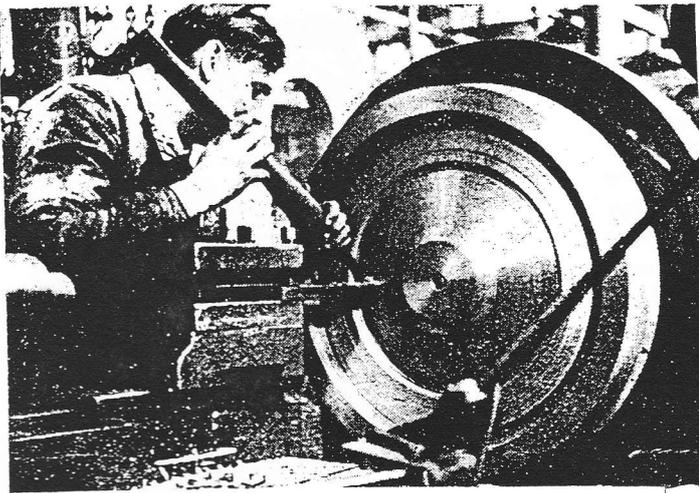


FRANCINE LEFEBVRE



ANNE-MARIE IDRAC

LES EQUIPES OUVRIERES



Dès 1945, l'Organisation du Secrétariat Général du Mouvement Républicain Populaire était basée sur l'Action militante. Outre les structures représentatives de l'Organisation : Congrès nationaux. Commission exécutive, Bureau, existaient les sections, les fédérations départementales et les équipes spécialisées. Parmi elles les **Equipes Ouvrières**, composées d'hommes et de femmes issus des milieux populaires (ouvriers et employés).

Ces équipes ouvrières animeront l'Action sociale du Mouvement, formeront les militants, participeront à la vie politique du pays, représenteront la "classe ouvrière" dans les assemblées locales et nationales ainsi qu'au gouvernement.

Les responsables du MRP (Présidents, Secrétaires généraux) ont toujours veillé à permettre une participation active des représentants ouvriers à tous les échelons du mouvement.

La plupart des militants et ouvriers étaient des chrétiens formés à l'école du Syndicalisme CFTC, seule Confédération à affronter la CGT avant la Seconde Guerre mondiale.

D'autres avaient trouvé dans la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), (fondée en 1927 à Clichy-La Garenne par l'Abbé Guérin) selon l'inspiration de l'Abbé Cardijn), un moyen de réunir et de former les jeunes travailleurs : "Voir, Juger, Agir" était la méthode de ce mouvement qui réunissait les garçons mais aussi les filles (J.O.C.F.).

Plus tard et pour les aînés, fut fondée la Ligue Ouvrière Chrétienne (LOC), puis le Mouvement Populaire des Familles (MPF).

La formation reçue allait permettre à ces militants de faire leur devoir à la déclaration de guerre, dans l'armée, la Résistance, les camps de prisonniers et de déportés, ainsi que dans les usines où étaient envoyés les jeunes du service du travail obligatoire, où ils s'organisaient face aux Allemands.

Par ailleurs, ces militants chrétiens pensaient à l'après-guerre et à leur nécessaire participation à la vie civique et politique le jour où leur pays serait libéré et où tout serait à refaire.

Ce sont ces équipes de Résistants qui, quelques mois avant la libération, jetèrent les bases du "Mouvement National de Libération" qui, en 1945, se transforma en "Mouvement Républicain Populaire".

Au cours des discussions préparatoires à la création de ce nouveau parti, Paul Bacon obtint que les militants ouvriers participent à tous les échelons du Mouvement. Il en fut ainsi jusqu'à la fin de la IVème République.

Des permanents nationaux furent choisis : Maurice Perville, Gérard Verkindière, Jean Séchet, Georges Delfosse, René L'Helguen notamment. Pendant les années de la IVème République, ils animèrent les équipes ouvrières et préparèrent avec les Parlementaires les projets de politique sociale et familiale du MRP. Les idées étaient lancées dans les sections d'études, les projets examinés et modifiés, puis ayant été votés, suivis dans leurs applications.



Paul BACON

PAUL BACON sera le premier responsable national des équipes ouvrières du MRP. Celles-ci s'organiseront dans les sections et les fédérations. Certains de leurs militants seront élus aux élections municipales, puis une quarantaine d'entre eux deviendront membres du parlement, aux deux assemblées constituantes et à la première assemblée nationale : Louis Beugnier, Fernand Bouxom (qui devint Vice-Président de l'Assemblée), Joseph Dumas, André Béranger, Edouard Moisan, Joseph Le Sciellour, Pierre Gabelle, Francine Lefebvre, Renée Prévert, Simone Rollin, Jules Catoire qui fut ministre des Anciens Combattants dans le cabinet Schuman de 1948, puis Secrétaire d'Etat à la santé publique etc.

DU MRP

Dès la première assemblée nationale constituante, ces élus MRP représentatifs de l'Action Catholique, du syndicalisme chrétien et des mouvements familiaux ont joué un rôle important au sein des commissions parlementaires et notamment à la commission du travail.

Paul Bacon demeura durant 9 ans ministre du Travail et fut à l'origine d'un très grand nombre de dispositions sociales toujours actuelles: réforme de la Sécurité Sociale et extension de celle-ci dans les DOM, formation professionnelle des adultes, réforme de l'entreprise, traitement du chômage, Assedic et Unedic, participation des ouvriers à l'entreprise, reconnaissance des syndicats représentatifs, conventions collectives, etc.

Il collabora activement avec le Bureau International du Travail puis avec la CECA et la CEE en s'efforçant d'harmoniser les conditions de travail et de charges sociales au sein des Six.

En quoi les équipes ouvrières ont été utiles au Plan Schuman et au développement de l'Union Européenne ? :

- Avant le 9 Mai 1950 : en multipliant les contacts et les rencontres avec les Commissions ouvrières des autres partis chrétiens-démocrates.

- Après le 9 Mai 1950 : en préparant avec les Parlementaires toutes les mesures susceptibles de faciliter la ratification du Traité de Paris : carte européenne de travail,

permettant une libre circulation et une libre embauche dans tous les pays de la Communauté; droit à la sécurité sociale dans toute l'Europe ; indemnité spéciale en cas de licenciement ou de conversion résultant de la réorganisation du secteur ; logements des travailleurs déplacés.

En travaillant ensuite étroitement avec les Commissions Spécialisées de la Haute Autorité.

Sous l'occupation, un autre dirigeant jociste, Robert Prigent, membre de l'Organisation Civile et Militaire (OCM), représentatif du monde syndical ouvrier, fut appelé à l'assemblée consultative d'Alger. Il sut plaider si efficacement la reconnaissance des droits civiques et politiques des femmes qu'avec l'appui de Marcel Poimboeuf, autre syndicaliste chrétien, il obtint de l'Assemblée consultative une décision de principe en faveur du vote des femmes qui fut appliquée après la libération par ordonnance du Général De Gaulle.

Lorsqu'il devint Ministre de la Santé et de la Population, il prit un certain nombre de dispositions en faveur des allocations familiales, de la reconnaissance du travail de la femme au foyer et de la généralisation de la sécurité sociale.

L'avènement de la Vème République eut pour conséquence la disparition du MRP. De plus, le mode de scrutin appliqué ne facilitait pas l'élection de militants des milieux populaires. Il y en a désormais très peu à l'Assemblée.

Marie-Thérèse GARDE



PRIGENT



POIMBOEUF



- VERKINDERE



BOUXOM



FONTENEAU

LES EQUIPES RURALES DU MRP



Au moment de la fondation du Mouvement Républicain Populaire en 1945, le monde agricole et rural commençait à émerger de la longue période séculaire où le châtelain, le curé et une certaine bourgeoisie l'avaient imprégné d'une culture politique primaire inspirée de l'Ancien Régime.

Jusqu'à la moitié du XXème il aura fallu quelque cent ans pour que les catholiques, largement majoritaires en milieu rural, se rallient vraiment à la République dans les faits et dans les esprits.

Des mouvements comme le "Sillon" de Marc Sangnier n'avaient que peu pénétré dans le monde rural. Par ailleurs, les lois sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et surtout la saisie des biens d'Eglise avaient choqué les esprits qui considéraient la République comme un "fléau de Dieu". Cependant, une minorité se voulait républicaine et allait se retrouver principalement chez les radicaux socialistes - surtout entre les deux guerres.

La guerre de 14-18 avait provoqué un long et immense brassage de millions d'hommes, citadins et ruraux. Ces derniers allaient apprendre à se dégager des pesanteurs du passé. C'est ainsi que l'on assista dans les années 30 à un foisonnement d'initiatives politico-paysannes.

A droite et extrême droite l'"Entente paysanne"; à gauche la "Confédération Nationale Paysanne" rattachée à la S.F.I.O. et le "Conseil Paysan Français" rattaché au parti communiste. Chez les Démocrates populaires, d'inspiration démocratie chrétienne, on ne trouve pas trace de groupes paysans significatifs.

Mais au cours de cet entre deux guerres, l'Action Catholique de la Jeunesse Française (ACJF) fondée en 1886 sous l'inspiration d'Albert de Mun prit toute sa dimension à partir d'un postulat "Sous la question religieuse, se cache une question sociale qu'il faut oser voir". C'était le résultat de "Rerum Novarum".

Dans le monde rural ce postulat provoqua un foisonnement de groupes ruraux animés par des hommes tels que Albert Génin, Alexis Méhaignerie, Gabriel Valay et Edmond Michelet.

En 1929, le Père Alfred Foreau publia rue d'Assas le premier "Bulletin de la JAC". C'était le début d'un immense mouvement qui allait transformer les comportements paysans dans la société et fournir au monde paysan un nombre élevé de cadres moyens qui lui faisaient défaut jusqu'alors.

Ces milliers de jeunes sont imprégnés de l'esprit d'engagement au service des autres. Dès l'âge adulte ils vont se retrouver avec leurs aînés dans les organisations professionnelles, dans les mouvements familiaux et aussi dans la vie politique au sein des conseils municipaux et, pour certains, à des fonctions législatives.

La plupart d'entre eux vont naturellement se rapprocher du MRP dont la doctrine correspond à leur formation. Ils vont concevoir une politique agricole conforme aux thèses du Mouvement.

En 1949, Pierre Pfimlin, devient ministre de l'Agriculture et au nom du MRP défend ces mêmes conceptions et propose une politique agricole instaurant la garantie de prix des principaux produits agricoles. C'est cette politique qui sera adoptée en 1953 par l'Assemblée Nationale sur proposition du MRP René Charpentier.

Dès 1946, de nombreux jeunes et moins jeunes, rejoignent le MRP, surtout dans la période Pfimlin. Ils vont constituer des équipes rurales qui seront connues - et reconnues - dans la plupart des départements.

Leurs idées sont portées par "Le Monde Paysan" dont le responsable est Jean Terpend, député de l'Isère. Ces équipes vont organiser des manifestations sur des thèmes concernant l'évolution du monde rural, qu'elle soit économique, sociale, technique ou politique. "Le Monde Paysan" dont les lecteurs deviennent chaque jour plus nombreux est le support de ces activités.

Ces équipes rurales agissent sur le terrain mais elles réfléchissent aussi sur le devenir du monde paysan et de la société.

Les motions de politique agricole votées par les Congrès Nationaux du MRP sont révélatrices du sérieux de leurs propositions dont certaines apparaissent aujourd'hui étonnantes de lucidité.

Pour ne citer que certaines d'entre elles, nous noterons :

- la création d'un carburant agricole.
- le caractère obligatoire d'une assurance sociale agricole.
- l'instauration d'une véritable formation professionnelle.

Toutes les trois ont été appliquées par la suite, mais encore :

- le MRP demande des mesures concrètes pour alléger les circuits de distribution.

- le MRP dénonce les dangers d'une libération des échanges effectuée sans méthode sérieuse et sans un plan cohérent d'organisation des marchés et d'harmonisation des conditions de produits.

Ces problèmes sont très actuels, mais déjà les "équipes rurales" les avaient révélés. Si on les avait écoutés, que de temps gagné !

Par ailleurs, il y avait une constante très forte dans leur action : la construction de l'Europe.

Le MRP réclame la reprise active de l'organisation des marchés agricoles, des fonctions, des producteurs et des consommateurs, dans le cadre de l'Europe.

Sur ce point, ils ont été entendus, et ont vigoureusement soutenu l'action d'hommes tels que Robert Schuman ou Michel de Batisse, ancien de la JAC devenu dirigeant de la FNSEA puis ministre.

Ensuite, ces équipes rurales allaient subir les conséquences de l'usure trop rapide de la IVe République et de la désaffection des partis. En outre après 1968, des divergences de vue entre jeunes paysans allaient tarir la source de la JAC.

Il n'en demeure pas moins qu'au regard de l'Histoire, ces équipes rurales auront apporté une contribution très positive à l'évolution de notre société et à l'Europe.

Hubert BUCHOU
Ancien Responsable
de l'Equipe Rurale
des Basses Pyrénées

BIENTOT 50 ANS D'EUROPE VERTE

Le 4 septembre 1950, pour la première fois, le gouvernement français, par la plume de Pierre Pflimlin, ministre de l'agriculture, publie une note sur l'organisation européenne d'un marché agricole. Le projet aboutira moins de 7 ans après, le 25 mars 1957, à la signature du Traité de Rome, instituant un marché commun entre les Etats signataires : L'Allemagne (RFA), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

L'agriculture est citée dans le Traité et le marché commun agricole ne va cesser de se développer. L'Europe verte existe et ouvre des perspectives d'avenir extraordinaires pour le jeune paysan que je suis.

Depuis l'âge de 11 ans, je travaille, avec mes parents, une ferme de 50 ha, puis à partir de 1950, je deviens dirigeant de la JAC (Jeunesse Agricole Catholique). La plupart de mes amis jeunes paysans de cette époque étaient favorables à l'Europe verte et ne craignaient pas les bouleversements inévitables qu'elle entraînerait.

L'Union Européenne devait se faire vite. Nous étions comme des personnes qui ont grandi dans des vêtements devenus trop étroits. On les secoue jusqu'à ce qu'ils tombent. Notre situation était devenue un carcan dont il fallait se débarrasser à tout prix.

Ces idées étaient loin d'être partagées par nos parents et nos aînés syndicalistes agricoles, même s'ils reconnaissaient quelques avantages au projet. Plus conservateurs, ils avaient conscience que les structures ancestrales de l'Agriculture Française ne résisteraient pas à cette ouverture des frontières. Cette société agricole, il est vrai, sortait tout juste de plus d'un siècle d'autarcie et de protectionnisme. Ils prêchaient la patience, l'attente et la résignation.

En 1950, l'avenir des jeunes paysans restait très sombre. Déjà soumis à de nombreux aléas (climat, restrictions, etc.) il leur fallait aussi subir les atermoiements des gouvernements successifs de gauche et de droite plus soucieux des intérêts monétaires ou commerciaux à court terme de la France, que de son agriculture.

Deux exemples illustrent cette situation :

- Pendant l'hiver 53-54 il est décidé à Paris d'importer de la viande de boeuf pour faire chuter les prix. En session en Haute Marne, dans le Bassigny, les jeunes agriculteurs sont inquiets de la baisse des prix d'achat en ferme. C'est une catastrophe. Que peut-on faire ? Nous n'avons aucune réponse si ce n'est qu'ils devaient s'organiser pour tenir bon. Mais aujourd'hui encore je me souviens de leur détresse.

- Jeunes dirigeants de la JAC nous étions conviés aux Conférences sur l'aménagement du territoire. Alors les technocrates du Commissariat au Plan et des Ministères (pas l'Agriculture) expliquaient les infrastructures nouvelles, les usines, l'argent dépensé, les emplois, le développement de la région, avec bien entendu force graphiques et résultats lénifiants. (Je me souviens surtout de cela pour l'Alsace et les Landes avec le pétrole de Parentis).

Dans ces réunions huppées une question à poser nous dérangeait, toujours la même sans varier : Que faites-vous pour l'agriculture, ses infrastructures, ses paysans de l'endroit ? Et la réponse venait tout aussi invariable d'une réunion à l'autre. Elle tombait en cinq lettres : RIEN, avec ce commentaire : l'agriculture suivra le développement de l'industrie locale. Elle en sera la principale bénéficiaire...

Or, pour nous, il n'était plus question de suivre. Déjà les plus doués d'entre nous quittaient leur famille et leur ferme, les filles de paysans refusaient de fonder un foyer avec un agriculteur. La peine, la détresse, la misère, le travail qui n'est



PIERRE PFLIMLIN



CHARPENTIER

jamais fini : On n'en voulait plus ! Pour la première fois, avec l'Europe, il était prévu directement des moyens et des objectifs

pour l'agriculture. Le Marché Commun Agricole devenait notre planche de salut. On quittait la sphère infernale du conservatisme syndico-familial et les atermoiements gouvernementaux.

Il existait en France les capacités de produire et de satisfaire les besoins alimentaires de l'Europe. Les paysans étaient enfin reconnus comme des personnes responsables, capables de produire des richesses, aptes à entreprendre et à assurer l'avenir de leurs familles. Chacun retrouvait sa dignité par son travail, nous jeunes paysans jouions un rôle essentiel dans la société et en étions très fiers.

Bien entendu toute médaille à son revers. Des régions entières doivent leur renouveau grâce à l'Europe. Mais on peut toujours s'interroger sur les moyens mis en oeuvre et les objectifs recherchés. Certains peuvent se sentir étrangers dans ce renouveau, faute de compréhension et de solidarité.

Alors il faut remettre la PAC sur le chantier et garder son ouverture sur le monde. C'est une option difficile mais tellement profitable pour tous.

Maurice COQUART
Directeur du Centre National
d'Etudes Rurales



Michel Debatisse.

LES JEUNES D'APRES-GUERRE ET L'EUROPE

Dès l'après-guerre, l'action des jeunes pour l'Europe s'organise autour de deux pôles : l'engagement politique et la vie associative.

Côté politique, le MRP se structure en "équipes" afin de rassembler les militants ayant un profil commun. C'est ainsi que se créent les Equipes Féminines, les Equipes Ouvrières et les Equipes Jeunes.

Comme les structures aînées, les Equipes Jeunes avaient une organisation nationale, mais non indépendante du parti. Elles lancèrent leur propre journal interne, au niveau national : "Positions".

Leur premier Président national fut Jean GILIBERT, qui subit durement la déportation après avoir permis à Georges BIDAULT d'échapper à la Gestapo.

Les Equipes Jeunes étaient les plus motivées par l'Europe. Cette motivation était l'élément-clé de l'adhésion de nombreux jeunes militants au M.R.P., souhaitant construire une paix durable, au moment où les partis de droite étaient en déliquescence, et où les aînés, très meurtris, étaient moins prompts à revoir si rapidement l'ennemi d'hier.

L'activité principale des Equipes Jeunes était la formation politique : philosophie politique, fonctionnement d'un parti, animation d'un débat, rédaction d'une motion.

La formation au fonctionnement des structures naissantes de l'Europe était aussi assurée par des associations dédiées, au sein desquelles des jeunes des différents partis européens étaient envoyés : Jeune Europe, ou encore la Campagne Européenne de la Jeunesse.

Parallèlement à cela, une multitude d'associations se créèrent pour tisser des liens, notamment avec de jeunes allemands, tant dans le domaine des loisirs (Office franco-allemand de la Jeunesse, Cité-Club, ou encore structures d'échange de Claude VITRE), que de la politique, avec les "partis frères" du MRP, de la mouvance démocrate-chrétienne européenne, avec la création de l'UIJDC.

A chaque Congrès National du MRP, les responsables jeunes des autres partis européens amis étaient présents.

A l'heure où les transports et les télécommunications n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, la qualité des liens personnels tissés lors de ces rencontres était un point fondamental.

Cyrille Balazuc
Nicole Clabaut
Bernard Guyomard

LES ASSOCIATIONS ACTUELLES DE JEUNES EUROPEENS

Parmi les organisations de jeunes qui participent aujourd'hui au développement et à la promotion de l'idée européenne, deux sont plus particulièrement proches de notre famille de pensée par leur orientation fédéraliste : les Jeunes Européens Fédéralistes (JEF) et les Jeunes Européens de France.

La Jeunesse Européenne Fédéraliste est un mouvement supranational qui rassemble 15000 membres dans plus de 25 pays d'Europe. Se réclamant de Kant, Proudhon et Spinelli, les Jeunes Européens Fédéralistes se prononcent très clairement pour la réalisation d'une fédération européenne qui doit être le premier pas vers une fédération mondiale, seule à même de garantir la paix universelle par le droit.

Selon eux, le fédéralisme implique "une société décentralisée, autogérée, où les personnes concernées par une décision peuvent participer à son élaboration". C'est le principe de subsidiarité : "Toutes les décisions doivent être prises par les institutions démocratiques au niveau le plus approprié" (Manifeste).

Militant pour une Europe fédérale, les membres de la JEF considèrent que l'architecture actuelle de l'Union européenne (une combinaison entre l'intergouvernemental et la supranationalité limitée) ne lui permet pas de répondre de manière adéquate aux problèmes auxquels elle est confrontée (en particulier son élargissement).

Afin d'oeuvrer à la construction de la fédération européenne, les Jeunes Européens Fédéralistes s'engagent à faire connaître leur projet en favorisant les "échanges d'opinion et d'expérience" avec d'autres mouvements politiques. Leurs interlocuteurs principaux sont les partis politiques, les institutions de l'Union européenne et des Etats-membres, ainsi que les citoyens de l'Europe.

Affiliés à la Jeunesse Européenne Fédéraliste, les Jeunes Européens-France rassemblent les jeunes membres du Mouvement Européen-France. Créée au moment du débat précédant la ratification du traité de Maastricht, organisée en groupes locaux, l'association a pour objet de "rassembler les jeunes désireux d'agir en faveur de la construction européenne et de promouvoir une union politique à vocation fédérale" (article 3 des statuts).

A cette fin, les Jeunes Européens-France favorisent notamment l'échange régulier d'informations, d'expériences et d'idées sur l'activité des groupes et des associations de jeunes et d'étudiants à vocation européenne, ou bien "la définition de positions publiques pour affirmer autour du projet européen, les valeurs de la jeune génération".

On peut enfin relever l'existence du Mouvement de la Jeunesse Libérale et Radicale de l'Union Européenne (LYMEC). Fondé en 1976, il regroupe plus de 100.000 jeunes de l'Europe sur des thèmes relativement peu éloignés de ceux qui sont défendus par les deux précédentes. Les jeunes du LYMEC optent ainsi pour une accentuation du caractère supranational de l'Union Européenne, qui comprendrait une structure constitutionnelle (Parlement Européen et Conseil des ministres), autour d'un gouvernement représenté par la Commission Européenne. Les membres du LYMEC se prononcent aussi pour une économie sociale de marché à l'échelle européenne, dans laquelle l'intervention de l'Etat serait subsidiaire. On retrouve ici la tradition allemande de l'ordo-libéralisme à laquelle sont attachés de nombreux démocrates d'inspiration chrétienne.

Ronan GUELLEC

Que veulent immédiatement les jeunes ?

Tous les avantages qui s'attacheraient pour eux à la "Citoyenneté européenne" c'est-à-dire les mêmes droits et devoirs pour tous en Europe :

- Pour les lycéens :

- augmentation du nombre des "lycées européens" multilingues ;
- création d'un "bacc. européen" valable dans toute l'Union.

- Pour les étudiants :

- harmonisation des programmes avec équivalence des diplômes.
- possibilité de poursuivre leurs études dans le pays de leur choix avec reconnaissance de toutes les unités de valeurs acquises.
- octroi de bourses ou de prêts spécifiques pour ce type d'études et de séjour.
- multiplication de stages linguistiques pour les faciliter.

- Pour tous, lycéens, étudiants, salariés :

- bureau européen de stages en entreprises, organisant même des "tours d'Europe" dans un métier défini, sur le modèle des "tours de France" des "Compagnons du devoir".
- organisation de stages de sports ou de loisir.

Toutes dispositions qui pourraient être facilitées par l'institution d'un Office Européen de la Jeunesse sur le modèle de l'OFAJ.

Stéphane CHAUMEREUIL
Préparatoire. HEC à Stanislas.



Jean Gilibert

ACTION SPÉCIFIQUE DES JEUNES : COMMENT ENGAGER L'AVENIR ?

En cette année où nous fêtons le cinquantenaire de la déclaration Schuman, il convient de conserver une dynamique. Or, si l'Union Européenne s'est engagée par l'article 127 à contribuer à un enseignement de qualité (programme Socrate), à une politique de formation professionnelle (programme Léonard de Vinci) et à généraliser l'accès aux nouveaux outils de recherche, il semble que les jeunes soient encore en manque d'information, que la plupart n'ait pas le sentiment d'avoir une identité européenne et qu'ils n'aient qu'une place minimale dans le processus décisionnel européen.

En dehors des jeunes européens et du Parlement européen des jeunes créé à Fontainebleau en 1987 et qui réunit les 15-20 ans, il n'existe pas vraiment de structures institutionnelles qui impliquent complètement les jeunes dans la vie communautaire.

Néanmoins, plusieurs associations expriment, sur le réseau d'Internet, un projet et une véritable envie de sensibiliser les jeunes pour les rendre actifs. L'association "**Coopération-Europe**" propose un cyber-sommet des jeunes à chaque présidence avec possibilité de vote normatif "on line" sur les thèmes abordés alors. Et le cyber-observatoire européen des jeunes et du multimédia créé par l'association de jeunes "**Miroir**" veut explorer les possibilités nouvelles offertes par le multimédia, favoriser la réflexion et la définition de l'identité des jeunes ; faire connaître et valoriser leurs initiatives et leurs pensées ; permettre aux jeunes d'être écoutés sur les sujets d'actualité de société ; favoriser l'esprit d'ouverture des jeunes, privilégier leur attitude volontariste plutôt que l'assistanat, former les 18-30 ans aux techniques du multimédia.

Elle répond en somme à la demande croissante de tous les jeunes Européens d'être actifs, responsables et entreprenants : autant de demandes concrètes d'intérêts et de volontés dont l'Europe doit comprendre l'importance.

Dans une perspective d'avenir, aboutir à une action spécifique des jeunes, c'est permettre la poursuite de l'idéal européen, la multiplication des actions citoyennes et démocratiques qui créent la dynamique sociale, nécessaire à l'Europe pour vivre et devenir une réalité politique qui compte dans le monde, aujourd'hui et demain.

En somme, il faudrait créer des organisations qui suscitent chez les jeunes de 15-30 ans l'initiative, la recherche, l'innovation et l'envie d'être "les saints du nouveau millénaire", selon l'appel de Jean Paul aux JMJ, généreux au service de leurs frères... artisans de paix... et constructeurs d'une nouvelle humanité.

Cécile Liv MÜLLER

La Foi de Robert Schuman

Dès son adolescence, la foi de Robert Schuman a été profonde et riche, mais il ne s'est pas contenté de la vivre en son for intérieur. Très vite, il s'est efforcé d'animer des groupes d'action catholique et de service social en Lorraine.

Puis, devenu Député et homme d'Etat, il a subordonné son action politique aux exigences de sa foi. On ne peut en trouver preuve plus éclatante que dans la remarquable allocution qu'il a prononcée en 1955 et dont nous donnons ci-dessus les principaux extraits.

Elle démontre clairement s'il en est encore besoin que son plan a bien été inspiré par sa foi.

"La démocratie doit son existence au christianisme. Elle est née le jour où l'homme a été appelé à réaliser dans sa vie temporelle la dignité de la personne humaine, dans la liberté individuelle, dans le respect des droits de naître et par la pratique de l'amour paternel à l'égard de tous. Jamais avant le Christ, pareilles idées n'avaient été formulées, la démocratie est ainsi liée au Christianisme, doctrinalement et chronologiquement. Elle a pris corps avec lui, par étapes, à travers de longs tâtonnements, parfois au prix d'erreurs et de rechute dans la barbarie.

Le christianisme a enseigné l'égalité de nature de tous les hommes, enfants d'un même Dieu, rachetés par le même Christ, sans distinction de race, de couleur, de classe et de profession. Il a fait reconnaître la dignité du travail et l'obligation pour tous de s'y soumettre. Il a reconnu la primauté des valeurs intérieures qui seules ennoblissent l'homme. La loi universelle de l'amour et de la charité a fait de tout homme notre prochain, et sur elle reposent depuis lors les relations sociales dans le monde chrétien. Tout cet enseignement et les conséquences pratiques qui en découlent ont bouleversé le monde. Cette révolution s'est opérée sous inspiration progressive de l'évangile qui a façonné les générations par un travail lent, parfois accompagné de luttes pénibles. En effet, les progrès de la civilisation chrétienne n'ont été ni automatiques ni sens unique : les réminiscences du passé et les mauvais instincts d'une nature viciée ont pesé sur cette évolution et continuent à la contrarier. Si cela est vrai pour nous qui sommes des privilégiés, qui bénéficions d'un atavisme chrétien, combien est-ce plus sensible encore chez ceux qui viennent d'avoir les premiers contacts avec le christianisme.

Dans ce long et dramatique processus de la civilisation chrétienne, ce n'étaient et ce ne sont d'ailleurs pas toujours les croyants intégraux qui ont fait faire à la démocratie les progrès les plus décisifs.

Les notions chrétiennes ont survécu et agi dans le subconscient d'hommes qui avaient cessé de pratiquer une religion dogmatique, mais qui continuaient à s'inspirer de ses grands principes. Ceux-ci sont devenus et demeurés les caractéristiques de la civilisation contemporaine.

C'est ainsi, par exemple, que les rationalistes du XVIII^e siècle ont proclamé et popularisé les droits de l'homme et du citoyen qui sont d'essence chrétienne.

C'est étrangement méconnaître et restreindre la mission du christianisme que lui réserver uniquement la pratique du culte et des bonnes œuvres. Le christianisme, au contraire, est une doctrine qui entend définir le devoir moral dans tous les domaines, au moins dans ses principes généraux. Sans prétendre à une recette infallible dans les problèmes d'ordre pratique - où l'opportunité doit dicter le choix - nous l'avons déjà dit au sujet de la forme de l'Etat et de ses institutions - l'Eglise se préoccupe de voir sauvegarder les grands intérêts de la personne humaine: sa liberté, sa dignité, son épanouissement. Elle s'oppose à tout ce qui peut les entraver.

Elle s'oppose ainsi à tous les régimes totalitaires qu'ils soient de droite ou de gauche. Par des encycliques retentissantes Pie XI a condamné successivement Hitler, Mussolini et Staline, alors qu'ils étaient au sommet de leur puissance et qu'ils arrachaient aux gouvernements démocratiques des abandons iniques et périlleux pour la paix.

Si nous trouvons ainsi des traces profondes de l'idée chrétienne dans la vie politique contemporaine, le christianisme n'est pas et ne doit pas être inféodé à un régime politique, être identifié avec une forme quelconque de gouvernement, fût-elle démocratique. Sur ce point, comme sur d'autres, il faut distinguer le domaine de César et celui de Dieu. Ces deux pouvoirs ont chacun des responsabilités propres. L'Eglise doit veiller au respect de la loi naturelle et des vérités révélées ; son rôle, par contre, n'est pas de se faire juge des choix concrets qui devront se faire selon des points de vue pratiques d'opportunité et selon les possibilités de fait qui découlent de l'évolution psychologique et historique. La tâche de l'homme politique responsable consiste à concilier, dans une synthèse parfois délicate mais nécessaire, ces deux ordres de considération, le spirituel et le profane.

La théocratie méconnaît le principe de la séparation des deux domaines. Elle fait endosser à l'idée religieuse des responsabilités qui ne sont pas les siennes. Sous un tel régime les divergences d'ordre politique risquent de dégénérer en fanatisme religieux ; la guerre sainte est l'expression la plus redoutable d'une exploitation sanglante du sentiment religieux.

Dès l'origine, le Christ était à l'opposé du fanatisme, puisqu'il a accepté d'en être la victime la plus auguste. Son royaume n'était pas de ce monde.



Cela signifie aussi que la civilisation chrétienne ne devait pas être le produit d'une révolution violente et immédiate, mais d'une transformation progressive, d'une éducation patiente, sous l'action des grands principes de charité, de sacrifice et d'humilité qui sont à la base de la société nouvelle. «Rien n'est plus aisé aux faux-monnayeurs politiques que d'exploiter pour l'illusion les bons principes, et rien n'est plus désastreux que les bons principes mal appliqués...».

Je conclus avec Bergson que «la démocratie est essence évangélique parce qu'elle a pour moteur l'amour».

La démocratie sera chrétienne ou elle ne sera pas. Une démocratie antichrétienne sera une caricature qui sombrera dans la tyrannie ou dans l'anarchie.

Hitler avait la franchise de proclamer sa haine de l'idée démocratique. Les soi-disant démocraties populaires de l'Est, au contraire, cherchent à s'accréditer grâce à un déguisement hypocrite. On ne saurait, en effet, appliquer le terme de démocratie à un régime qui se refuse à reconnaître l'existence d'un peuple, c'est-à-dire d'une communauté vivante, qui est détentrice d'un patrimoine original qui a ses aspirations et une mission propres qu'elle entend poursuivre en toute liberté ; un régime qui répudie l'idée même de la liberté et de la responsabilité personnelle, qui étouffe par la violence les tendances divergentes et les critiques, sous prétexte de déviations criminelles. Avec cela le conformisme le plus servile ne préserve personne des pires déboires.

Dans une démocratie véritable, il y a une seule limite à la liberté : les assises de l'Etat et de la société doivent rester à l'abri de la violence et des entreprises destructrices.

Enfin, la démocratie est une création continue, elle sait qu'elle est toujours perfectible. Le totalitarisme entretient l'illusion de posséder la vérité non seulement complète mais immédiate et définitive ; il ne peut ni attendre ni admettre les étapes, surtout lorsqu'il est personnifié par un homme qui se sait mortel et par conséquent veut l'achèvement de son œuvre sans aucun délai. La démocratie tient compte de l'évolution des idées et des correctifs que l'expérience, c'est-à-dire la leçon des succès et des échecs, nous apporte, sous le contrôle d'une libre discussion et d'une libre appréciation.

La mise en œuvre de ce vaste programme d'une démocratie généralisée dans le sens chrétien du mot trouve son épanouissement dans la construction de l'Europe.

Déjà la Communauté du Charbon et de l'Acier, l'Euratom et le Marché Commun, avec la libre circulation des produits, des capitaux et des hommes, sont des institutions qui modifient profondément et définitivement les relations entre les Etats associés ; ils deviennent en quelque sorte des secteurs, des provinces d'un même ensemble. Et cet ensemble ne pourra et ne devra pas rester une entreprise économique et technique : il lui faut une âme, la conscience de ses affinités historiques et de ses responsabilités présentes et futures, une volonté politique au service d'un même idéal humain".

FONDATION ROBERT SCHUMAN

L'EUROPE EN ACTIONS

La construction de l'Europe ne sera solide qu'avec de vraies institutions démocratiques.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable de travailler sans relâche à l'approfondissement de l'idéal communautaire et à la définition de l'Europe de demain.

C'est le rôle que s'est donné la Fondation Robert Schuman.

Ce sont d'abord des actions concrètes d'assistance à ceux qui découvrent la Démocratie sur notre continent. Nous sommes présents dans tous les pays de l'Union et dans tous les pays qui souhaitent la rejoindre. Par nos actions de coopération, nous tendons la main à ceux qui partagent notre idéal.

C'est aussi le soutien aux femmes et aux hommes qui s'engagent, dans leurs pays, à approfondir la conviction

européenne, améliorer sa connaissance et promouvoir nos valeurs communes. Notre programme de bourses est réservé aux étudiants de fin de 3^e cycle, c'est-à-dire de futurs responsables économiques, culturels ou politiques.

Enfin, nous devons à chaque instant raviver la flamme européenne en France comme ailleurs. Nos programmes de recherche, nos rencontres, nos publications et nos colloques sont centrés sur l'histoire, l'organisation et l'avenir de cette construction politique sans précédent que représente l'Union européenne.

Avec des moyens renouvelés et modernes, une équipe jeune et enthousiaste, appuyée par un Conseil d'Administration prestigieux, nous ferons entendre la voix d'une Europe d'avenir. En cela nous sommes fidèles à Robert Schuman.

FONDATION ROBERT
SCHUMAN

29, boulevard Raspail • 75007 Paris

Tél. : (33) 01 53 63 83 00 • Fax : (33) 01 53 63 83 01

www.robert-schuman.org

Président d'Honneur	Louis JUNG
Président	Jean-Dominique GIULIANI
Vice-Président	Jean SEITLINGER
Trésorier	Jean FAURE
Directeur	Pascale JOANNIN